



RAPPORT
FINANCIER
2016



SOMMAIRE



**1****RAPPORT DE GESTION**

Rapport sur les comptes consolidés	6
Rapport sur les comptes sociaux	16

**2****REPORTING RSE**

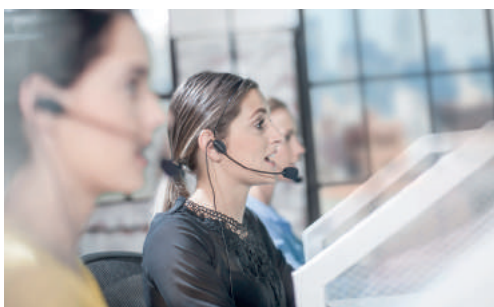
Reporting RSE	22
---------------	----

**3****ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Comptes consolidés	36
Annexes aux comptes consolidés	42

**4****ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX**

Comptes sociaux	94
Annexe aux comptes sociaux	98
Résultat de la société au cours des cinq dernières années	110
Filiales et participations	111

**5****RAPPORTS DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Rapports des commissaires aux comptes	114
------------------------------------------	-----

**6****ÉLÉMENTS
JURIDIQUES**

Liste des mandats	120
Projet de résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2017	126

1 RAPPORT de gestion



Rapport sur les comptes consolidés et les comptes de la société

1. UNE ANNÉE 2016 MARQUÉE PAR LE DÉPLOIEMENT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCES DE PERSONNES DANS LE RÉSEAU DES CAISSES D'ÉPARGNE

Conformément au planning du programme assurément#2016, le déploiement de la nouvelle offre Vie et Prévoyance au sein du réseau Caisse d'Épargne a été engagé dès la fin du mois de janvier pour s'achever avec succès au mois d'octobre 2016, faisant du métier l'assureur exclusif des affaires nouvelles réalisées par le réseau Caisse d'Épargne sur ces produits. En parallèle, les nouveaux accords de partenariat BPCE-CNP sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

L'année 2016 a également été marquée par l'entrée en vigueur de Solvabilité 2 pour les sociétés d'assurance impliquant de nouveaux enjeux réglementaires, notamment en termes d'exigence de fonds propres.

1.1. DÉPLOIEMENT DE LA NOUVELLE OFFRE VIE ET PRÉVOYANCE AU SEIN DU RÉSEAU CAISSE D'ÉPARGNE

L'année 2016 a vu l'achèvement du programme assurément#2016 avec la commercialisation de la nouvelle offre Vie et Prévoyance au sein du réseau des Caisses d'Épargne. Le déploiement de l'offre a été initié avec deux Caisses pilotes en janvier, suivi avec succès d'une première vague de déploiement en juin et d'une seconde en octobre. Depuis le mois d'octobre, l'ensemble des Caisses d'Épargne distribue ainsi l'offre de Natixis Assurances, faisant de celle-ci l'assureur exclusif des affaires nouvelles réalisées par le réseau des Caisses d'Épargne sur ces produits.

La commercialisation de cette nouvelle offre se traduit en 2016 par un chiffre d'affaires de 1 839 M€ et plus de 112 000 contrats vendus en Épargne, ainsi que par un chiffre d'affaires de 3 M€ et près de 91 000 contrats en Prévoyance.

1.2. ENTRÉE EN VIGUEUR DES NOUVEAUX ACCORDS DE PARTENARIAT ENTRE LES GROUPES BPCE ET CNP

Les nouveaux accords de partenariat entre BPCE et la CNP sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Afin de faciliter la gestion de l'encours Caisse d'Épargne existant chez CNP, un alignement de l'intérêt des parties a ainsi été mis en place, via un dispositif de réassurances croisées, notamment :

- l'acceptation en réassurance d'une quote-part de 10 % des encours Vie Caisse d'Épargne constitués par CNP en date du 31 décembre 2015 (11,7 Md€) ;
- la cession en réassurance à CNP d'une quote-part de 40 % des affaires nouvelles d'assurance vie en euros réalisées via le réseau Caisse d'Épargne.

En outre, Natixis Assurances coassure à 34 % les affaires nouvelles des contrats collectifs Emprunteurs distribués par les réseaux BPCE dont CNP est désormais l'apréteur.

Par ailleurs, Ecureuil Vie Développement (EVD), entité commune à Natixis Assurances, actionnaire à 100 % de BCPE Vie, et à CNP Assurances, joue désormais le rôle d'interface commune d'animation et de distribution des contrats entre les assureurs BPCE Vie et CNP Assurances d'une part, les entités du réseau Caisse d'Épargne relevant de l'accord de partenariat d'autre part.

1.3. ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

L'année 2016 a été marquée par des précipitations exceptionnelles et concentrées entraînant d'importantes inondations aux mois de mai et juin, ainsi que par un épisode de sécheresse. Ces événements ont généré une charge de sinistres bruts très élevée, pénalisant le résultat de l'Assurance non vie.

1.4. TRANSFORMATION DIGITALE ET INNOVATION

Natixis Assurances s'est attachée à poursuivre son engagement dans une démarche de transformation digitale, en interne, auprès de ses collaborateurs et en externe, auprès de ses clients et partenaires, en lien avec la stratégie d'innovation. Le Centre d'Expertise et de Relation Clients dont l'activité a démarré en 2016 dans le cadre du

projet assurément#2016 et dont l'objectif est de se positionner aux meilleurs standards du marché en termes de qualité, en est une illustration forte. En parallèle, les réseaux bénéficient dorénavant d'un outil interactif de mise en situation réelle pour leurs conseillers, construit sur la base de techniques d'intelligence artificielle : « Process game » pour l'Assurance vie. Un outil d'analyse sémantique des e-mails de demandes des clients sur l'Assurance non vie « OWI » a également été mis en place.

1.5. AUGMENTATION DE CAPITAL ET DES FINANCEMENTS SUBORDONNÉS

Les perspectives de croissance de l'ensemble des entités opérationnelles du pôle ont conduit à renforcer les éléments permettant de couvrir le capital de solvabilité requis (SCR), au travers de deux opérations :

- une augmentation de capital de la société mère représentant un produit total d'émission de 206 M€ ;
- le renouvellement d'un emprunt subordonné à durée déterminée d'un montant de 65 M€ auprès de Natixis, actionnaire à 100 % de Natixis Assurances. D'une durée de 10 ans et portant intérêt au taux fixe de 3,6 %, cet emprunt est admissible en couverture du SCR.

2. UNE ANNÉE 2016 PORTÉE PAR UNE CROISSANCE ORGANIQUE

En termes d'activité, l'année 2016 a été marquée par une dynamique commerciale très satisfaisante dans la quasi-totalité des branches d'Assurance.

Avec 6,0 milliards de primes en affaires directes, la collecte en Assurance vie est en forte hausse de 42 % par rapport à 2015 : conséquence du lancement des contrats d'épargne (assurance vie et capitalisation) distribués par les Caisses d'Épargne. Le métier et les réseaux de distribution ont privilégié les supports en unités de compte (UC), dont les primes sont en hausse de 47 % à 1,28 Mds€ et représentent plus de 21 % de la collecte brute totale. La collecte investie sur le fonds euro affiche une hausse de 40 % à 4,7 Mds€. Sur le périmètre historique (Banques Populaires et partenariats), la réorientation de la collecte brute se poursuit (- 3 % sur l'euro et + 4 % sur l'UC).

Les cotisations de Prévoyance et d'Assurance des emprunteurs (759 M€, soit + 8 %) continuent de progresser à rythme soutenu : les activités de Prévoyance individuelle affichent des cotisations en hausse de 4 %, l'activité d'ADE maintenant un taux de croissance élevé (+ 9 %).

Sur des marchés matures et très concurrentiels, l'activité Dommages continue de profiter du dynamisme relatif à l'entrée en vigueur de la loi Hamon en janvier 2015, qui constitue une opportunité réelle de gain de parts de marché pour des réseaux en phase de conquête : par rapport à 2015, les 1,2 million de nouveaux contrats acquis par les deux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne représentent une hausse de 2 %, portée par les contrats Auto (+ 7 %) et Multirisque Habitation (+ 3 %). Le nombre de contrats en portefeuille augmente de 7 % à 5,2 millions pour l'ensemble des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne. Les primes acquises Dommages sont en hausse de plus de 9 % à 1 287 M€, portées par la croissance des garanties Multirisque Habitation (+ 10 %) et des garanties Auto (+ 12 %).

2.1. MÉTIER ASSURANCES DE PERSONNES - FRANCE & LUXEMBOURG

Chiffre d'affaires (en M€)	2015	2016	Variation
Vie individuelle	4 150	5 931	+ 42,9%
• dont Natixis Life	643	747	+ 16,2%
• dont BPCE Vie	3 507	5 184	+ 47,8%
Vie collective	82	69	- 16,9%
Total Épargne	4 232	6 000	+ 41,8%
Prévoyance individuelle	156	162	+ 4,2%
Assurance des emprunteurs	546	597	+ 9,1%
Total Prévoyance	702	759	+ 8,0%
Total Assurances de personnes	4 934	6 758	+ 37,0%

Assurance vie individuelle - Épargne France

Malgré l'absence d'offre d'épargne concurrente et réellement compétitive en termes de fiscalité et de couple rendement/risque (pour les supports en euros), la collecte globale du secteur de l'assurance vie française a enregistré une décroissance de 0,6 % en 2016, pour atteindre 135 Md€ (2015 : 136 Md€). Les livrets réglementés (PEL, Livret A, LDD, etc.) n'ont pas fortement concurrencé le marché de l'assurance vie en 2016. Au fil des années, leur rémunération s'est dégradée pour atteindre aujourd'hui son plus bas niveau historique.

La concurrence du Livret A et du LDD est néanmoins contrastée. En effet, malgré la décollecte constatée sur le dernier trimestre 2016, la tendance globale de l'année est positive, alors que le marché avait connu une décollecte continue depuis 2013.

Après une hausse de 5 % l'an dernier, les prestations servies progressent à nouveau de 5 % et s'établissent à 118 Md€. L'encours des contrats d'assurance vie du marché progresse de 3 % à 1 632 Md€.

Dans un contexte de rendement décroissant des fonds euros (comme en 2015) et de volatilité des marchés d'actions au cours de l'année (le CAC 40 est passé sous les 4 000 points fin juin avant de se reprendre pour finir à 4 862 points, soit + 5 % par rapport à décembre 2015), la collecte investie sur les supports en unités de compte s'est dégradée à l'instar de ces deux dernières années avec 27,1 Md€ de collecte pour l'ensemble du marché, soit une baisse de 1 %. La part investie sur ces supports représente 20 % du total comme en 2015.

Dans ce contexte, BPCE Vie et la succursale française de Natixis Life atteignent des performances supérieures au marché avec une hausse de 45 % des primes collectées (affaires directes) qui atteignent 5,4 Md€ (+ 68 % / 6,2 Md€ avec les acceptations de 10 % du stock de contrats Caisse d'Épargne de CNP). L'élargissement de l'activité au réseau Caisse d'Épargne et la bonne tenue de l'activité se traduisent par un gain de part de marché (+ 1,3 pt à 4,0 %) et permettent à Natixis Assurances de surperformer le marché français (- 1 % en 2016 *versus* + 5 % en 2015) et les autres réseaux de bancassurance (0 % en 2016 *versus* + 5 % en 2015).

La collecte de BPCE Vie dans le réseau Banque Populaire a été dynamisée par les contrats multi-supports à destination du segment de clientèle relevant de la gestion de patrimoine (+ 3 % sur un an à 1 686 M€) grâce au produit Quintessa lancé en 2015 qui représente 83 % du chiffre d'affaires de ce segment, 23 208 contrats ont été vendus en 2016 contre 22 350 en 2015. La collecte Quintessa est investie à 21 % sur des supports UC.

Dans le même temps, les multi-supports à destination du segment Grand Public enregistrent une baisse de 5 % de la collecte à 1 369 M€. Cette tendance est atténuée grâce au produit Horizéo lancé fin 2013 (+ 3 % sur un an à 313 M€) : 42 649 contrats ont été vendus en 2016 contre 42 718 en 2015. La collecte d'Horizéo est investie à hauteur de 16 % sur les UC.

Les cotisations acquises à Solution Perp, nouvelle offre Perp pour les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne, représentent 61 M€, en hausse de 35 % (+ 2 % hors nouvelles activités du réseau CE à 46 M€) par rapport à 2015. L'encours de provisions mathématiques géré s'établit à 508 M€, en hausse de 11 % sur un an.

La croissance de la collecte de BPCE Vie est également liée à la mise en marché de la nouvelle offre déployée progressivement sur le réseau des Caisses d'Épargne en 2016, générant un chiffre d'affaires de 1 839 M€. Ce dernier correspond à 112 291 ventes, dont 69 % sur le segment Grand Public principalement grâce au produit Millevie Essentielle qui représente 92 % du chiffre d'affaires de ce segment avec 71 291 contrats vendus en 2016.

Luxembourg

Le chiffre d'affaires Épargne est en hausse de 20 % :

- hausse de 7 % de la collecte investie sur les fonds euros;
- hausse du chiffre d'affaires UC par rapport à 2015, avec une quote-part en hausse de 7 points à 39,4 %, conséquence de la poursuite de la stratégie d'investissement mise en place en 2015.

Sur ces deux pays, la collecte totale 2016 atteint 6 000 M€ (affaires directes), investie à hauteur de 21,3 % sur des supports UC (20,5 % en 2015). La collecte en UC progresse de 47 % à 1 277 M€.

Y compris acceptation CNP de 10 % du portefeuille Caisse d'Épargne, le chiffre d'affaires s'établit à 6 858 M€ dont 20,7 % de quote-part UC.

Par ailleurs, reflet du statut de bancassureur de l'entité, la collecte 2016 (affaires directes) a été réalisée pour 92 % par les réseaux bancaires de BPCE. La part des apporteurs externes a, quant à elle, diminué en 2016 : la collecte de 490 M€ représente 8 % des primes d'assurance vie Épargne affaires directes contre 13 % en 2015. Pour l'essentiel, cette évolution reflète la stratégie commerciale mise en place sur Natixis Life en 2015, afin de recentrer la collecte sur les supports en UC.

Évolution des encours UC / € et prestations nettes Vie individuelle

Dans un contexte de taux d'intérêt bas et favorable à la stabilité des encours, la charge des prestations Vie individuelle s'établit à 3,0 Md€ (affaires directes), en hausse de 7 % par rapport à l'an dernier. Le taux des prestations rapportées à l'encours d'ouverture est néanmoins stable à 7,2 %.

Il en résulte une collecte nette affaires directes largement positive de 2,9 Md€, avec un taux d'UC de 33 % contre 44 % en 2015. À cela s'ajoute une croissance soutenue des encours d'épargne Vie Individuelle gérés : ils progressent à un rythme annuel de + 8,6 %, supérieur à celui du marché, pour atteindre 45,7 Md€ (57,3 Md€ y compris les encours acceptés du traité stock 10 % de CNP).

(en M€)	2015	2016	Variation
Encours euros	34 790	37 476	+ 7,7%
Encours UC	7 244	8 186	+ 13,0%
Provision pour participation aux excédents (PPE) - après incorporation	733	893	+ 21,9%
Total	42 767	46 556	+ 8,9%

L'analyse par zone géographique est la suivante :

(en M€)	2015		2016	
	France	Luxembourg	France	Luxembourg
Encours euros	32 191	2 599	34 664	2 812
Encours UC	6 213	1 031	6 913	1 273
Total	38 404	3 629	41 577	4 086

Assurance Vie collective et retraite des travailleurs non salariés

Malgré l'absence d'initiative commerciale majeure, à 139 M€, les primes acquises s'inscrivent en hausse de 67 % par rapport à 2015. Cette performance s'explique par un versement de 70 M€ sur un contrat article 39, les contrats d'Indemnités de fin de carrière enregistrant un recul de 31 % sur un an à 30 M€.

À 93 M€, les prestations payées diminuent de 4 %. L'activité Assurance vie collective est ainsi en situation de collecte nette de 44 M€.

Dans ce contexte, l'encours géré progresse de 4,1 % sur un an :

(en M€)	2015	2016	Variation
Encours euros	1 063	1 072	+ 0,9%
Encours UC	995	1 069	+ 7,4%
Total	2 058	2 141	+ 4,1%

Prévoyance

(en M€)	2015	2016	Variation
Prévoyance individuelle	156	162	+ 4,2%
ADE - réseau BP	298	336	+ 13,1%
ADE - réseau CE	249	260	+ 4,4%
Total	702	759	+ 8,0%

L'exercice 2016 connaît une hausse significative des cotisations, soutenue par la croissance combinée de la Prévoyance individuelle et de l'Assurance des emprunteurs (ADE), dont le dynamisme constant se traduit par 597 M€ de cotisations (79 % du chiffre d'affaires Prévoyance).

Assurance des emprunteurs

Dans un contexte de taux bas et de bonne tenue du marché immobilier, les cotisations ADE s'établissent à 596 M€ en hausse de 9 % par rapport à l'an dernier (2015 : + 13 %).

Analysée par réseau, la croissance supérieure du réseau Banque Populaire (+ 13 % pour le réseau Banque Populaire versus + 4 % pour le réseau Caisse d'Epargne) s'explique principalement par la poursuite de l'équipement de ce périmètre avec l'empilement des générations de souscription (ancienneté moyenne du portefeuille encore inférieure à la durée moyenne d'assurance). Le dynamisme de l'activité fait plus que compenser la modification des quote-parts de coassurance des nouvelles générations depuis début 2016.

L'analyse par type de crédit sous-jacent montre toutefois des rythmes de croissance différents : l'assurance adossée au crédit amortissable est très dynamique avec une croissance des cotisations de + 10 % (526 M€ en 2016) ; l'assurance des crédits renouvelables évolue de manière plus contrastée (+ 1 %).

Au total, les crédits amortissables constituent l'essentiel de la production de l'Assurance des emprunteurs, avec 88 % du total des garanties Emprunteurs, comme en 2015.

Prévoyance individuelle

La croissance des cotisations de l'activité Prévoyance individuelle se poursuit en 2016 (+ 4 %) pour s'établir à 162 M€. Cette progression est le résultat d'une croissance combinée des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne avec respectivement + 3,4 % et + 9,7 %. Quelques produits enregistrent des évolutions notables par rapport à l'an dernier, telles que les garanties de protection familiale en cas de décès (Fructi-famille : + 11 %).

2.2. MÉTIER ASSURANCES NON VIE - FRANCE

Porteur d'objectifs ambitieux de développement dans les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne, le métier enregistre une croissance de 2 % des ventes brutes de contrats, qui dépassent le million pour la 4^e année consécutive :

(en milliers de contrats)	2015	2016	Variation
Multirisque Habitation	441	455	+ 3%
Auto	332	354	+ 7%
Garantie des accidents de la vie (GAV)	136	139	+ 2%
Santé	44	28	- 35%
Protection juridique	163	163	0%
Risques des professionnels	16	23	+ 40%
Autres	70	58	- 16%
Total	1 203	1 221	+ 2%

La croissance est portée par le développement rapide des contrats Auto (+ 7 %) et des contrats MRH (+ 3 %), grâce au renforcement de l'animation commerciale et à l'impact positif de la loi Hamon (2 ventes pour 1 retrait en MRH et 3 ventes pour un retrait en Auto). En outre, le dispositif d'animation commerciale mis en place en 2015 est devenu pleinement opérationnel en 2016 permettant le déploiement de 70 moniteurs dédiés dans les banques. Le déploiement du canal agence pour la distribution de l'IARD des professionnels a entraîné une progression de 40 % des contrats professionnels (- 4 % en 2015). La digitalisation des offres accompagne cette dynamique.

Conséquence de ce dynamisme commercial confirmé, le métier affiche 1 287 M€ de primes acquises en 2016, soit + 9 % par rapport à 2015, dont + 10 % sur le réseau Caisse d'Epargne et + 7 % sur le réseau Banque Populaire (+ 10 % hors les garanties moyens de paiement). Ces performances ont été réalisées sur des marchés relativement matures, dont la croissance 2016 (source : FFA) n'a pas excédé 2,5 % en Multirisque Habitation (MRH), tandis que celle de l'Auto s'est avérée stable. Dans ce contexte, la part de marché des réseaux BPCE s'inscrit à nouveau en hausse et le taux d'équipement des clients des réseaux progresse de 1,5 point.

Deux exceptions à ce dynamisme :

- l'activité d'assurance santé est en fort retrait (- 35 %) par rapport à 2015 : cette baisse s'explique par l'entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 de l'accord national interprofessionnel relatif à la généralisation des assurances complémentaires santé d'entreprise ;
- la diminution des ventes sur les produits d'assurance des appareils mobiles, expliquée par la révision du mode de commissionnement.

Primes acquises BPCE Assurances (intégration globale)

(en M€)	2015	2016	Variation
Multirisque Habitation	259	283	+ 9%
Auto	217	246	+ 13%
GAV	82	89	+ 8%
Santé	87	88	+ 1%
Protection juridique	49	53	+ 9%
Risques des professionnels	11	12	+ 12%
Autres	55	68	+ 23%
Total	760	839	+ 10%

Pour les risques Auto, la hausse du chiffre d'affaires résulte principalement d'un effet volume. La croissance des cotisations MRH est le résultat d'un effet volume de 6 % et d'augmentations tarifaires de 3,5 % sur les affaires nouvelles et de 4,5 % sur le stock.

Le nombre de contrats en portefeuille s'élève à 3,7 millions à fin 2016, soit une hausse de 5 % par rapport à 2015 : pour les produits Auto et MRH, cela reflète autant une bonne dynamique des ventes que la maîtrise du taux d'attrition.

Primes acquises BPCE IARD (mise en équivalence)

(en M€)	2015	2016	Variation
Multirisque Habitation	110	124	+ 13%
Auto	147	161	+ 10%
Risques des professionnels	50	52	+ 4%
Autres	15	16	+ 8%
Total	321	353	+ 10%

Le chiffre d'affaires progresse de 10 % grâce à la croissance du portefeuille et, dans une moindre mesure, à un effet tarif.

Le nombre de contrats en portefeuille approche les 1,4 million à fin 2016, soit une hausse de 11 % par rapport à 2015. Avec près de 395 000 contrats, le portefeuille Auto enregistre une hausse de l'ordre de 9 % par rapport à 2015 ; les contrats Multirisque Habitation enregistrent une progression de plus de 10 % pour dépasser les 618 000 contrats.

Primes acquises BPCE Prévoyance (intégration globale)

(en M€)	2015	2016	Variation
GAV	19	22	+ 14%
Autres	79	73	- 7%
Total	98	95	- 3%

L'activité de BPCE Prévoyance repose notamment sur les garanties des moyens de paiement qui représentent 76 % des cotisations totales et qui ont vu leurs primes acquises diminuer de 7 % sur un an (effet base avec une année 2015 en forte croissance). En revanche, la Garantie des accidents de la vie continue de progresser à un rythme soutenu : + 14 %, après + 6 % en 2015.

2.3. ACTIVITÉS HORS EUROPE

L'activité hors Europe (hors celles développées dans les départements et territoires français d'Outre-mer) concerne uniquement la participation de 34 % détenue dans la société libanaise Adir, filiale à 66 % du groupe bancaire Byblos et consolidée par mise en équivalence dans les comptes de Natixis Assurances.

Après une année 2015 de croissance à 2 chiffres (+ 11,5 % vs 2014), l'activité 2016 de la société Adir a été particulièrement dynamique, grâce à la progression de toutes les catégories :

(en MUS\$)	2015	2016	Variation
Vie - Épargne	26,4	29,2	+ 10,6%
Vie - Prévoyance	14,2	15,8	+ 11,2%
Non Vie (auto, incendie, santé, RC, vol, etc.)	20,5	21,7	+ 5,8%
Total	61,1	66,7	+ 9,2%

Les primes émises sur le segment Vie atteignent 45 MUS\$, soit une croissance de 10,8 % ; les activités Épargne et prévoyance représentant plus des deux tiers de l'activité totale d'Adir.

L'assurance non vie a connu une croissance plus modérée avec + 5,8 % en 2016, pour atteindre 21,7 MUS\$ de primes acquises.



3. 2016 : DES RÉSULTATS SATISFAISANTS DANS UN ENVIRONNEMENT FINANCIER INÉDIT

À l'image de l'exercice précédent, le pôle Assurances a poursuivi le développement de ses activités dans des conditions satisfaisantes de rentabilité :

- dans le domaine de l'assurance vie, où la capacité à prélever un niveau de marge satisfaisant a été confirmée, malgré un environnement de taux historiquement bas et des marchés volatils mais non pénalisants à court terme ;
- dans le domaine de la prévoyance caractérisée par une sinistralité globalement maîtrisée et conforme aux attentes ;
- dans le domaine de l'assurance dommages, dont la sinistralité brute a été impactée par les événements climatiques de l'année (inondation et sécheresse), mais dont le ratio combiné s'est maintenu à un niveau inférieur à 100 %.

Dans ce contexte, le produit net assurances (PNA) des activités consolidées par intégration globale s'établit à 670 M€, en hausse de 12 % :

(en M€)	2015	2016	Variation
PNA – Vie Épargne	203	230	+ 13%
PNA – Prévoyance et ADE	138	171	+ 24%
PNA - Dommages	244	255	+ 5%
PNA - Holding & Services	14	15	+ 10%
Total	598	670	+ 12%

3.1. ÉVOLUTION DE LA RENTABILITÉ DES ACTIVITÉS ASSURANCES DE PERSONNES

Assurance vie

L'évolution des revenus est en phase avec celle des encours gérés, qui constituent la principale assiette du PNA Vie, avec une croissance de 8 % par rapport à 2015 (affaires directes - encours moyen + 7 %). Les marges contractuelles sur l'encours s'établissent à 190 M€ en hausse de 13 % par rapport à 2015.

Au contraire des exercices précédents qui souffraient de leur baisse régulière et historique, les marges réalisées à la souscription ont progressé de 20 % en 2016, en lien avec le développement de la nouvelle offre dans le réseau Caisse d'Épargne (31 % de la collecte affaires directes). Cette marge représente désormais 6 % du PNA réalisé.

Le PNA Vie Épargne est également marqué par la baisse de la marge financière, due notamment au recul du rendement obligataire et à une moindre réalisation de plus-values. En outre, le contexte de taux historiquement bas a incité à poursuivre le renforcement des provisions techniques susceptibles de conforter la capacité future à servir des revalorisations commercialement compétitives, tout en prélevant les rémunérations contractuellement dues à l'assureur. Ainsi, hors revalorisations incorporées aux provisions mathématiques en début d'année suivante, la provision pour participation aux

excédents (PPE) a été complétée à hauteur d'environ 160 M€ pour atteindre près de 893 M€ à fin 2016. Ce montant à caractère de réserve, incorporable dans un délai de 8 ans, représente l'équivalent de plus de 2,5 % de revalorisation annuelle des encours susceptibles d'en bénéficier.

Assurance prévoyance

La qualité technique du portefeuille s'est illustrée avec une progression de 24 % du PNA acquis à 171 M€, qui provient de l'ensemble des garanties assurées :

- la Prévoyance individuelle accroît ses revenus de 20 % pour atteindre 51 M€ grâce à la hausse de 4 % de l'activité et à une sinistralité maîtrisée liée notamment à une reprise de provision sur le décès accidentel et à un effet base sur la dépendance : tous ces éléments ont entraîné une baisse de 8 points du S/P ;
- l'activité ADE affiche un PNA en hausse de 25 % à 120 M€, en raison d'un effet volume, avec la hausse de 9 % du chiffre d'affaires, et de l'amélioration de la sinistralité observée sur le réseau Banque Populaire.

3.2. ÉVOLUTION DE LA RENTABILITÉ DES ACTIVITÉS ASSURANCE NON VIE

Malgré les événements climatiques de l'exercice 2016, inondations des mois de mai et juin et épisode de sécheresse, le PNA Assurance non vie s'est établi à 255 M€, en hausse de 5 % par rapport à 2015. Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

- À 230 M€, le PNA Non Vie du réseau Caisse d'Épargne est en progression de 8 M€ (+ 4 %) par rapport à 2015 et résulte des éléments contraires suivants :
 - la progression favorable du portefeuille et des primes, en lien avec la maîtrise des taux de résiliation ;
 - une dégradation de 2,7 points du S/P courant, notamment en raison des événements climatiques survenus en mai et juin et le provisionnement de la sécheresse 2016 ;
 - la baisse du résultat financier de 2,2 M€ par rapport à 2015, principalement en raison de la diminution des revenus exceptionnels actions et de la constitution d'une provision pour dépréciation durable (PDD) pour 0,7 M€ ;
 - une amélioration du solde réassurance suite à l'arrêt du traité parabancaire et à la cession en 2016 de trois importants sinistres Auto de survenance 2015, partiellement compensés par la baisse de la charge de sinistres cédée en MRH.
- À 24 M€, le PNA Non Vie du réseau Banque Populaire (hors BPCE IARD) est en hausse de 13 % par rapport à 2015, grâce à l'amélioration du S/P brut comptable de l'assurance Multirisque Accident de la Vie (MAV) de 12 points. En revanche, le S/P des Garanties de moyens de paiement (GMP) s'est légèrement dégradé (+ 1,6 point) tout en restant à un niveau relativement faible.

Le ratio combiné de l'activité Dommages distribuée par le réseau Caisse d'Épargne s'établit à 91,1 % en 2016, en hausse de 0,3 point.

3.3. POLITIQUE DE GESTION FINANCIÈRE & ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS

Pour rappel, la gestion des actifs des sociétés du métier Assurances (à l'exception de celle de BPCE IARD, mise en équivalence) est déléguée à Natixis Asset Management (NAM), filiale de Natixis. La politique financière a pour objectif d'optimiser la rentabilité des fonds propres du groupe, en préservant la politique commerciale et l'intérêt des assurés, ainsi que la solvabilité des sociétés d'assurance relevant du périmètre.

Environnement macro-économique et politiques monétaires

La croissance mondiale est restée très modérée au cours de l'année 2016 : le ralentissement des pays développés n'a pas pu être compensé par une dynamique plus soutenue des pays émergents. L'accord des pays de l'OPEP a contribué à la stabilisation à la hausse du prix du pétrole autour de 50 dollars (36 dollars en 2015) qui s'est traduite par une hausse temporaire de l'inflation, dissipée rapidement. Les indices actions ont assez bien résisté à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (« Brexit ») et profité de l'élection présidentielle américaine, bien que celle-ci ait accentué les tensions sur les marchés obligataires souverains en fin d'année.

Aux États-Unis, la croissance a ralenti au cours de l'année, mais a bénéficié d'un raffermissement sur le second semestre en partie grâce au programme de Donald Trump qui laisse présager d'une croissance plus vigoureuse liée à la réduction massive et durable des impôts qui devrait être adoptée. La banque centrale américaine a laissé ses taux inchangés une bonne partie de l'année, compte tenu de la modération de la croissance et d'une inflation inférieure à la cible de 2 %. Le 14 décembre, la FED a porté la fourchette d'évolution du taux des fonds fédéraux à [0,50 % ; 0,75 %], contre [0,25 % ; 0,50 %].

En zone euro, la croissance est devenue plus robuste, soutenue par la demande interne privée. Elle bénéficie de conditions de financement avantageuses permises par la politique monétaire de la banque centrale européenne, du bas niveau du prix du pétrole, de l'amélioration progressive du marché de l'emploi et de politiques budgétaires globalement neutres sur la croissance. L'économie japonaise a, quant à elle, du mal à sortir de la déflation. La Banque du Japon (BOJ) s'engage à créer des conditions favorables à un redémarrage de la demande interne, en ciblant le taux à 10 ans à 0 %. La BOJ s'est également engagée à dépasser sa cible d'inflation qui est de 2 %.

Les taux obligataires souverains ont connu deux phases distinctes sur l'année écoulée. Sur les neuf premiers mois, ils se sont détendus pour atteindre des niveaux historiquement bas pour la plus grande partie des pays, parfois même négatifs pour certains, principalement du fait du maintien de politiques monétaires accommodantes. Au troisième trimestre, les taux longs souverains ont commencé à se tendre en raison de la remontée des prix du pétrole et des anticipations d'une plus forte inflation. Ainsi, le taux des obligations à 10 ans américain a légèrement augmenté sur l'année pour clôturer à 2,45 %, contre 2,27 % l'an dernier. Les taux 10 ans allemands et français se sont détendus, terminant respectivement à 0,11 % (contre 0,63 % le 31 décembre 2015) et 0,69 % (contre 0,98 % le 31 décembre 2015).

L'année 2016 a été marquée par les fortes fluctuations du cours du dollar. Après une phase de dépréciation de la monnaie américaine au début de l'année (- 7 % entre le 1^{er} janvier et le 2 mai), le billet vert s'est nettement apprécié sur les trois derniers mois de l'année en raison de l'anticipation d'une plus forte inflation liée au prix du pétrole et du nouveau programme du président américain, qui ont amené les investisseurs à revoir à la hausse leur anticipation des taux directeurs

de la FED. Le dollar a progressé de 1,4 %, pour clôturer l'année 2016 à 1,05 \$ pour 1 €, contre 1,09 \$ pour un euro un an plus tôt.

Enfin, les marchés boursiers ont connu une année très contrastée en enregistrant deux phases de turbulences avant de terminer en nette progression. Les pays développés affichent des performances plus limitées que l'an dernier, compte tenu d'une croissance plus modérée (+ 4,9 % pour le CAC 40, + 0,7 % pour Eurostoxx 50, + 0,4 % pour le Nikkei), l'indice Standard & Poor's, quant à lui, a augmenté de 9,5 % en raison de l'appréciation du billet vert sur l'année. Les pays émergents ont surperformé leurs homologues développés avec une hausse de 7,2 % de l'indice MSCI Emerging Markets sur l'année (contre une baisse de 17 % en 2015).

Évolution de la politique de gestion d'actifs

Nette des dettes relatives aux opérations de mise en pension de titres du portefeuille, la valeur comptable IFRS totale « euros » a progressé de 29 % pour atteindre 57 milliards d'euros en fin d'exercice. Retraite de la créance pour dépôt d'espèces relative à l'acceptation en réassurance de 10 % du stock de contrats Caisse d'Épargne de CNP, elle progresse de 4 % pour atteindre 46 Md€.

Face au contexte de taux bas, les efforts réalisés en matière de diversification des placements ont été poursuivis en 2016. Pour autant, le portefeuille obligataire à moyen et long terme est resté le cœur de l'allocation, avec une quote-part de plus de 79 % du total des actifs, en baisse par rapport à 2015.

Les achats obligataires ont porté quasi exclusivement sur des titres émis par des entreprises financières, industrielles ou du secteur des services : le rendement très faible des titres souverains n'a autorisé que quelques acquisitions de souverains espagnols sur le dernier trimestre 2016. Toutefois, la quote-part des effets publics et titres émis par le secteur parapublic progresse légèrement à 35,2 % de l'encours obligataire détenu à fin 2016, contre 33,5 % à fin 2015. À 43 %, le poids des corporates dans les achats a augmenté au détriment des financières en raison du nombre significatif de nouveaux émetteurs corporate en 2016.

L'environnement économique toujours difficile a conduit à rester sélectifs en termes de qualité de crédit des émetteurs, même si la migration des notations de crédit et la priorité donnée aux titres de sociétés des secteurs de l'industrie et des services ont conduit à une représentation significative des notations BBB. Les notations supérieures ou égales à A- représentent toutefois encore plus de 46 % des acquisitions et 64 % du stock de titres obligataires. Les émissions non notées représentent environ 3,5 % du total des acquisitions 2016 et près de 5 % des encours.

Le rating moyen du portefeuille d'instrument de taux a un rating moyen A- comme en 2015.

La faiblesse des rendements obtenus sur les instruments obligataires a conduit à poursuivre les efforts de diversification vers des instruments offrant une rémunération supérieure. La part des actifs de diversification, actions et immobilier est légèrement en augmentation, à 11,9 % contre 11,0 % à fin d'année 2015.

Dans ce contexte, les investissements ont parfois été limités dans l'attente d'opportunités de placement, entraînant l'augmentation de la poche monétaire. Les OPCVM monétaires et assimilés représentent une quote-part de 8,2 % du total des actifs euros (2015 : 2,4 %).

Les avances sur polices d'assurance ont peu évolué et représentent 205 M€, soit environ 0,4 % des portefeuilles d'actifs, ce qui représente un taux comparable à celui de 2015.

Évolution des produits financiers nets consolidés

Base de prélèvement des marges de l'activité d'assurance vie et source des revalorisations attribuées aux contrats d'assurance vie, les produits financiers nets sont à plus de 95 % issus des actifs en représentation des provisions techniques Vie. À fin 2016, ils s'établissent à 1 618 M€, en baisse de 14,4 % par rapport à 2015.

Cette baisse s'explique principalement par la baisse de rendement des produits de taux. En effet, compte tenu de la situation d'investissement net qui caractérise le métier et des remboursements intervenus en 2016, la dilution du taux de rendement comptable de l'encours de produits de taux a été de l'ordre de 22 points de base entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016.

À 84 M€, le solde des plus-values nettes de reprise de provisions pour dépréciation est en baisse de 81 % par rapport à 2015, en lien avec les opérations de restructuration qui étaient intervenues en 2015 sur le fonds ABP Diversifié ; les dotations aux provisions pour dépréciation sont en hausse de 32 % à 44 M€ et concernent notamment les secteurs pharmaceutique, télécommunication et bancaire.

Enfin, à 228 M€, la variation de juste valeur des instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat s'inscrit en baisse de 35 % par rapport à 2015. Ce solde correspond principalement aux variations de valeur des actifs unités de compte, à hauteur de 260 M€ (2015 : 285 M€), sans incidence sur le résultat opérationnel (après prise en compte de la charge d'ajustement Acav des provisions mathématiques des contrats en unités de compte). Pour le reste, les variations de valeur négatives sur les placements en option juste valeur qui concernent principalement les obligations structurées dans un contexte de baisse des taux sont en partie compensées par les appréciations de valeur des instruments financiers à terme et de l'immobilier de placement.

3.4. ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION CONSOLIDÉES

Le total des charges d'exploitation s'élève à 1 209 M€, en hausse de 13 % par rapport à 2015. Retraitées des commissions payées aux apporteurs, des dépenses immobilisées et de divers éléments non représentatifs de la structure pérenne d'exploitation du métier, les charges consolidées s'élèvent à 358 M€, en hausse de 14 % par rapport à 2015.

Cette augmentation résulte principalement de l'augmentation d'activité constatée sur l'ensemble des métiers et de l'augmentation des ressources nécessaires pour traiter le nombre très significatif des projets d'ordre réglementaire (Solvabilité 2, Contrats Non Réglés - loi Eckert - Ficovie), organisationnel (changement de SI en Non Vie) ou stratégique (assurance#2016 et Multicanal notamment).

L'analyse de ces charges met en évidence :

- une hausse de 18 % des commissions payées aux apporteurs (811 M€ dont 657 M€ reversées aux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne) ;
- une hausse de 4 % des autres charges (398 M€) qui traduit l'ampleur des investissements réalisés et plus généralement des moyens engagés.

3.5. ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

BPCE IARD – détenue à 49,48 %

L'exercice 2016 a été marqué par une tendance contrastée. En effet, la croissance organique de 10 % des primes acquises a été accompagnée par une dégradation de la sinistralité : le ratio S/P brut s'établit à 68,7 %, + 3,2 % par rapport à 2015.

La dégradation de la sinistralité est due aux événements climatiques de fin mai / début juin et à deux sinistres graves sur l'Auto pour un montant de 11 M€ bruts de réassurance contre aucun en 2015. Cela a été partiellement compensé par le dégagement de boni sur survenances antérieures. Dans ce contexte, la charge de sinistres augmente de 15 % à 245 M€. En parallèle, le solde de réassurance s'améliore de 12 M€ suite à l'augmentation des cessions de sinistres notamment sur les traités climatiques et catastrophes naturelles.

Les produits financiers nets diminuent de 42 % pour atteindre 12 M€ (2015 : 21 M€), ce qui s'explique par davantage de réalisation de plus-values de cession d'OPCVM en 2015.

Cet ensemble plutôt défavorable conduit à une baisse de 4 % du PNA qui atteint 62 M€ (2015 : 66 M€).

La croissance rapide des portefeuilles, l'élargissement de l'équipe commerciale et le déploiement des moniteurs dédiés expliquent en grande partie la hausse de 13 % des charges d'exploitation (42 M€). Les charges d'exploitation et commissions versées aux apporteurs représentent 25,8 % des primes acquises, en dégradation de 1,2 point par rapport à 2015.

Le ratio combiné s'établit à 97,9 %, en dégradation de 0,5 point par rapport à 2015.

Au total, la contribution de la société au résultat consolidé IFRS est en baisse de 37 % pour atteindre 5,2 M€ (2015 : 8,3 M€).

ADIR – détenue à 34 %

Confirmant les bons résultats 2015, le résultat de l'année 2016 est un bénéfice net après impôt de 13 MUS\$, soit + 12 % par rapport à 2015. Cette amélioration résulte du ratio combiné net qui se maintient sur de bons niveaux à 51 % et des produits financiers (hors UC) qui ont connu une croissance de 15 % en 2016, contribuant fortement au résultat net.

Compte tenu de cette amélioration et de l'appréciation du dollar US, la contribution d'Adir au résultat consolidé s'élève à 4,0 M€, en hausse de plus de 11 % par rapport à 2015 (3,6 M€).

3.6. ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

Dans un contexte de développement rentable des activités, le résultat opérationnel consolidé s'inscrit en hausse de 8 % à 360 M€.

Pour les mêmes raisons, le résultat consolidé avant impôt progresse de 9 % à 322 M€.

À 120 M€, la charge d'impôt 2016 progresse par rapport à 2015 (104 M€) et représente 37,3 % du résultat avant impôt (impact des différences permanentes principalement).

Le résultat net consolidé part du groupe s'établit à 179 M€, en hausse de 5 % par rapport au résultat publié 2015.

3.7. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est intervenu à la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration qui soit susceptible d'impacter, de manière significative, la situation financière du groupe.

3.8. PERSPECTIVES 2017

L'année 2017 sera marquée par des évolutions stratégiques et réglementaires que le métier aborde avec confiance et vigilance :

- la forte croissance de l'activité issue des Caisses d'Épargne qui bénéficiera d'une première année pleine ;
- le maintien d'un taux de croissance soutenue des portefeuilles Non Vie, enjeu significatif du plan à moyen terme ;
- la définition du nouveau plan stratégique 2018-2020 ;
- la préparation du passage le 1^{er} janvier 2018 à la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers.

Plus généralement, dans le contexte de marchés sous-jacents relativement porteurs, ou bénéficiant d'actions des réseaux du groupe BPCE, les métiers devraient poursuivre leur développement :

- l'extension de l'activité Épargne & Prévoyance au réseau Caisse d'Épargne initiée en 2016 devrait engendrer une forte croissance des primes et encours d'assurance vie et du portefeuille de contrats de prévoyance individuelle ;

- en Assurances non vie, l'ambition stratégique consiste à augmenter le taux d'équipement dans les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne avec pour objectif d'équiper un client sur trois d'un produit dommages ou de prévoyance. L'accompagnement des distributeurs dans l'atteinte de cet objectif continuera à produire ses effets ; pour autant, le maintien de la croissance organique au niveau des exercices 2015 et 2016 ne peut être garanti compte tenu de l'appui indirect mais probablement temporaire, apporté par les évolutions réglementaires (loi Hamon).

Par ailleurs, à l'image de ces dernières années, le contexte macro-économique et financier incertain de la zone euro et l'évolution des politiques monétaires des pays développés constituent des points significatifs d'attention. En particulier, le maintien des taux d'intérêt à un niveau historiquement bas constaté en 2016 constitue un enjeu à moyen terme pour l'activité d'assurance. Le métier s'efforce toutefois d'appréhender les risques induits au travers de l'adaptation continue de ses politiques de gestion d'actifs et des risques, afin d'en réduire les conséquences au travers de la réassurance et de diverses protections financières, ainsi qu'avec l'amortisseur que représentent les réserves techniques constituées.

Sans méconnaître l'éventuel impact d'évolutions potentiellement défavorables à la croissance de son produit net assurance et de ses résultats financiers, le groupe envisage une nouvelle croissance de ses activités, tout en dégagant une rentabilité satisfaisante. L'atteinte de cet objectif sera facilitée par l'extension de l'assurances de personnes à un nouveau réseau et par la poursuite de la diversification engagée il y a plusieurs années dans le domaine de l'assurance Prévoyance et Dommages, qui connaît un fort développement dans le respect des équilibres techniques.



4. RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ NATIXIS ASSURANCES

4.1. ACTIVITÉ & RÉSULTAT NET

Compte tenu de son objet social, l'activité de la société reste circonscrite à la gestion et au financement de ses participations.

L'activité des principales filiales a été commentée au travers du rapport de gestion sur l'activité du groupe pour l'exercice 2016.

La quasi-totalité des revenus de la société est constituée des 137 M€ de dividendes reçus de ses filiales et participations (2015 : 125 M€), dont la répartition est la suivante :

(en k€)	2015	2016
BPCE Vie	96 036	101 112
BPCE Prévoyance	14 378	15 223
BPCE Assurances	10 697	11 427
BPCE IARD	2 870	3 716
Adir	1 480	1 779
Natixis Life	0	3 400
Total	125 461	136 656

Par ailleurs, la société a enregistré 24 M€ de revenus d'intérêts au titre d'emprunts accordés aux filiales et supporté 29 M€ de charges financières sur emprunts, conduisant à un résultat financier de 132 M€.

Le résultat d'exploitation de la société, principalement constitué de charges de holding et de commissions de gestion de participation, s'établit à - 4,5 M€ contre - 2,4 M€ en 2015.

Le résultat net atteint 127 M€, soit une hausse de 8 % par rapport aux 118 M€ enregistrés au titre de 2015.

4.2. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il est proposé que la somme constituée :

- du bénéfice de l'exercice127 164 843,41 €
- majoré du report à nouveau368 329,80 €
- soit un total distribuable de127 533 173,21 €
- soit affectée :
- à la distribution d'un dividende de 126 092 889,00 €
- à la réserve légale 1 293 647,43 €
- en report à nouveau pour le solde 146 636,78 €
- soit un total réparti de127 533 173,21 €

La proposition de dividende se traduirait par le versement d'une somme de 6,50 € pour chacune des 19 398 906 actions formant le capital social.

Le montant des capitaux propres à la clôture de l'exercice 2016 s'éleverait, après affectation du bénéfice 2016, à 1 286 777 235,29 €.

Il est rappelé, conformément à la loi, que les dividendes payés au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

	2013	2014	2015
Nombre d'actions rétribuées	15 740 000	15 740 000	19 398 906
Dividende distribué par action	4,18 €	7,60 €	6,02 €
Montant total du dividende	65 793 200	119 624 000	116 781 414

4.3. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conformément aux dispositions sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, il est précisé qu'aucune convention relevant de cet article n'a été soumise à l'autorisation du conseil d'administration au cours de l'exercice 2016.

Par ailleurs, aucune convention ne répond pour l'exercice 2016 aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce visant à mentionner dans le rapport de gestion, sauf lorsqu'il s'agit de conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, le directeur général, le directeur général délégué, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

En revanche, nous vous précisons qu'au titre des conventions conclues antérieurement par la société et soumises à l'article L. 225-38 du Code de commerce, les conventions suivantes ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice 2016 :

- le protocole cadre général conclu entre CNP Assurances (agissant en son nom et pour son compte et au nom et pour le compte de ses filiales), BPCE (agissant en son nom et pour son compte et/ou selon le cas (i) au nom et pour le compte des membres du Réseau des Caisses d'Épargne en sa qualité d'organe central du Réseau des Caisses d'Épargne (ii) au nom et pour le compte des membres du Réseau des Banques Populaires en sa qualité d'organe central du Réseau des Banques Populaires, et/ou (iii) au nom et pour le compte de ses filiales), Natixis (agissant en son nom et pour son compte et/ou selon le cas, au nom et pour le compte de ses filiales), Natixis Assurances, BPCE Vie et BPCE Prévoyance ;
- le pacte d'actionnaires relatif à Ecureuil Vie Développement, conclu entre CNP Assurances, Natixis Assurances et BPCE, en présence d'Ecureuil Vie Développement ;
- la convention de mise à disposition du personnel CNP Assurances au sein d'Ecureuil Vie Développement, conclue entre CNP Assurances et Ecureuil Vie Développement, en présence de Natixis Assurances et BPCE Vie.

4.4. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital social de Natixis Assurances s'élève à 148 013 652,78 € au 31 décembre 2016.

Le capital social est composé de 19 398 906 actions de 7,63 € en valeur nominale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous précisons que le capital social et les droits de vote aux assemblées générales sont détenus à hauteur de 99,999 % par Natixis.

Actionnaires	Nombre d'actions
Natixis SA	19 398 897
Autres personnes morales	4
Autres personnes physiques	5
Total	19 398 906

4.5. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Mandats

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 4 du Code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux de Natixis Assurances au 31 décembre 2016 est annexée au présent rapport.

Situation des mandats des administrateurs

Nous vous informons que le mandat de la Banque Populaire de l'Ouest, administrateur, arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Toutefois, nous vous indiquons que la Banque Populaire de l'Ouest démissionnera de son mandat d'administrateur à l'issue du conseil d'administration de Natixis Assurances du 23 mars 2017 appelé à arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Situation des mandats des commissaires aux comptes

Aucun mandat de commissaires aux comptes n'arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Jetons de présence

Les jetons de présence ont été répartis entre les membres du conseil d'administration selon les règles de gouvernance en vigueur au sein du Groupe BPCE.

Il est précisé que les membres du conseil d'administration de Natixis Assurances ont perçu globalement la somme de 36 900 € (avant retenues fiscales) au titre des jetons de présence pour l'exercice 2016.

Conformément aux règles de gouvernance de BPCE et de Natixis, les mandats exercés par les salariés de BPCE et Natixis ainsi que Natixis en tant que personne morale, ne donnent pas lieu à versement

de jetons de présence. Par conséquent, aucun jeton de présence ne leur a été versé au titre de leur participation aux séances du conseil de Natixis Assurances.

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 1^{er} du Code de commerce, Natixis Assurances est tenue de communiquer les rémunérations des membres du conseil d'administration qui détiennent également un mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Ainsi, le montant total des rémunérations et avantages de toute nature versés en 2016 à BPCE pour ses mandats exercés au sein de Natixis, société cotée, et de Natixis Assurances s'élève à 62 700 €, dont 2 700 € au titre de son mandat au sein du conseil d'administration de Natixis Assurances.

4.6. ANALYSE SUR LA SITUATION DE L'ENDETTEMENT (ART. 225-100 DU CODE DE COMMERCE)

La situation d'endettement du périmètre Natixis Assurances est la traduction de la politique de gestion et d'allocation stricte des fonds propres décidée par l'actionnaire du pôle, caractérisée notamment par une distribution de l'ensemble des résultats et réserves disponibles.

Dans ce contexte, les emprunts émis n'ont pas pour objectif de financer l'exploitation des sociétés du groupe, dont les flux de trésorerie sont significatifs, mais uniquement de satisfaire aux exigences réglementaires de marge de solvabilité requise par le développement quasi continu des encours gérés et risques assurés.

La présentation détaillée des emprunts subordonnés émis par les compagnies est faite dans l'annexe aux comptes consolidés. Au 31 décembre 2016, la société Natixis Assurances bénéficie :

- de facilités de crédit senior à moyen terme d'un montant total de 289 M€, arrivant à échéance en 2017 et dont le prêteur est la banque Natixis ;
- d'emprunts subordonnés à durée indéterminée (22 M€) et déterminée (373 M€), dont le prêteur est la banque Natixis ;
- d'un financement obligataire subordonné à durée déterminée d'un montant de 251 M€.

Il convient par ailleurs de noter que Natixis Assurances a souscrit à une augmentation de capital et a accordé un prêt subordonné à sa filiale BPCE Vie afin de renforcer sa couverture du capital de solvabilité requis (SCR). Pour financer ces opérations :

- une facilité de crédit senior à 1 an d'un montant de 135 M€ a été souscrite en août 2016 puis renouvelée en décembre 2016 ;
- un emprunt subordonné d'un montant de 65 M€ et d'une durée de 10 ans, portant intérêt au taux de 3,645 % a été réalisé en décembre 2016.

La charge d'intérêts supportée par la société Natixis Assurances s'élève à 29,0 M€ en 2016 (2015 : 28,4 M€).

4.7. DÉPENSES SOMPTUAIRES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts (CGI), nous vous informons qu'il n'y a pas eu, pendant l'exercice, de dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 dudit Code.

4.8. INFORMATION RELATIVE À L'ÉCHÉANCE DES DETTES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, il est précisé que le solde fournisseurs inscrit au bilan du 31 décembre 2016 (hors factures non parvenues) est nul.

4.9. CONSOLIDATION ET INTÉGRATION FISCALE

Natixis Assurances est filiale à 99,99 % de Natixis. À ce titre, elle est consolidée par intégration globale dans les comptes de son actionnaire, ainsi que dans ceux de BPCE, actionnaire majoritaire de Natixis.

Natixis Assurances et ses filiales détenues à plus de 95 % sont membres du groupe fiscal institué par Natixis en application des articles 223-A et suivants du CGI. Leur résultat est déterminé comme si elles étaient imposées séparément. La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein de Natixis est fondée sur le principe de la neutralité, selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration. L'économie d'impôt ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisé par la société mère Natixis.

4.10. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La société n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

4.11. DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune délégation visée à l'article 225-100 du Code de commerce (augmentation du capital) n'a été accordée.

4.12. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Il est rendu compte de l'absence de salariés au sein de la société Natixis Assurances au 31 décembre 2016. En conséquence, les dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce ne sont pas applicables.

4.13. TABLEAU DES RÉSULTATS

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.

5. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Conformément à l'article L. 225-102-1, alinéa 5, du Code de commerce, la société a établi le rapport RSE décrivant la manière dont elle prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.



2 REPORTING RSE



Reporting RSE

1. INTRODUCTION AU REPORTING RSE

Le présent reporting s'inscrit dans le cadre de la loi Grenelle 2, de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et des obligations de publication d'informations sociales, environnementales et sociétales auxquelles la société Natixis Assurances se conforme.

2015 ont été retraitées, lorsque les données étaient disponibles, afin de présenter les informations sur un même périmètre.

Natixis Assurances est le holding de compagnie d'assurances opérationnelles du groupe BPCE et est au service de ses deux distributeurs, Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

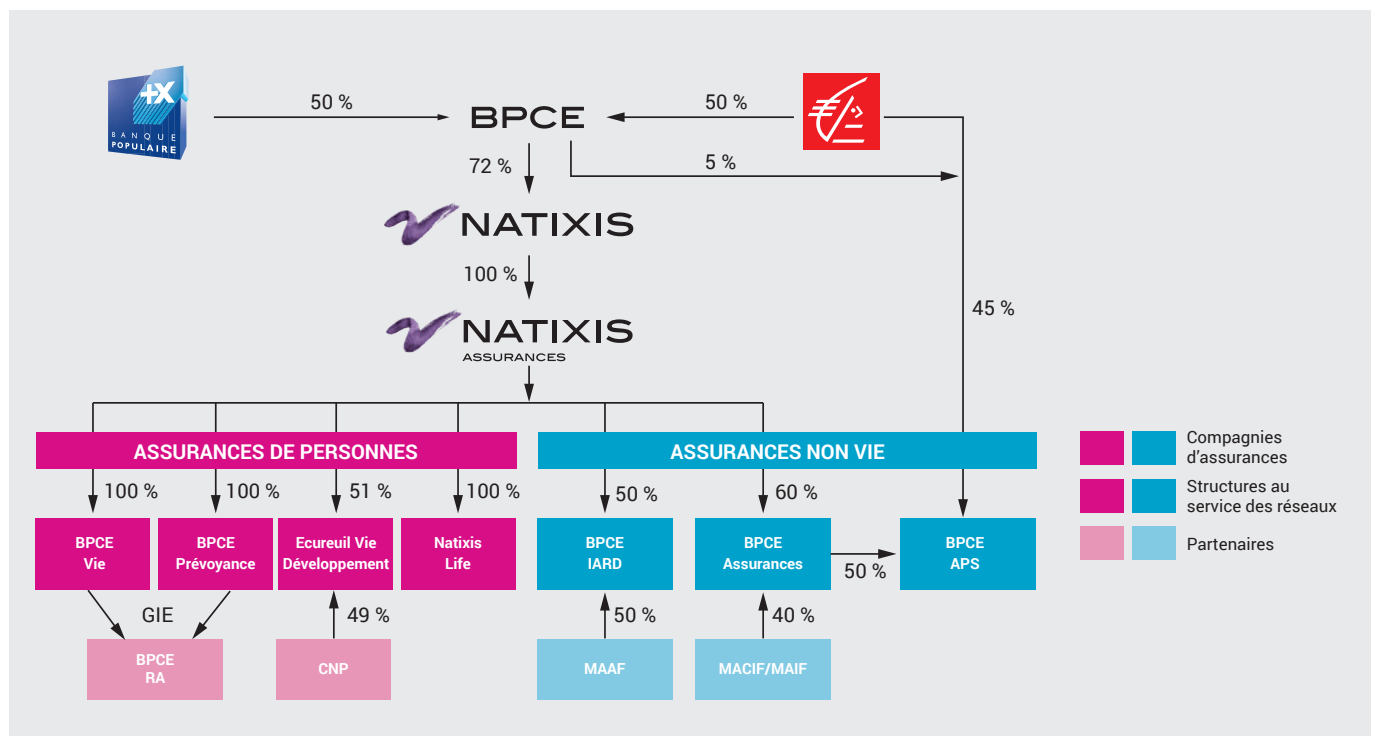
PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Les informations présentées dans ce document portent sur le périmètre de la société Natixis Assurances comprenant BPCE Vie, BPCE Prévoyance, BPCE Relation Assurances, Natixis Life située à Luxembourg et le siège de BPCE Assurances à Paris, ses plateaux de gestion des sinistres et de relations client à Martillac, Mérignac et Dijon. Le reporting porte sur l'exercice 2016 (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Du fait de l'évolution du périmètre, les données 2014 et

La société intervient sur les métiers Assurances de personnes et Assurances non vie.

Natixis Assurances est incluse dans le périmètre Natixis Intégrée qui se définit par Natixis et les sociétés françaises détenues majoritairement (+ de 50 % du capital) directement ou indirectement par Natixis SA.

Le schéma ci-dessous illustre l'organisation juridique.



PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES SUR LES INDICATEURS

Indicateurs sociaux

Les effectifs prennent en compte l'ensemble des collaborateurs en contrats à durée indéterminée et à durée déterminée enregistrés à l'effectif au 31 décembre (hors contrats d'alternance ou de professionnalisation).

Les embauches prennent en compte les recrutements externes en CDI, CDD, hors contrats d'apprentissage et de professionnalisation, les transformations de tout autre type de contrat (alternants, stagiaires, VIE, etc.) en CDI ou CDD, ainsi que les mobilités en provenance d'autres sociétés de Natixis ou du Groupe BPCE.

Les départs prennent en compte les démissions, licenciements, départs au cours de la période d'essai, départs volontaires en retraite ou pré-retraite, ruptures conventionnelles, décès, ainsi que les mobilités vers d'autres sociétés de Natixis Intégrée ou du Groupe BPCE.

Les effectifs de travailleurs handicapés représentent le nombre de collaborateurs en situation de handicap disposant d'un contrat de travail avec BPCE Vie, BPCE Relation Assurances et BPCE Assurances, filiales de Natixis Assurances au 31 décembre 2016.

Indicateurs environnementaux

Les indicateurs environnementaux (consommations d'énergie, d'eau, de fioul) sont calculés au prorata du taux d'occupation des immeubles

gérés par la direction Immobilier et logistique de Natixis.

Le bilan carbone de Natixis Assurances est évalué par extrapolation à partir du bilan carbone calculé pour Natixis France, en fonction du nombre de collaborateurs en ETP.

Les données environnementales de Natixis Life ne sont pas intégrées au présent rapport pour des raisons d'indisponibilité. Toutefois, le poids de Natixis Life à l'échelle de Natixis Intégrée reste marginal.

Exclusions

Certains indicateurs sur la pollution n'ont pas été retenus car ils sont jugés non pertinents au regard de l'activité de Natixis Assurances, qui ne génère pas de pollution grave ou spécifique :

- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;
- la prise en compte des nuisances sonores et de toute forme de pollution spécifique à une activité ;
- l'utilisation des sols.

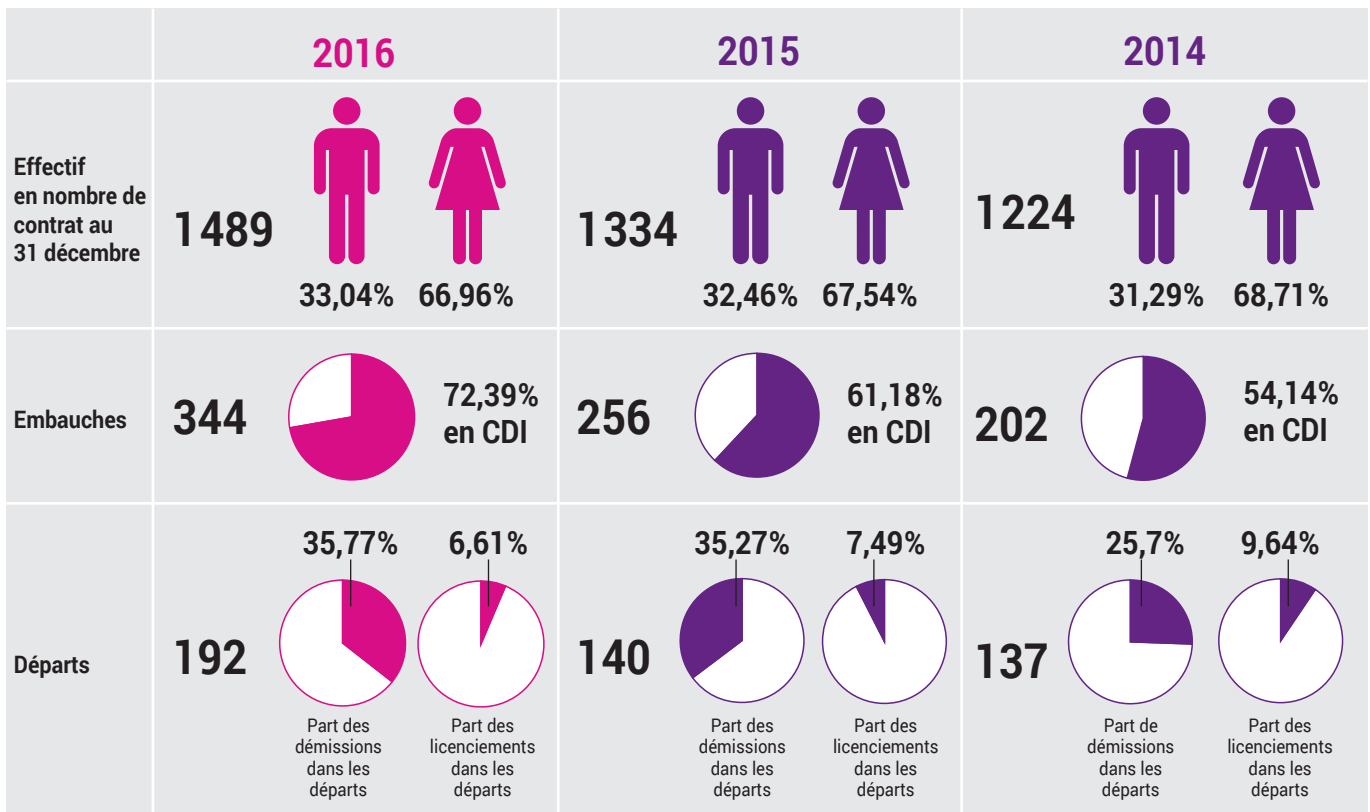
Aucune provision et garantie pour risque en matière d'environnement n'a été comptabilisée.

De même, les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire n'ont pas été retenues, dans la mesure où ce poste est non significatif dans le cadre de l'activité de Natixis Assurances.

Natixis Assurances s'inscrit dans le cadre des orientations et de l'organisation de la politique de développement durable de Natixis.

2. INFORMATIONS SOCIALES

2.1. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS – 2016



Pyramide par tranches d'âges Natixis Assurances



Moyenne d'âge des collaborateurs Natixis Assurances

38,41

38,08

37,98

2.2. RÉMUNÉRATION

Natixis Assurances s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération mise en œuvre par la direction Ressources humaines de Natixis qui vise à maintenir des niveaux de rémunération compétitifs vis-à-vis de ses marchés de référence. Elle est structurée pour favoriser l'engagement des collaborateurs sur le long terme et renforcer l'attractivité de l'entreprise tout en respectant le cadre réglementaire en vigueur. Elle reflète la performance individuelle et collective.

Le dispositif de rémunération fixe est complété avec de la rémunération variable qui, selon les métiers, est assise sur le niveau d'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés par le comité de direction.

En Assurances non vie, le montant maximum de la part variable est contractuel et déterminé en fonction de la classification et de l'emploi occupé.

À ces rémunérations s'ajoute une rémunération collective (épargne salariale) qui permet d'associer les collaborateurs aux performances et résultats de Natixis Intégrée ou directement de ses filiales. Ce complément repose sur :

- un accord de participation unique, un plan d'épargne retraite collectif et un plan d'épargne salariale (PES) pour le périmètre Natixis Intégrée ;
- un accord d'intéressement propre à BPCE Assurances ;
- un accord d'intéressement propre à BPCE Relation Assurances ;
- un accord d'intéressement propre à BPCE Vie.

Les collaborateurs de Natixis Assurances bénéficient du fonds de pension géré par la branche. Ceux du métier Assurances de personnes bénéficient en plus d'un contrat d'assurance de retraite supplémentaire via un contrat d'assurance article 83.

La politique de rémunération s'inscrit dans le strict respect du cadre réglementaire spécifique à son secteur d'activité. Elle intègre également les objectifs fondamentaux d'égalité professionnelle et de non-discrimination poursuivis par Natixis.

Entités	Rémunération annuelle brute moyenne 2016	Rémunération annuelle brute moyenne 2015	Rémunération annuelle brute moyenne 2014
---------	------------------------------------------	------------------------------------------	------------------------------------------

Assurances de personnes

BPCE Vie	53 599,91 €	52 186,30 €	49 850,00 €
Natixis Life	57 000 €	54 747,06 €	56 696,98 €
BPCE Relation Assurances	30 294 €	NC	NC

Assurances non vie

BPCE Assurances	35 565 €*	38 562 €*	37 325 €*
-----------------	-----------	-----------	-----------

*Moyenne calculée sur l'effectif permanent base temps plein

La population des collaborateurs en Assurances non vie est majoritairement représentée par des collaborateurs non cadres affectés à la gestion des contrats d'assurance.

C'est également le cas pour les collaborateurs de BPCE Relation Assurances qui sont en charge de la gestion des contrats d'assurance vie.

2.3. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Tous les collaborateurs de Natixis Assurances sont couverts par la convention collective de l'assurance.

En Assurances de personnes, à l'exception du Centre d'expertise et de relation client (CERC), l'horaire collectif hebdomadaire est de 39 heures. Des jours de RTT sont attribués en compensation aux collaborateurs.

Le CERC est régi par la règle des 35 heures hebdomadaires.

Le dispositif actuel d'accord sur l'aménagement du temps de travail

intègre plusieurs types de contrats (temps partiel, temps réduit, aménagement spécifique lié à un handicap, etc.) et prévoit les conditions de rémunération et de cotisations associées.

En Assurances non vie, les activités de plateaux téléphoniques de gestion des sinistres et de relation client sont en horaire en cycle.

Durée du travail du Plateau 1 (gestion des sinistres)

Pour cette population, la durée annuelle du travail est de 1 582 heures sur 226 jours avec une durée quotidienne moyenne de référence de 7 heures.

Durée du travail du Plateau 2 (gestion des sinistres)

Pour cette population, la durée annuelle du travail est de 1 607 heures sur 223 jours avec une durée quotidienne moyenne de référence de 7 heures 12 minutes.

Durée du travail DRC (relation clientèle)

La durée annuelle du travail est de 1 582 heures sur 226 jours avec une durée quotidienne moyenne de référence de 7 heures.

Par ailleurs, la population cadre est en forfait jours (211 jours travaillés par an). Enfin, les non-cadres (hors fonctions plateau) ont un horaire variable. La durée annuelle du travail pour les non-cadres hors plateaux est de 1 607 heures sur 218 jours travaillés, soit une durée journalière de référence de 7 heures 22 minutes.

Entités	Taux d'absentéisme au 31 décembre 2016
Assurances de personnes	
BPCE Vie	3,53%
Natixis Life	3%
BPCE Relation Assurances	2,17%
Assurances non vie	
BPCE Assurances	6,30%

Le taux d'absentéisme s'élevait à 4,6 % à fin décembre 2015, quasi stable par rapport à fin décembre 2014. Ce taux ne tient pas compte des congés parentaux, sabbatiques et création d'entreprise.

Natixis Assurances	2016	2015	2014
Temps partiel en % de l'effectif CDI + CDD	11,69%	11,70%	11,53%

2.4. LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL, NOUVEL ENJEU

Natixis Assurances, dans la lignée de Natixis, met en avant la qualité de vie au travail de ses collaborateurs : ainsi, depuis décembre 2015, la charte « 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie » engage les entreprises signataires à agir en faveur d'une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle.

En outre, Natixis, le 26 août dernier 2016, a signé un accord visant à promouvoir la qualité de vie au travail (QVT) applicable à Natixis Assurances.

Celui-ci s'articule autour de 4 axes :

- conditions de travail : permettre à chacun de fournir un travail de qualité ;
- relations et coopération : renforcer le collectif et le lien social dans un contexte de travail qui se digitalise ;
- bien-être au travail : renforcer les actions de prévention des risques pour la santé et faciliter l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle ;
- accompagnement des transformations : mieux anticiper les impacts des projets de transformation sur les conditions de vie au travail et mieux intégrer la dimension humaine dans la conduite des changements.

Le déploiement du télétravail

Sur le périmètre Natixis Intégrée applicable à Natixis Assurances, un accord relatif au télétravail a été signé en 2015 entre la direction et la majorité des organisations syndicales représentatives : le télétravail apporte une meilleure qualité de vie, mais aussi des bénéfices en termes d'efficacité, dans le respect des nécessités de service et de l'organisation du travail des équipes.

Ce mode d'organisation du travail, basé sur le volontariat, a vocation à améliorer la qualité des conditions de travail, en économisant du temps de trajet et en favorisant un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. Il constitue également l'opportunité de faire évoluer les pratiques managériales vers davantage de délégation et de responsabilisation, et de développer ainsi l'autonomie des salariés. Il s'appuie sur les possibilités qu'offre l'évolution des technologies de l'information.

Sa mise en place traduit également la volonté de l'entreprise d'être innovante socialement et d'accroître son attractivité ainsi que la motivation de ses salariés.

En Assurances de personnes, le nombre de collaborateurs en télétravail, au 31 décembre 2016, est de 109 pour un effectif de collaborateurs de 472.

En Assurances non vie, le nombre de collaborateurs en télétravail, au 31 décembre 2016, est de 54 pour un effectif de collaborateurs de 857.

Focus sur le CERC

Dans le cadre du programme assurance#2016, destiné à déployer au sein des Caisses d'Épargne, au 1^{er} janvier 2016, l'offre d'assurance vie et prévoyance de Natixis Assurances, un nouveau centre d'expertise et de relation client a été créé, le CERC. Implanté à Villeneuve d'Ascq, sur un parc technologique européen, ce centre a été conçu de façon innovante pour atteindre les meilleurs standards du marché en termes de qualité de service et de qualité de vie au travail. Ainsi, les process ont été entièrement repensés et dématérialisés pour un fonctionnement en zéro papier et les collaborateurs ont tous été équipés de PC portables avec téléphonie embarquée, favorisant la mobilité sur le site. Les locaux ont été aménagés de façon à laisser un espace important à la convivialité, au bien-être, mais aussi à la formation et l'innovation. Conçus en mode dynamique et ouvert, très aérés, les locaux ont été adaptés aux situations de travail et non aux fonctions. Aucun bureau n'est attribué. La pyramide hiérarchique a été aplatie, avec la volonté de favoriser la responsabilisation et l'autonomie des collaborateurs.

2.5. RELATIONS SOCIALES

Natixis Assurances dispose de ses propres instances représentatives du personnel et garantit un espace de dialogue social. Ses instances représentatives du personnel (IRP) sont également impliquées au niveau du périmètre Natixis Intégrée, garantissant ainsi la représentation de l'ensemble du personnel.

L'accord relatif au droit syndical et à la négociation collective au sein de Natixis Intégrée, signé en 2010 entre la direction et la majorité des organisations syndicales représentatives, a doté Natixis Intégrée de coordonnateurs syndicaux, interlocuteurs privilégiés de la direction dans l'organisation du dialogue social, et d'une instance conventionnelle de négociation intégrée.

Sur le périmètre BPCE et Natixis Intégrée applicable à Natixis Assurances, quatre accords ont été signés en 2016 :

- accord relatif au parcours professionnel des représentants du personnel (BPCE) ;
- accord relatif à la qualité de vie au travail (Natixis Intégrée) ;
- accord relatif aux garanties sociales d'accompagnement de la mise en œuvre du projet de migration de la conservation des Titres de la Banque Privée 1818 de SAMSIC vers DEFO (Natixis Intégrée) ;
- accord relatif à la participation des salariés aux résultats des exercices 2016 et 2017 (Natixis Intégrée) ;

Sur le périmètre Assurances de personnes, Natixis Assurances a signé quatre accords en 2016 :

- avenant technique à l'accord d'intéressement pour les salariés de BPCE Vie ;

pour les salariés de BPCE Relation Assurances :

- accord d'intéressement ;
- accord d'adhésion PES ;
- accord d'adhésion PERCO.

Sur le périmètre Assurances non vie, à la suite de l'intégration par BPCE Assurances d'une bonne partie des accords intéressant le périmètre de Natixis en 2014 et 2015, l'entreprise s'est notamment intéressée en 2016 à son intégration dans le SIRH de Natixis et à la consolidation du pôle Assurances du groupe.

L'année 2016 a également permis d'initier un chantier sur l'organisation et les horaires de travail des plateaux bordelais, sur la base d'une méthode reposant sur la participation de très nombreux collaborateurs et représentants du personnel réunis en groupes de travail.

En outre, BPCE Assurances a signé trois accords en 2016 :

- accord sur la rémunération, le temps de travail et la répartition de la valeur ajoutée ;
- accord d'intéressement ;
- avenant de révision n°2 à l'accord sur la prime de transport.

2.6. SANTÉ ET SÉCURITÉ

En 2016, Natixis Assurances a continué de renforcer ses mesures de prévention par la poursuite de la démarche annuelle de prévention des risques professionnels.

En 2016 Natixis Assurances a déclaré 3 accidents de travail pour le métier Assurances de personnes comme en 2015 et 8 pour le métier Assurances non vie comme en 2015. Pour ces activités, il a été enregistré un taux de fréquence d'accident de travail de 4,63 en 2016 contre 5,17 en 2015 et un taux de gravité de 0,07 comme en 2015.

Par ailleurs, Natixis Assurances dispose d'un contrat de mise à disposition d'une assistante sociale. Elle est présente 4 jours par mois le mardi en alternance sur les sites de Mérignac et de Martillac. Elle prend en charge les demandes des collaborateurs parisiens ou dijonnais par mail ou téléphone.

Natixis Assurances travaille avec la société Psya pour proposer à ses salariés un service d'aide et d'accompagnement psychologique par téléphone. L'objectif de ce service individualisé, anonyme et confidentiel, est de permettre d'aborder tout sujet d'ordre professionnel ou personnel pouvant occasionner un sentiment ou une situation de mal-être, voire de souffrance psychique : agressivité, violence, pression, conflit, stress, harcèlement. Ce service, traité par un cabinet externe, indépendant et spécialisé dans le domaine, composé de psychologues cliniciens, est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sur simple appel téléphonique gratuit.

De plus, Natixis Assurances entretient une relation étroite avec les acteurs de la santé (médecins du travail, infirmières, ergonomes, CARSAT, etc.) permettant ainsi l'aboutissement d'actions relatives aux sujets d'hygiène, sécurité, conditions de travail et plus généralement de qualité de vie au travail (mise en place d'une méthode participative et initiation de groupes de travail sur l'organisation, renforcement du processus concernant les travaux et la maintenance des bâtiments, extension du parking sur Mérignac, étude d'un agrandissement des locaux parisiens, suivi de la réglementation et des contrôles réglementaires, inspections régulières des sites avec les CHSCT, etc.).

Natixis Assurances, pour son métier Assurances de personnes, donne une subvention exceptionnelle à son comité d'entreprise pour la mise en place d'actions afin de développer un environnement de bien-être pour ses salariés (séances de massage, relaxation, conférence sur le tabagisme, etc.).

2.7. FORMATION

La politique de formation de Natixis Assurances, en lien avec le plan stratégique de Natixis New Frontier, constitue un des facteurs clés pour accompagner les collaborateurs dans leur développement et celui de Natixis sur ses métiers cœurs.

Conformément à l'accord sur l'emploi du 13 septembre 2013, l'activité formation sur la période 2014-2017 est orientée autour de cinq axes principaux :

- préparer et accompagner les mobilités au sein de l'entreprise ;
- renforcer les compétences managériales et consolider les pratiques communes ;
- renforcer la démarche de professionnalisation des équipes ;
- accompagner les grands projets métiers et dispositifs de l'entreprise ;
- accompagner l'intégration des nouveaux collaborateurs.

Les équipes en charge de la formation mettent en place des solutions globales ou dédiées, proposées sous forme d'actions ponctuelles ou de parcours qui visent le développement des compétences, individuelles et collectives. Ces solutions contribuent ainsi au maintien de l'employabilité de nos collaborateurs et à l'amélioration continue de leurs aptitudes professionnelles.

Natixis Assurances	2016	2015	2014
Nombre d'heures de formation	35 491	28 561	27 433

Données provisoires représentant a minima 95 % des heures effectuées sur l'année. Les données concernant les heures de formation longue durée sont pour partie en heures théoriques.

Ce recensement fait sur le périmètre Assurances de personnes n'inclut pas les formations dispensées en interne.

2.8. DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Natixis Assurances accompagne Natixis, signataire de la charte de la diversité depuis 2009, dans son engagement et lutte contre les discriminations sous toutes ses formes et à toutes les étapes de gestion des ressources humaines : recrutement, formation ou gestion des carrières de ses collaborateurs.

Natixis Assurances met en place une politique visant à capitaliser sur la diversité des profils, des expériences et des compétences autour de trois axes prioritaires :

- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- le maintien dans l'emploi des collaborateurs seniors ;
- l'insertion et le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap.

Égalité Hommes - Femmes

En Assurances de personnes, un accord professionnel entre les femmes et les hommes a été signé le 2 juin 2015.

En Assurances non vie, un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été signé le 5 janvier 2012.

Natixis Assurances	2016	2015	2014
Part des femmes dans la catégorie cadre	54,27 %	54,48 %	52,95 %

Maintien dans l'emploi des collaborateurs seniors

Natixis Assurances s'appuie sur le plan d'action de Natixis visant à favoriser le maintien dans l'emploi des collaborateurs de plus de 55 ans, avec des actions de formation et de gestion de carrière

dédiées, ainsi que l'accès au temps partiel aidé pour les 58 ans et plus, en vue de répondre aux aspirations des seniors en fin de carrière.

L'accord sur l'emploi signé par la direction de Natixis en septembre 2013 intègre notamment un contrat de génération, qui prévoit de mettre en place de nouvelles mesures en faveur des seniors parmi lesquelles le mécénat de compétences auprès d'associations, afin d'amorcer la transition entre vie active et retraite pour les collaborateurs de plus de 58 ans.

Natixis Assurances	2016	2015	2014
Part des salariés de 55 ans et plus	4,84 %	4,50 %	4,08 %

Emploi et insertion de personnes handicapées

Natixis Assurances adhère à la politique de Natixis en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, mise en œuvre dans le cadre de l'accord agréé en décembre 2013 pour la période 2014-2016. Les mesures concernent le recrutement ou le maintien dans l'emploi de personnes handicapées, le développement de la sous-traitance au secteur protégé et adapté, ou encore des actions de sensibilisation des collaborateurs.

Pour compléter ce dispositif, depuis 2009, Natixis Assurances est membre actif de Mission Handicap Assurance (ex-GEMA Handicap). Elle initie également de nombreuses manifestations faisant intervenir des personnes en situation de handicap (art graphique, conférences, partenariat avec des associations, etc.) visant ainsi à sensibiliser ses collaborateurs.

Natixis met au service de ses filiales différents projets d'accessibilité des bâtiments pour les collaborateurs ou visiteurs externes à mobilité réduite ou en situation de handicap auditif ou visuel.

Natixis Assurances	2016	2015	2014
Effectif de travailleurs handicapés	41	29	29

3. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

3.1. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Organisation mise en place et certifications

Le service Exploitation des immeubles de la direction de l'Immobilier et de la logistique de Natixis (DIL) assure le pilotage et la maintenance des installations techniques des immeubles utilisés par Natixis Assurances. Ce service est certifié ISO 9001 et ISO 14001 notamment sur le périmètre des immeubles occupés par le métier Assurances de personnes en dehors des sites de Mérignac (immeubles St-Exupéry et Auriol), de Martillac (immeuble Montesquieu) et de Dijon qui sont directement gérés par la direction des Services généraux du métier Non Vie.

La DIL s'assure d'une gestion optimale des ressources avec un pilotage fin des différentes consommations : énergie (électricité, fluides chauds et froids), eau, papier. Ces différentes mesures combinées à une sensibilisation des collaborateurs aux « gestes verts » permettent depuis plusieurs années une baisse significative des consommations.

Les données environnementales non significatives de Natixis Life ne sont pas intégrées au présent rapport.

Formation et information des salariés

Une communication et des actions régulières permettent de sensibiliser les collaborateurs de Natixis Assurances au développement durable afin de réduire leur impact sur l'environnement. La communication

interne, la communication RH ou les invitations aux manifestations sont diffusées exclusivement via des supports numériques. Des animations sont systématiquement organisées pour la Semaine européenne du développement durable et la Semaine européenne de la réduction des déchets.

Moyens de prévention des risques environnementaux et des pollutions

Les personnes en charge du pilotage, de l'exploitation et de la maintenance technique des immeubles de Natixis sont spécifiquement formées à ces enjeux. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions conduisent notamment à réaliser des exercices de simulation de déversements accidentels de polluants dans chaque immeuble.

3.2. ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Prévention et gestion des déchets

Les principaux déchets produits par Natixis Assurances sont des papiers, enveloppes et cartons.

Piloté par la direction de l'Immobilier et de la logistique de Natixis, le tri des déchets est généralisé à tous les bâtiments de Natixis et s'articule autour des actions suivantes :

- tri et recyclage du papier dans les bureaux ;
- collecte et traitement spécifique des piles ;
- récupération des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ;
- tri et recyclage des stylos en plastique pour le périmètre Assurances de personnes ;
- recyclage des gobelets plastiques pour le périmètre Assurances non vie.

Volume des déchets triés de Natixis Assurances	2016	2015	2014*
Papier, enveloppes et cartons (en tonnes)	55	56	36,40
Piles et batteries (en tonnes)	1,63	0,24	0,03
DEEE (en tonnes)	0,90	0,22**	0,01
Tubes fluorescents ou néons (en nombre)	1130	610**	250
Cartouches (en tonnes)	ND	ND**	ND
Déchets industriels banals – non triés (en tonnes)	38,90	26,55**	17,63

* Hors bureaux de Paris concernant le métier Assurance non vie.

** Métier Assurance non vie.

Pour les immeubles gérés par la direction Immobilier et logistique de Natixis, l'ensemble des déchets est trié : déchets industriels banals (papier, carton, verre, métaux, etc.) et déchets industriels dangereux (DEEE, solvants, peintures, vernis, déchets infectieux, etc.). 100 % de ces déchets triés font l'objet de recyclage ou de traitement spécifique.

Utilisation durable des ressources

Natixis Assurances applique également certaines mesures d'économies de ressources, visant à diminuer ses consommations d'eau, de papier et d'énergie.

Consommation de matières premières et d'énergie de Natixis Assurances	2016	2015	2014
Consommation totale d'eau (en m ³)	9 446,28	8 185,74*	2 459**
Consommation totale de papier (en tonnes)	29,90***	27,57	43,01
Consommation totale d'énergie des immeubles (en MWh)	5 565,75	5 093,47	2 940,40***
Consommation totale de fioul (en m ³)	0,54	0,32	0,34

* La consommation d'eau concernant 2 bâtiments sur 3 : Bercy et Quai de Bercy.

** La consommation totale d'eau n'est pas disponible pour le métier Assurances non vie.

*** Hors bureaux de Paris concernant le métier Assurances non vie.

Dans les immeubles gérés par la direction Immobilier et logistique de Natixis, des actions ont été entreprises pour optimiser la consommation d'eau : surveillance continue des réseaux pour détecter des fuites éventuelles, mise en place de limiteurs de pression, installation de pluviomètres pour arrêter les arrosages automatiques par temps de pluie, sensibilisation des collaborateurs.

Les consommations de papier des collaborateurs (papier ramette, papier à en-tête) sont en baisse régulière et une grande majorité des papiers utilisés bénéficie de certifications de gestion durable des forêts (labels FSC ⁽¹⁾ et PEFC ⁽²⁾).

Dans les immeubles gérés par la direction Immobilier et logistique de Natixis, les consommations d'énergie des bâtiments sont optimisées depuis plusieurs années avec différentes mesures :

- positionnement des films solaires sur les bâtiments de St-Exupéry et Auriol pour réduire la déperdition d'énergie et la consommation de chaud et froid ;
- politique de changement des ampoules avec le déploiement d'ampoules équipées de diodes électroluminescentes (LEDs) ;
- installation de systèmes d'allumage par détection automatique de présence ;
- optimisation des consommations de chaud et de froid avec une meilleure prise en compte de la température extérieure des bâtiments.

(1) Forest Stewardship Council. (2) Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes.

3.3. CHANGEMENT CLIMATIQUE

Rejet de gaz à effet de serre

Le bilan carbone de Natixis Assurances est évalué à partir du bilan carbone calculé pour Natixis France, qui prend en compte les postes significatifs du fait de l'activité de la société :

- énergie : consommations énergétiques du bâtiment (électricité, gaz, fioul, vapeur et froid) ;
- hors énergie : fuites de fluides frigorigènes ;
- achats et services : ensemble des biens et services achetés par l'entreprise ;
- déplacements de personnes : déplacements domicile-travail et déplacements professionnels des collaborateurs ;
- immobilisations : bâtiments, véhicules, biens informatiques ;
- fret : messagerie, coursiers ;
- déchets : déchets générés dans les bureaux.

Le résultat obtenu est donc celui de la « vie de bureau » de l'entreprise. Les émissions induites par les investissements sont exclus du périmètre de l'analyse.

En consolidé :

	2016	2015	2014
Total émission GES (tonnes équivalent CO ₂)	9 758	3 536**	2 813**

** En Assurances non vie, seules les consommations en électricité des bâtiments ont été prises en comptes.

Chez Natixis, un plan d'action carbone est appliqué afin de réduire les émissions de GES :

- bâtiments : optimisation de l'occupation des surfaces, réduction des consommations d'énergie ;
- déplacements professionnels : règles d'utilisation du train et de l'avion définies dans la politique voyage, restriction de l'utilisation des taxis et développement des visioconférences ;

- informatique : conditions plus strictes d'attribution de matériel de mobilité (téléphone portable, PC portable, etc.)

En complément de nombreuses initiatives sont mises en place chez Natixis autour d'une stratégie bas carbone, permettant de réduire l'impact sur le climat des financements et investissements de la banque :

- financement de la croissance verte : Natixis est un acteur significatif du financement des énergies renouvelables et des infrastructures durables, ainsi que du marché des green bond ;
- solutions d'investissement en faveur du climat : Mirova, société de gestion filiale de Natixis et spécialisée dans l'ISR, propose un ensemble de supports dédiés à la lutte contre le changement climatique ;
- réduction de l'exposition aux secteurs intensifs en carbone : Natixis s'est engagée à arrêter les financements et investissements dans l'industrie du charbon ;
- mesure de l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement : Mirova a réalisé dès 2015 une première mesure de ses portefeuilles action, en vue d'une généralisation à l'ensemble des portefeuilles de Natixis.

Natixis Assurances propose des produits permettant de se protéger contre les risques climatiques notamment dans ses contrats multirisques tant pour le particulier que pour le professionnel au titre de la garantie « catastrophe naturelle ». Le plan de continuité d'activité de Natixis intègre la gestion d'événements climatiques extrêmes et leurs conséquences sur les immeubles et data centers de l'entreprise.

3.4. BIODIVERSITÉ

Développant une activité tertiaire en milieu urbain, Natixis Assurances n'a pas d'impact significatif direct sur les milieux naturels. Pour autant, des mesures de prévention sont prises par la direction Immobilier et logistique de Natixis dans le but d'éviter toute pollution accidentelle des eaux ou de l'air : entretien régulier des installations sensibles, renforcement de l'étanchéité des locaux contenant des produits potentiellement polluants.

4. INFORMATIONS SOCIÉTALES

4.1. IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ

Natixis est la banque de financement, de gestion, d'assurance et de services financiers du Groupe BPCE. Ses métiers sont entièrement dédiés au conseil et à l'accompagnement financier de ses clients et contribuent au développement économique des territoires où elle exerce ses activités, au bénéfice des populations locales.

La croissance des enjeux carbone depuis l'Accord sur le Climat de la COP 21 et les évolutions réglementaires, en particulier l'article 173-VI de la loi de transition énergétique et écologique (TEE), amorcent de nouveaux besoins et exigences en matière de politique d'investissements pour les investisseurs institutionnels : Natixis Assurances, s'appuyant sur l'engagement historique du Groupe BPCE et de Natixis en matière de développement durable, a décidé de déployer une démarche d'investissement responsable pro-active en tant qu'investisseur responsable à long terme de l'épargne confiée.

Si la publication d'informations visée par la TEE sur les modalités de prise en compte dans la politique d'investissements de critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est structurante, Natixis Assurances est pleinement consciente de l'importance de ces enjeux dans le dessin de l'avenir et de son rôle à jouer dans la transition vers une économie moins carbonée.

Au travers de son produit Horizéo, Natixis Assurances offre à ses clients la possibilité de souscrire à des fonds ISR dont le principe maître est de privilégier l'énergie, la gestion des ressources naturelles, la consommation, la construction et l'urbanisme. Le principal fonds général de Natixis Assurances dispose d'un parc immobilier avec un label environnemental sur plus de 40 % de la valeur de son portefeuille immobilier. Les expositions en fonds actions ISR s'élèvent par ailleurs à plus de 58 M€ à fin 2016 (hors UC). Par ailleurs, Natixis Assurances exerce, par la voie de son principal gérant, NAM, une politique active et exigeante des droits de vote en matière d'ESG et reste attentive au dialogue continu avec les émetteurs sur ces questions.

Après avoir été en 2015 un acteur majeur dans le financement d'une solution d'investissement durable (Tera Neva), Natixis Assurances a poursuivi ses engagements concrets : en juin 2016, elle a signé les PRI pour formaliser ses objectifs en matière d'investissements responsables et sa volonté d'intégrer une démarche ESG (Environnement Social et Gouvernance) dans ses investissements. Cette démarche, déclinée progressivement sur ses classes d'actifs détenues en direct, s'articule autour de trois piliers :

- la notation des engagements ESG des émetteurs ;
- la définition des thématiques et d'une approche sélective des investissements ;
- la transparence : Natixis Assurances communiquera et reportera en toute transparence l'évolution de sa contribution en matière ESG et empreinte carbone de ses actifs.

Parmi les nombreuses thématiques, le changement climatique et la préservation de l'environnement ont été identifiés comme des axes prioritaires pour lesquels Natixis Assurances ambitionne les meilleures pratiques. Le changement climatique est non seulement un sujet de préoccupation pour la société et l'économie dans son ensemble mais il fait peser, en particulier, des risques assurantiels élevés qu'il est important d'anticiper dès à présent.

La prise de conscience de ces enjeux s'est traduite en 2016 par des initiatives pour contribuer à la transformation progressive de l'enjeu mondial du mix énergétique. Afin de franchir une nouvelle étape, Natixis Assurances s'est en effet engagée en 2016 à déployer la politique de Natixis : elle ne finance plus de centrale électrique au charbon ni de mine de charbon thermique (ou de sociétés industrielles dont 50 % ou plus de l'activité proviennent de centrales électriques au charbon et/ou de mines de charbon thermique.)

La définition de la politique d'intégration ESG dans ses placements doit ainsi permettre de dépasser la mesure et prise de conscience des perspectives pour établir une approche stratégique d'engagement en matière de développement durable. Au premier semestre 2017, Natixis Assurances définira une politique d'investisseur responsable issue des travaux débutés dès 2016. Elle se veut ambitieuse et réaliste. Réaliste, car elle fixera des engagements atteignables à moyen terme. Ambitieux, car elle visera à adopter une logique portefeuille pour fixer des objectifs de convergence en cohérence avec les enjeux liés à la transition énergétique.

Enfin, Natixis Assurances contribue au développement de l'emploi local par le biais de ses implantations avec plus de 1 400 collaborateurs travaillant dans des bureaux répartis sur Paris, Bordeaux, Martillac, Mérignac, Dijon, Villeneuve d'Ascq et Reims.

Par nature, la présence de ces activités a un impact positif sur le développement et le maintien de l'emploi en région.

4.2. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Conditions du dialogue avec les parties prenantes

Dans le cadre de ses activités, Natixis Assurances est amenée à interagir avec différents types d'acteurs dont voici une liste, non exhaustive :

Parties prenantes	Qui ?	Mode de relation
Clients	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises • Institutionnels • Particuliers • Réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne 	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à des questionnaires • Appel d'offres • Élaboration et gestion de produits • Contrats • Plateformes téléphoniques dédiées
Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborateurs des filiales de Natixis Assurances • Représentants du personnel et syndicaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Supports d'information internes • Comités spécifiques (ex. CHSCT) • Baromètre de satisfaction interne • Forum des bénévoles • Intervenants formation
Actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> • Natixis 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration • Comités financiers, risques, développement
Associations	<ul style="list-style-type: none"> • Associations : Rêve de cinéma, le Secours populaire, les Restos du cœur, Planète urgence, Prévention routière 	<ul style="list-style-type: none"> • Dons • Bénévolat de collaborateurs
Acteurs institutionnels, régulateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Instances de régulations financières • FFA 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des groupes de place • Transmission d'informations et de documents pour contrôle et audit
Universités et écoles	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles et universités de commerce, d'actuariat et de finance 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien de chaires • Relations grandes écoles et universités • Campus Awards • Accueil de stagiaires et d'étudiants en alternance

Actions de partenariat ou de mécénat

Les collaborateurs de Natixis Assurances s'engagent dans de multiples opérations de solidarité initiées par Natixis, parmi lesquelles :

- soutien de l'Institut Gustave Roussy pour la lutte contre le cancer ;
- participation à la Course Odysee, au Téléthon de la Finance ou à la Course du cœur ;
- congés solidaires en partenariat avec l'association Planète urgence ;
- participation à l'appel à projets interne « The Boost » ;
- forum des bénévoles.

Sur le périmètre Non Vie, Natixis Assurances est engagée depuis plusieurs années aux côtés de l'association Prévention Routière. Le soutien à cette association se concrétise par la signature d'un protocole de partenariat mais aussi par des actions de communication régulières.

La journée solidaire

Depuis 2014, sur le périmètre Assurances de personnes, Natixis Assurances accorde une journée de congés supplémentaire à tous ses collaborateurs (ayant plus d'un an d'ancienneté) pour être bénévole d'un jour et mener une mission à la portée de tous dans les associations Secours populaire et Rêve de cinéma.

278 missions ont déjà été réalisées par les collaborateurs (dont 111 missions en 2016) : aide dans les boutiques solidaires d'épicerie et de vêtements, animation de stands lors de la chasse aux œufs à Pâques, accompagnement d'enfants à la mer au cours de l'été, distribution de jouets à la période de Noël, installation de salles de cinéma éphémères dans les hôpitaux pour enfants tout au long de l'année.

Les congés solidaires

En outre, depuis 2010, sur le périmètre Assurances de personnes, Natixis Assurances propose à ses collaborateurs de réaliser durant leurs congés des missions solidaires encadrées par l'association Planète urgence. Natixis Assurances prend en charge les frais de mission (intendance, logistique, encadrement, voyage). Six collaborateurs se sont déjà engagés sur ces missions et ont participé à des projets de préservation de la biodiversité.

4.3. FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

L'ensemble des achats de Natixis Assurances en Assurances de personnes est réalisé par la direction des Achats de Natixis, qui met en place une démarche d'achats responsables afin de promouvoir les produits et services plus respectueux de l'environnement et qui apportent des garanties, voire une valeur ajoutée, aux niveaux social et sociétal.

Les acheteurs et prescripteurs disposent à cet effet d'un certain nombre d'outils :

- référentiel des achats responsables, qui formalise les critères sociaux et environnementaux réglementaires ou recommandés pour les catégories d'achats les plus courantes ;

- charte de relation avec les fournisseurs, intégrant ses valeurs en matière de développement durable ;
- clauses « développement durable » dans les appels d'offres et les contrats.

En respectant ces différentes clauses, les fournisseurs de Natixis s'engagent à se conformer aux normes et aux réglementations en vigueur en matière de RSE, à promouvoir et à faire appliquer ces engagements auprès de leurs fournisseurs et sous-traitants.

En 2016, la direction des Achats a poursuivi sa contribution au plan d'action de Natixis en faveur des personnes handicapées avec le développement du recours aux prestataires du secteur adapté et protégé (STPA).

En Assurances non vie, la politique d'achats responsables s'appuie sur des principes de sélection de nos partenaires entrant dans le cadre du respect des réglementations et des normes en vigueur dans le domaine de la RSE (gouvernance, droits de l'homme, relations et conditions de travail, environnement, bonnes pratiques des affaires, contribution au développement local), tout en s'adaptant aux enjeux spécifiques du périmètre acheté.

Loyauté des pratiques

Prévention de la corruption

La prévention de la corruption fait partie d'un dispositif global de sécurisation financière existant au sein de Natixis Assurances. Adhérente au Pacte mondial des Nations unies, Natixis en soutient les principes et applique notamment une stricte procédure sur les cadeaux reçus et offerts.

Protection des consommateurs

En matière de sécurité des consommateurs, les collaborateurs de Natixis Assurances sont tenus d'exercer leur activité de manière honnête et loyale. Au moment de la vente d'un produit, ils sont soumis à un certain nombre de règles dans l'intérêt et pour la protection de leurs clients.

4.4. AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Signataire du Pacte mondial des Nations unies, Natixis est engagée dans le respect des droits de l'homme et s'efforce à respecter les conventions de l'Organisation internationale du travail. Ce principe fondamental est intégré à différents niveaux chez Natixis et se décline chez Natixis Assurances :

- il est naturellement appliqué dans la politique de gestion des ressources humaines, veillant à maintenir de bonnes conditions de travail et de sécurité pour les collaborateurs de Natixis Assurances ;
- il est pris en compte dans le cadre de la politique d'achats responsables de Natixis : les contrats fournisseurs et les règles et principes établis par la direction des Achats (appels d'offres, charte développement durable fournisseurs, contrats) incluent des clauses relatives au respect des droits de l'homme par les fournisseurs et leurs sous-traitants.



3 ÉTATS FINANCIERS consolidés



COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN

ACTIF (en k€)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Écarts d'acquisition	19 328	19 328
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	-	-
Autres immobilisations incorporelles	156 682	165 112
ACTIFS INCORPORELS	176 010	184 440
Immobilier de placement	920 819	1 039 713
Immobilier de placement en UC	217 735	81 022
<i>Placements détenus jusqu'à leur échéance</i>	<i>2 099 974</i>	<i>2 331 000</i>
<i>Placements disponibles à la vente</i>	<i>39 227 504</i>	<i>39 588 427</i>
<i>Placements en option de juste valeur et détenus à des fins de transaction</i>	<i>6 474 939</i>	<i>2 728 500</i>
<i>Placements prêts et créances</i>	<i>11 213 011</i>	<i>733 061</i>
Placements financiers	59 015 428	45 380 988
Placements financiers en UC	10 378 016	8 158 399
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	52 781	39 261
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	70 584 779	54 699 383
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	94 952	88 990
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	9 193 964	8 095 879
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	9 638	7 909
Frais d'acquisition reportés	338 017	48 457
Participation aux bénéfices différée active	-	-
Actifs d'impôt différé	-	51 800
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	617 018	495 336
Créances nées des opérations de cession en réassurance	9 121	6 665
Créance d'impôt exigible	59 610	89 882
Autres créances	163 880	181 288
AUTRES ACTIFS	1 197 284	881 337
ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE ET ABANDONS D'ACTIVITÉ	748 900	-
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	632 157	231 663
TOTAL DE L'ACTIF	82 628 046	64 181 692

PASSIF (en k€)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Capital social ou fonds équivalents	148 014	135 077
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 097 937	904 873
Réserve de réévaluation recyclable nette de comptabilité reflet	356 785	248 620
Autres réserves et OCI non recyclable	37 876	37 121
Résultats cumulés	193 146	141 178
Résultat net consolidé de l'exercice	178 631	169 911
Écarts de conversion	3 028	2 372
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	2 015 417	1 639 152
Intérêts minoritaires	165 353	146 517
CAPITAUX PROPRES TOTAUX	2 180 770	1 785 669
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	37 880	36 492
Dettes subordonnées	1 034 436	1 034 320
Dettes de financement représentées par des titres	-	-
Autres dettes de financement	291 123	156 112
DETTES DE FINANCEMENT	1 325 559	1 190 432
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	31 433 824	22 639 062
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC	7 183 871	5 276 849
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	38 617 695	27 915 911
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	20 514 254	16 362 426
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	-	-
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC	3 362 131	2 961 917
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	23 876 385	19 324 343
Instruments dérivés séparés sur contrats	-	-
Participation aux bénéfices différée passive	3 107 271	2 813 917
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	65 601 351	50 054 171
Passifs d'impôt différé	54 390	35 242
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	329 439	320 471
Dettes d'exploitation représentées par des titres	-	-
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	328 958	8 285
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	219 883	207 514
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	8 555 055	8 045 501
Dettes d'impôt exigible	46 487	30 241
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	41 744	55 471
Autres dettes	3 200 054	2 412 203
AUTRES PASSIFS	12 776 010	11 114 928
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES	706 476	-
TOTAL DU PASSIF	82 628 046	64 181 692

COMPTE DE RÉSULTAT

(en k€)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Primes émises	20 227 472	5 822 030
<i>Variation des primes non acquises</i>	<i>(31 175)</i>	<i>(28 977)</i>
Primes acquises	20 196 297	5 793 053
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-
Autres produits d'exploitation	92 398	78 915
<i>Produits des placements</i>	<i>1 541 338</i>	<i>1 297 976</i>
<i>Charges des placements</i>	<i>(191 063)</i>	<i>(156 662)</i>
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	<i>83 601</i>	<i>433 351</i>
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	<i>228 009</i>	<i>348 666</i>
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	<i>(44 327)</i>	<i>(33 538)</i>
Produits des placements nets de charges	1 617 558	1 889 793
Charges des prestations des contrats	(20 396 017)	(6 408 210)
Produits des cessions en réassurance	1 584 011	917 846
Charges des cessions en réassurance	(1 609 332)	(944 088)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(25 321)	(26 242)
Charges des autres activités	-	-
Frais d'acquisition des contrats	(609 688)	(559 330)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-
Frais d'administration	(399 658)	(319 606)
Autres produits et charges opérationnels courants	(115 249)	(114 339)
Autres produits et charges opérationnels non courants	-	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	360 320	334 034
Charge de financement	(47 230)	(49 969)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	9 246	11 936
Impôts sur les résultats	(120 148)	(103 772)
Résultat après impôt des activités discontinues	-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	202 187	192 230
Intérêts minoritaires	23 556	22 319
Résultat net (part du groupe)	178 631	169 911
Résultat par action (€)	9,21	9,60
Résultat dilué par action	9,21	9,60

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS
DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en k€)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
RÉSULTAT NET	202 187	192 230
Écarts de conversion	656	1 497
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	527 468	(897 343)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	599	(43)
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(635)	(344)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	2 365	(4 191)
Comptabilité reflet brute d'impôt différé	(361 124)	899 084
Impôts	(57 957)	854
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	111 371	(486)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	313 559	191 744
dont part du groupe	287 105	170 800
dont part des minoritaires	26 453	20 944

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du groupe					Part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital social ou fonds équivalents	Primes	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultats cumulés	Total part du groupe		
(en k€)							
Situation au 31/12/2014	120 096	800 230	248 757	294 053	1 463 136	132 445	1 595 580
Changement de méthode IAS 8 et correction d'erreurs	-	-	(37)	4 937	4 900	260	5 160
Situation au 31/12/2014 corrigée	120 096	800 230	248 720	298 990	1 468 036	132 705	1 600 740
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)	-	-	889	-	889	(1 376)	(486)
Résultat net consolidé de l'exercice (2)	-	-	-	169 911	169 911	22 319	192 230
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1) + (2)	-	-	889	169 911	170 800	20 943	191 744
Distribution de dividendes	-	-	-	(119 624)	(119 624)	(7 132)	(126 756)
Mouvements sur le capital	14 981	104 643	-	-	119 624	-	119 624
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	316	316	-	316
Régul. des capitaux propres des OPCVM	-	-	-	(147)	(147)	-	(147)
Divers	-	-	-	463	463	-	463
Situation au 31/12/2015	135 077	904 873	249 609	349 593	1 639 152	146 517	1 785 669
Changement de méthode IAS 8 et correction d'erreurs	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31/12/2015 corrigée	135 077	904 873	249 609	349 593	1 639 152	146 517	1 785 669
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)	-	-	108 475	-	108 475	2 897	111 371
Résultat net consolidé de l'exercice (2)	-	-	-	178 631	178 631	23 556	202 187
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1) + (2)	-	-	108 475	178 631	287 105	26 453	313 559
Distribution de dividendes	-	-	-	(116 781)	(116 781)	(7 618)	(124 399)
Mouvements sur le capital	12 937	193 064	-	-	206 001	-	206 001
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	(28)	(33)	(60)	-	(60)
Situation au 31/12/2016	148 014	1 097 937	358 056	411 410	2 015 417	165 353	2 180 770

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en k€)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Résultat opérationnel avant impôt	360 320	334 034
- Plus et moins-values de cession des placements	(83 601)	(433 351)
+ Dotations nettes aux amortissements	126 272	93 668
+ Variation des frais d'acquisition reportés	(289 560)	4 221
+ Variation des dépréciations	44 327	33 538
+ Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs relatifs à des contrats financiers y compris PB différée	2 812 361	2 421 271
+ Dotations nettes aux autres provisions	(1 001)	6 189
- Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	(228 009)	(348 666)
- Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	(3 995)	1 767
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	2 376 794	1 778 637
+ Variation des créances et dettes d'exploitation	433 186	494 347
+ Variation des valeurs données ou reçues en pension	882 897	(19 635)
+ Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	(119 203)	20 550
- Impôts nets décaissés	(95 566)	(150 587)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	3 838 429	2 457 346
- Acquisitions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie acquise	-	-
+ Cessions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie cédée	-	-
- Prises de participation dans des entreprises associées	-	(87)
+ Cessions de participations dans des entreprises associées	-	-
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	-	(87)
+ Cessions de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	21 580 611	23 640 548
+ Cessions d'immobilier de placement	6 000	17 764
+ Cessions des placements et instruments dérivés des activités autres que l'assurance	-	-
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	21 586 611	23 658 312
- Acquisitions de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(25 500 971)	(26 285 008)
- Acquisitions d'immobilier de placement	(77)	(402)
- Acquisitions et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités	-	-
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	(25 501 048)	(26 285 410)
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(20 757)	(45 231)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(20 757)	(45 231)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(3 935 194)	(2 672 416)
+ Droits d'adhésion	(307,00)	-
+ Émissions d'instruments de capital	206 000	119 624
- Remboursements d'instruments de capital	-	-
+ Opérations sur actions propres	-	-
- Dividendes payés	(116 781)	(119 624)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	88 912	-
+ Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	200 000	300 000
- Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	(65 000)	(178 500)
- Intérêts payés sur dettes de financement	(47 230)	(49 969)
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	87 770	71 531
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	176 682	71 531
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	223 378	366 838
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	3 838 429	2 457 346
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(3 935 194)	(2 672 416)
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	176 682	71 531
+ Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(96)	79
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	303 199	223 378
<i>dont :</i>		
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>632 157</i>	<i>231 663</i>
<i>Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire</i>	<i>(328 958)</i>	<i>(8 285)</i>

Annexe aux comptes consolidés

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES

1.1. DÉPLOIEMENT DE LA NOUVELLE OFFRE VIE ET PRÉVOYANCE AU SEIN DU RÉSEAU CAISSE D'ÉPARGNE

L'année 2016 a vu l'achèvement du programme assurément#2016, avec la commercialisation de la nouvelle offre Vie et Prévoyance au sein du réseau Caisse d'Épargne. Le déploiement de l'offre a été initié avec deux Caisses pilotes au mois de janvier, suivi avec succès d'une première vague de déploiement en juin et d'une seconde en octobre. Depuis le mois d'octobre, l'ensemble des Caisses d'Épargne distribue l'offre de Natixis Assurances, faisant de celui-ci l'assureur exclusif des affaires nouvelles réalisées par le réseau Caisse d'Épargne sur ces produits.

La commercialisation de cette nouvelle offre se traduit en 2016 par un chiffre d'affaires de 1 839 M€ et près de 112 000 contrats en portefeuille en Épargne, ainsi qu'un chiffre d'affaires de 3 M€ et près de 91 000 contrats en portefeuille en Prévoyance.

1.2. ENTRÉE EN VIGUEUR DES NOUVEAUX ACCORDS DE PARTENARIAT ENTRE LES GROUPES BPCE ET CNP

Les nouveaux accords de partenariat BPCE-CNP sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Les principales conséquences de ces accords pour Natixis Assurances sont les suivantes :

- Natixis Assurances accepte la réassurance en quote-part à 10 % des encours Vie Caisse d'Épargne constitués par CNP en date du 31 décembre 2015 (11,7 Md€) ;
- Natixis Assurances cède à CNP en réassurance une quote-part de 40 % des affaires nouvelles d'assurance vie en euros réalisées via le réseau Caisse d'Épargne ;
- Natixis Assurances co-assure à 34 % les affaires nouvelles des contrats collectifs Emprunteurs distribuées par les réseaux BPCE dont CNP est désormais l'apériteur.

Les principaux impacts dans les comptes au 31 décembre 2016 sont l'enregistrement d'une entrée de portefeuille en primes pour 11,6 Md€, ainsi que la comptabilisation de l'encours d'assurance vie accepté et de la créance pour dépôt espèces auprès de la cédante à hauteur de 11,9 Md€.

1.3. ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÉGIME PRUDENTIEL SOLVABILITÉ 2 ET FINANCEMENT DES ACTIVITÉS

L'année 2016 a été marquée par l'entrée en vigueur de Solvabilité 2 au 1^{er} janvier.

Compte tenu de la croissance significative de l'activité constatée en 2016 et anticipée sur les prochains exercices, de l'acceptation en réassurance d'un encours de près de 12 Md€ et du contexte Solvabilité 2, Natixis Assurances a poursuivi sa politique de financement afin de compléter les éléments éligible à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) par la réglementation applicable aux activités d'assurances.

Natixis Assurances a ainsi procédé à une augmentation de capital, représentant un produit total d'émission de 206 M€, entièrement souscrite par Natixis.

1.4. ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

L'année 2016 a été marquée par des précipitations exceptionnelles entraînant d'importantes inondations au printemps et un épisode de sécheresse qui ont généré un impact significatif sur les activités Dommages de Natixis Assurances. Ainsi, BPCE Assurances a enregistré plus de 18 000 sinistres pour une charge brute totale de 33 M€ à fin 2016.

1.5. ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LE PORTEFEUILLE DES CONTRATS À TAUX MINIMUM GARANTIS

La jurisprudence ayant précisé le droit applicable aux taux minimum garantis, BPCE Vie a revu le fonctionnement de ses contrats de la façon suivante :

- application du taux minimum garanti pour les versements effectués à la conclusion du contrat et les versements libres programmés mis en place avant le 1^{er} février 2016 ;
- application des dispositions du taux minimum garanti régi par les dispositions de l'article A.132-1 du Code des assurances pour les versements effectués ou les plans de versements programmés mis en place à partir du 1^{er} février 2016.

Les commissions sur frais d'entrée et sur encours des produits avec un TMG pluriannuel élevé ont par ailleurs été supprimées ou suspendues.

1.6. CONTRÔLES FISCAUX ET URSSAF

Les sociétés BPCE Vie, Natixis Assurances et la succursale française de Natixis Life ont fait l'objet en 2016 d'une vérification de leur comptabilité portant sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014. BPCE Vie a fait l'objet d'une notification de redressement d'un montant de 2,1 M€ d'impôt sur les sociétés. Natixis Assurances et Natixis Life France ont été informées de l'absence de rectification.

BPCE Assurances a fait l'objet d'une vérification de sa comptabilité portant sur la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014. Ce contrôle n'a entraîné aucune rectification mais une demande de régularisation L 62 acceptée par l'administration fiscale. Il en a résulté un supplément d'impôt sur les sociétés, majoré d'intérêts de retard à taux réduit, pour un total de 3,4 M€.

BPCE Assurances a fait l'objet d'un contrôle Urssaf pour les exercices 2013 et 2014. La vérification a entraîné un rappel de cotisations de 0,2 M€. La société est en attente de la réponse de l'administration fiscale suite à la saisie de la commission de recours amiable pour refus de crédit.

1.7. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

À la date de l'arrêté, BPCE Vie est en discussion avancée avec un acquéreur potentiel pour la cession de trois portefeuilles cantonnés d'assurance vie représentant environ 11 800 contrats et 689 M€ d'encours d'assurance vie et de provision pour participation aux bénéficiaires. Les travaux et démarches conduits à ce jour n'ont pas permis d'identifier d'éléments susceptibles d'affecter la situation nette de la société.

En application d'IFRS 5, les opérations concernées sont enregistrées dans les rubriques *Actifs et Passifs destinés à la vente et abandons d'activité* du bilan.

2. RÉFÉRENTIEL IFRS

2.1. RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉ

Les états financiers sont établis conformément :

- au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ;
- au règlement CRC (Comité de la réglementation comptable) n° 2000-05 relatif aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances et au Code des assurances pour les contrats d'assurance et les traités de réassurance sous réserve des dispositions d'IFRS 4.

Les états financiers ont par ailleurs été préparés en référence :

- à la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC (Conseil national de la comptabilité) sur les spécificités de mise en œuvre des IFRS par les organismes d'assurance mise à jour en janvier 2007 ;
- à la recommandation CNC n° 2009-R.05 du 2 juillet 2009 relative au format des états financiers des organismes d'assurance sous référentiel comptable international ;
- à la recommandation du CNC publiée le 19 décembre 2008 et relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différés actives dans les comptes consolidés des organismes d'assurance ;
- à la recommandation de l'ANC (Autorité des normes comptables)

n° 2016-11 du 12 décembre 2016 relative aux informations à mentionner dans l'annexe des comptes consolidés établis selon les normes internationales.

2.2. NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON UTILISÉES

Les normes et interprétations publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board), adoptées par l'Union européenne et dont l'application est obligatoire en 2016 sont appliquées pour l'établissement des états financiers du 31 décembre 2016 et notamment les textes entrés en vigueur en 2016.

Aucune norme, amendement ou interprétation n'a été anticipé en 2016.

2.3. PREMIÈRE APPLICATION

La date de première application des normes IFRS est pour Natixis Assurances le 1^{er} janvier 2004.

Le principe général défini par IFRS 1 quant aux modalités de première application des normes internationales est l'application rétrospective des normes en vigueur au 31 décembre 2005.

Les normes proposent néanmoins certaines options ou exemptions en matière de première application. Les choix significatifs ayant été effectués sont les suivants :

- regroupement d'entreprises : non-retraitement des regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2004 ;
- la valeur retenue pour les écarts d'acquisition est leur valeur nette comptable en normes françaises au 1^{er} janvier 2004 ;
- écart de conversion cumulé d'Adir réputé nul au 1^{er} janvier 2004 ;
- écart d'acquisition en devises d'Adir : application prospective de la norme IAS 21 consistant à geler cet écart en euros ;
- dépréciation des instruments de capitaux propres : application rétrospective des règles de dépréciation. Les marchés financiers ayant atteint des points bas en septembre 2002 et en mars 2003, l'évaluation rétrospective s'est limitée dans les faits au 31 décembre 2002 ;
- consolidation des OPCVM et des SCI contrôlés : application rétrospective.

2.4. IMPACT DES NORMES PROCHAINEMENT APPLICABLES

IFRS 9. Instruments financiers

Natixis Assurances se prépare à l'entrée en vigueur d'IFRS 9 qui remplacera la norme IAS 39 de façon obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette norme a été adoptée par la Commission européenne et traite des sujets suivants :

- le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers ;
- la dépréciation fondée sur le risque de crédit ;
- la comptabilité de couverture.

Principaux impacts du changement des principes de classement

IFRS 9 prévoit une logique de classification des actifs différenciée en fonction de leur nature :

- instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le résultat, sauf utilisation à l'achat de l'option de classification en juste valeur par les capitaux propres non recyclable (pas de recyclage en résultat des plus ou moins-values réalisées) ;
- parts de fonds comptabilisés à la juste valeur par le résultat ;
- instruments de dette comptabilisés en fonction de leur modèle de gestion et de leurs caractéristiques contractuelles :
 - si le modèle de gestion est de conserver les actifs pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et si le critère SPPI est respecté (décrit ci-après), alors les instruments seront comptabilisés au coût amorti,
 - si le modèle de gestion vise à la fois à percevoir les flux de trésorerie contractuels et à réaliser des cessions pour enregistrer des plus-values et si le critère SPPI est respecté, alors les instruments seront comptabilisés à la juste valeur par les capitaux propres,
 - dans les autres cas, les instruments seront comptabilisés à la juste valeur par le résultat.

Le critère SPPI (*Solely Payments of Principal and Interests*) est vérifié lorsque les flux contractuels de l'instrument de dette sont constitués

uniquement du remboursement du capital initialement prêté et du paiement des intérêts sur ce capital, en rémunération du passage du temps et du risque de crédit essentiellement.

L'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 devrait donc conduire à une proportion plus élevée de titres comptabilisés à la juste valeur par le résultat : la majorité des actions, les parts de fonds et les titres de dettes ne respectant pas le critère SPPI. Concernant cette dernière catégorie, les travaux d'analyse en cours permettent d'estimer qu'elle ne devrait pas excéder 12 % de la valeur des titres de dettes du portefeuille de Natixis Assurances. Certains points d'interprétation dudit critère doivent cependant encore être précisés.

Principaux impacts de la nouvelle approche de dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes crédit attendues. Ce modèle s'appliquera aux instruments de dette et aux prêts évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Si le modèle de dépréciation d'IAS 39 est fondé sur les pertes de crédit avérées, IFRS 9 impose de comptabiliser *a minima* les pertes de crédit attendues à 12 mois et, en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, les pertes de crédit attendues à maturité. Le montant des pertes de crédit attendues intègre la probabilité de défaut ainsi que les pertes en cas de défaut encourues sur l'exposition.

L'application de ce nouveau modèle de dépréciation est susceptible de générer une augmentation des dépréciations pour risque de crédit à constater en résultat. Ces dépréciations seront par nature plus volatiles que les dépréciations constatées selon IAS 39 compte tenu de leur nature plus prospective.

Préparation de Natixis Assurances à la mise en œuvre

Natixis Assurances a engagé dès le 2nd semestre 2015 des travaux d'analyse de la norme et de revue du portefeuille. Ces travaux se sont poursuivis en 2016 avec notamment les études d'impacts menées dans le cadre de celles effectuées par Natixis et BPCE, ainsi que l'étude de la mise en œuvre opérationnelle. Les travaux vont continuer en 2017 avec notamment la mise en œuvre de développements informatiques, ainsi que le choix des dernières options structurantes. Le projet IFRS 9 de Natixis Assurances est intégré dans celui de Natixis.

IFRS 15. Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Natixis Assurances ne prévoit pas d'impacts significatifs de cette norme, applicable au 1^{er} janvier 2018, sur ses états financiers.

IFRS 16. Contrats de location

IFRS 16 n'a pas encore été adoptée par la Commission européenne mais devrait être applicable au 1^{er} janvier 2019 ; elle remplacera IAS 17. Cette norme fera figurer au bilan la majorité des contrats de location et s'appliquera à la fois aux locataires et aux bailleurs. Les immeubles de placement continueront de relever d'IAS 40.

3. MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Intégrations et mise en équivalence

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- l'intégration globale pour les entités contrôlées au sens d'IFRS 10 ;
- la comptabilisation des actifs et des passifs pour les activités conjointes au sens d'IFRS 11 ;
- la mise en équivalence pour les coentreprises au sens d'IFRS 11 et conformément à IAS 28 ;
- la mise en équivalence pour les entreprises associées sous influence notable au sens d'IAS 28.

Opérations réciproques

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées, notamment :

- les dividendes perçus intra-groupe ;
- les plus ou moins-values réalisées sur les OPCVM consolidés ;
- les acceptations, cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les créances, dettes et provisions intra-groupe, ainsi que les produits et charges réciproques.

Conversion des comptes des filiales et participations étrangères

Les sociétés consolidées tiennent leurs comptes en euros, à l'exception d'Adir qui est mise en équivalence et qui tient ses comptes en livres libanaises.

Conformément à IAS 21, la conversion des comptes de la monnaie fonctionnelle à la monnaie de présentation est faite selon la méthode du cours de clôture. L'écart de conversion est porté dans les capitaux propres.

Consolidation des entités structurées

IFRS 10 définit un modèle unique de contrôle applicable à l'ensemble des entités qu'il s'agisse ou non d'entités structurées. Le contrôle d'une entité doit désormais être analysé au travers de trois critères cumulatifs : le pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité, l'exposition aux rendements variables de l'entité et le pouvoir d'influencer sur les rendements variables obtenus de l'entité.

Arrêté anticipé

Depuis le 31 décembre 2015, les comptes sociaux de l'ensemble des filiales de Natixis Assurances utilisés pour établir les états financiers consolidés sont issus d'un arrêté « réel » unique.

3.2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Méthode	Siège social	2016		2015		Dates d'entrée - sortie
			% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	
Intégration globale							
BPCE Vie	IG	30, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	100 %	100 %	100 %	100 %	1997
BPCE Prévoyance	IG	30, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	100 %	100 %	100 %	100 %	1997
BPCE Assurances	IG	88, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	60 %	60 %	60 %	60 %	2014
Natixis Life	IG	51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG	100 %	100 %	100 %	100 %	1998
BPCE APS	IG	88, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	50 %	50 %	50 %	30 %	2014
GIE BPCE Relation Assurances	IG	30, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	100 %	100 %	100 %	100 %	2015
SCI Fructifoncier	IG	8-12, rue des Pirogues de Bercy 75012 PARIS	100 %	100 %	100 %	100 %	2004
SPPICAV Nami Investment	IG	8-12, rue des Pirogues de Bercy 75012 PARIS	100 %	100 %	100 %	100 %	2009
FCP Réaumur Actions	IG	21, quai d'Austerlitz 75634 PARIS Cedex 13	100 %	100 %	100 %	100 %	2005
FCP ABP Alternatif Offensif	IG	21, quai d'Austerlitz 75634 PARIS Cedex 13	100 %	100 %	100 %	100 %	2012
FCP Natixis Ultra Short Term	IG	21, quai d'Austerlitz 75634 PARIS Cedex 13	47 %	47 %	47 %	47 %	2013
FCP ABP Vie Mandat	IG	5-7, rue de Monttessuy 75340 PARIS Cedex 07	100 %	100 %			2016
Mise en équivalence							
BPCE IARD	MEE	Chaban de Chauray BP 9003 79093 NIORT Cedex	49 %	49 %	49 %	49 %	1997
Adir	MEE	Aya Commercial Center, Dora BEIRUT	34 %	34 %	34 %	34 %	2001
Ecureuil Vie Développement	MEE	Héron Building, 66, avenue du Maine 75014 PARIS	51 %	51 %	49 %	49 %	2015

3.3. SOCIÉTÉS EXCLUES DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

En première approche, les critères retenus pour l'intégration dans le périmètre de consolidation des OPCVM et participations immobilières est le suivant :

- selon IFRS 10 et IFRS 11, le contrôle d'un fonds est établi lorsque Natixis Assurances a la capacité d'influer sur ses rendements du fait de son pouvoir sur l'entité. Seuls les droits substantiels, c'est-à-dire lorsque Natixis Assurances a la capacité pratique de les exercer, sont pris en compte ;

- total du bilan ou de la situation nette de l'OPCVM supérieur à 0,5 % des placements de Natixis Assurances ;
- le total des entités exclues du périmètre ne représentant pas plus de 5 % du total des placements.

3.4. TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS

La liste ci-après présente les participations non consolidées de Natixis Assurances. Les véhicules de placement dont la situation nette est inférieure à 0,5 % de la valeur totale des placements de Natixis Assurances ne sont pas présentés.

Libellé de l'entité	% de détention 2016	Siège social	Commentaires relatifs aux critères de consolidation
Sociétés			
Inter Mutuelle Assistance	2%	11, rue de Grenelle 75007 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SURASSUR	2%	534, rue de Neudorf 2220 LUXEMBOURG	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
Sociétés ou fonds de placement			
SCI FONCIÈRE 2	98%	8-12, rue des Pirogues de Bercy 75012 PARIS	Seuil de matérialité non atteint
SCI TOUR WINTERTHUR	40%	102, Terrasse Boieldieu 92800 PUTEAUX	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SCI FLI	7%	8-12, rue des Pirogues de Bercy 75012 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SCPI ATLANTIQUE MUR RÉGIONS	58%	1, rue Françoise Sagan 44919 NANTES	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SCPI FRUCTIFONDS IMMOBILIER	53%	8-12, rue des Pirogues de Bercy 75012 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SCPI FRUCTIPIERRE	25%	8-12, rue des Pirogues de Bercy 75012 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
OPCI FRANCE EUROPE IMMO P	54%	8-12, rue des Pirogues de Bercy 75012 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
FCT IDINVEST DETTE	16%	117, av. des Champs-Élysées 75008 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
ING L Inst FCR ID	100%	3, rue Jean Piret 2350 LUXEMBOURG	Méthode de consolidation simplifiée (enregistrement en juste valeur par résultat et reconnaissance des minoritaires)
FF. PROFIL6 2DEC	78%	21, quai d'Austerlitz 75634 PARIS Cedex 13	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
AAA-ACT. AGRO ALIM.C FCP 2DEC	28%	21, quai d'Austerlitz 75634 PARIS Cedex 13	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
NATIXIS EUROPE CONVERTIBLES	25%	21, quai d'Austerlitz 75634 PARIS Cedex 13	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SELECTION PROTEC.85 R FCP 4DEC	25%	21, quai d'Austerlitz 75634 PARIS Cedex 13	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
FRUCTIFONDS FRANC.ACT. C FCP 2DEC	24%	21, quai d'Austerlitz 75634 PARIS Cedex 13	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
NAT. CONV.EURO I	24%	21, quai d'Austerlitz 75634 PARIS Cedex 13	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
DNCA INVEST SICAV - MIURA IC	23%	19, place Vendôme, 75001 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
NATIXIS TRESORERIE PLUS IC 4D	20%	21, quai d'Austerlitz 75634 PARIS Cedex 13	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
Ossiam Lux iSTOXX Europe Min Var NR 2C EUR CAPI	18%	80, av. de la Grande Armée 75017 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
ELITE 1818 EUR RENDEMENT C	17%	115, rue Montmartre 75002 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
NAT CASH EURIB 4DEC	15%	21, quai d'Austerlitz 75634 PARIS Cedex 13	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
NIFLI EUR. HIGH SAC	14%	21, quai d'Austerlitz 75634 PARIS Cedex 13	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
NATIXIS INST JOUR C SI 1DEC	12%	21, quai d'Austerlitz 75634 PARIS Cedex 13	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
MIROVA CORE INFRASTRUCTURE FD A	10%	8-12, rue des Pirogues de Bercy 75012 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi

3.5. INTÉRÊTS MINORITAIRES SIGNIFICATIFS DÉTENUS DANS UNE FILIALE DU GROUPE

Natixis Assurances détient une participation de 292 M€ dans BPCE Assurances. Une partie significative du capital (40 %) de cette filiale est détenue par des sociétés externes au groupe :

	Détention du capital
Natixis Assurances	60%
MACIF	25%
MAIF	15%
Total	100%

Les droits de vote dans cette entité sont en proportion exacte du pourcentage de détention de son capital.

BPCE Assurances a réalisé en 2016 un résultat net social égal à 59 M€ ; les dividendes relatifs à l'exercice 2015 et versés en 2016 à Natixis Assurances se sont élevés à 11 M€.

Le siège social de BPCE Assurances se situe au 50, avenue Pierre Mendès France dans le 13^e arrondissement de Paris. BPCE Assurances est la filiale d'assurance non vie du Groupe BPCE pour le compte du réseau Caisse d'Épargne et des banques associées et, dans une moindre mesure, du réseau Banque Populaire. BPCE Assurances a développé une gamme complète de produits IARD. Les primes acquises à l'année 2016 se répartissent de la façon suivante :

Primes acquises (en M€)	31/12/2016
Auto	246
Habitation	283
Garantie des accidents de la vie	89
Santé	88
Protection juridique	53
Parabancaire et risques lourds	80
Prévoyance	17
Total	856

Les principaux agrégats du bilan et du résultat de cette filiale sont les suivants :

(en M€)	31/12/2016
Fonds propres	373
Dettes subordonnées	40
Provisions techniques	1 185
Total Bilan	1 772
Placements	1 158

(en M€)	31/12/2016
Produit net assurance	242
Résultat avant impôt	94
Résultat net IFRS	59
Ratio combiné net	90%

3.6. INTÉRÊTS DÉTENUS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées BPCE IARD, Adir et Ecureuil Vie Développement, mises en équivalence, impactent les comptes consolidés de Natixis Assurances de 76 M€ au bilan et de 9 M€ dans le résultat net.

3.7. INTÉRÊTS DÉTENUS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Les entités structurées non consolidées détenues par Natixis Assurances sont exclusivement des véhicules de placement détenus en représentation de ses engagements techniques ou de ses fonds propres.

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des intérêts détenus par Natixis Assurances dans des entités structurées non consolidées, ainsi que l'exposition maximale au risque de perte attribuable à ces mêmes intérêts. L'exposition maximale au risque de perte correspond au montant cumulé des intérêts enregistrés à l'actif du bilan et des engagements donnés. La taille des entités structurées présentée correspond au total des émissions au passif du bilan des véhicules de titrisation et à l'actif net des fonds de placement.

(en M€)	Titrisation	Gestion d'actifs
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (y compris UC)	0	7 558
Actifs financiers disponibles à la vente	382	1 672
Prêts et créances	0	0
Total Actif	382	9 230
Engagements de financement donnés	475	489
Exposition maximale au risque de perte	857	9 716
Taille des entités structurées	946	89 183

3.8. SOUTIEN FINANCIER À DES ENTITÉS STRUCTURÉES

Natixis Assurances n'a accordé aucun soutien financier à des entités structurées consolidées ou non consolidées, dans un contexte de difficultés financières.



4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ; elle inclut une part de jugement dans l'application des principes comptables décrits ci-après. Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition dans le cadre des tests de dépréciation, les instruments financiers en juste valeur non cotés sur un marché actif, les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers, la participation aux bénéfices différée active dans le cadre du test de recouvrabilité, les provisions pour risques et charges, ainsi que les actifs d'impôt différé.

Les estimations et les hypothèses afférentes sont réalisées notamment à partir de l'expérience passée, de la réglementation, des principes actuariels usuels ; elles font l'objet d'analyses de sensibilité lorsque cela est requis par les normes ou lorsque cela permet à Natixis Assurances d'exercer son jugement. Les estimations et les hypothèses sont régulièrement réexaminées.

4.2. BILAN

4.2.1. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. La valeur d'entrée retenue en IFRS est leur valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2004 en normes françaises.

Les écarts d'acquisition des entités établissant des comptes en devises étrangères sont comptabilisés en devises depuis l'exercice 2008 et sont convertis au taux de clôture.

Ils font l'objet d'un test de dépréciation et d'une provision le cas échéant. Ce test prend le plus souvent la forme d'une actualisation des flux de trésorerie futurs.

L'écart d'acquisition afférent à la participation de 60 % détenue dans le capital de BPCE Assurances a été imputé sur les capitaux propres consolidés, conformément à la méthode appliquée par Natixis pour les regroupements d'entreprises placées durablement sous contrôle commun, antérieurement et postérieurement à l'acquisition.

4.2.2. Immobilisation des développements informatiques

Les logiciels créés en interne répondant aux conditions définies par IAS 38 sont activés. Ils sont amortis sur leur durée d'utilité. Celle-ci est appréciée au cas par cas dans le cadre d'un processus de sélection commun à toutes les sociétés du groupe Natixis. Pour les principaux développements informatiques, cette durée est en général comprise dans un intervalle allant de 3 à 13 ans.

4.2.3. Immobilier de placement

En application d'IAS 40.32A, Natixis Assurances a opté pour la valorisation à la juste valeur et variation en résultat de ses immeubles de placement en représentation de contrats d'assurance en unités de compte. L'immobilier de placement concerné est celui de la SCI Fructifoncier et de la SPICAV Nami Investment.

4.2.4. Placements financiers

Classification des placements financiers

Le classement des titres de placement retenu lors de la première application des IFRS est, en résumé le suivant :

- actifs détenus jusqu'à leur échéance (HTM) : emprunts d'État à taux fixe, une partie des titres obligataires à taux fixe sans dérivés incorporés, notamment ceux à risque de crédit jugé faible et dont la sensibilité était supérieure à 3,7⁽¹⁾ ;
- actifs disponibles à la vente (AFS) : une partie des obligations à taux fixe sans dérivés incorporés, obligations à taux variable et taux fixe plus taux variable, OATi, actions, OPCVM et SCPI ;
- actifs détenus à des fins de transaction (trading) : sicav monétaires détenues à des fins de gestion de la trésorerie à court terme ;
- actifs en option de juste valeur (JVO) : instruments financiers à dérivés incorporés (obligations convertibles, obligations indexées et titres structurés) puisqu'ils ne font pas l'objet d'un démembrement ;
- placements en représentation des contrats en unités de compte : afin d'éviter toute discordance entre l'actif et le passif, les actifs et passifs en unités de compte sont comptabilisés en option de juste valeur. Il en va de même pour les actifs correspondant à des excédents d'unités de compte.

Comptabilité de couverture

Natixis Assurances a souscrit au cours du second semestre 2014 une OAT Forward (nominal de 5 M€ ; échéance août 2018), avec pour objectif de fixer dès aujourd'hui le rendement d'une partie de ses investissements futurs. Cette opération est comptabilisée en couverture des flux de trésorerie.

Règles d'inscription à l'actif

La date d'enregistrement comptable des instruments financiers est la date de règlement.

Aucun coût de transaction n'est supporté directement ; les seuls coûts refacturés par le gestionnaire d'actif sont des coûts administratifs. Ainsi, pour les obligations, le prix de revient comptabilisé dans les comptes sociaux est net de frais ; le taux actuariel à l'achat utilisé dans les comptes sociaux est ainsi inchangé en IFRS.

Principes fondamentaux de valorisation des placements

Le principe général est de retenir le cours « bid » dès lors que celui-ci

est disponible et pertinent.

La juste valeur des placements est estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergent avec le prix que les intervenants de marché utiliseraient lors d'une transaction. Cette juste valeur correspond au cours acheteur (« bid »).

Le cours « bid » est obtenu à partir :

- du prix coté, lorsque l'instrument est coté sur un marché actif ;
- d'une valeur déterminée à partir de techniques de valorisation, en l'absence de cotation sur un marché actif.

La valorisation des instruments financiers est ainsi établie par l'application d'un processus combinant, dans l'ordre de préférence :

- la reprise du dernier cours coté sur un marché réglementé lorsque celui-ci est très récent (moins de 5 jours pour les titres de taux, moins d'une journée pour la quasi-totalité des titres de capital) et correspond à des transactions significatives sur un marché suffisamment liquide ;
- l'utilisation de bases d'informations largement répandues chez les intervenants de marché et investisseurs institutionnels (Reuters, Bloomberg, Fininfo, Markit, etc.) ;
- l'interrogation de contreparties pour obtention d'une cotation « bid » ;
- très marginalement, en l'absence de cours ou cotations jugés pertinents, le recalcul d'une valorisation à partir de paramètres observables sur les marchés (taux d'intérêt, volatilités, etc.) ou de paramètres reconstitués.

Concrètement, le processus de valorisation repose sur l'intervention conjointe :

- des gérants, du service référentiel valeurs et du service de gestion des risques de la société titulaire du mandat de gestion financière des portefeuilles détenus ;
- de la société en charge de la comptabilité et de la valorisation du mandat.

La séquence résumée des opérations est la suivante :

- évaluation des titres de taux issue d'un contributeur de cours indépendant (BVAL Cash, service de Bloomberg). Cette source de prix est renforcée alternativement par une source secondaire, BGN⁽²⁾ de Bloomberg, et le cas échéant par le maintien d'un processus de contribution de prix à l'initiative de NAM ;
- récupération des informations permettant de valider la pertinence des cours intégrés : « spreads d'asset swaps », cours des « credit default swaps » lorsqu'il en existe, cours des 2 000 titres composant l'indice Barclays, etc. ;
- lorsque la « fraîcheur » des cours automatiques n'est pas suffisante (cours de + de 5 jours), récupération des cours contribués par des contreparties externes sur l'ensemble des places de cotation disponibles (marchés réglementés, plateformes transactionnelles, prix de référence Isma, courtiers, etc.) ;
- vérification de la pertinence des cours, sous le contrôle du service de gestion des risques de la société de gestion. Le « pricing » réalisé par ce dernier pour les titres obligataires repose sur :
 - l'utilisation d'une courbe des taux « zéro coupon » reconstituée à partir des cotations de « swaps » et « futures »,

(1) À l'exception des obligations détenues par la société BPCE Prévoyance qui sont classées en AFS.
(2) Bloomberg Generic (prix calculé par Bloomberg à partir de prix de contributeurs).

- l'établissement d'une matrice de spreads moyens pour chaque catégorie de rating à partir des données de marché observées et synthétisées ci-avant,
- compte tenu de la relative illiquidité constatée pour certaines catégories de titres, un spread forfaitaire peut être ajouté au modèle dans une optique prudentielle,
- l'actualisation des cash flows contractuels des titres, réalisée avec les valeurs de paramètres précédemment calculées ;
- confrontation des cours renseignés par les gérants aux cours calculés par le service des risques : la juste valeur d'un titre est validée par le service des risques si la différence de valeur constatée sur un titre est inférieure à 5 %. Dans le cas contraire, une confrontation est réalisée entre les différentes sources disponibles (« spread asset swap » sur le primaire, « re-pricing » sur le marché secondaire, valorisation « RMM », prix estimé par des contreparties de marché, etc.). Dans une optique prudentielle, aucun cours ne peut être retenu sans l'aval du service des risques, qui est susceptible d'imposer les cours qu'il estime pertinents au regard de ses propres calculs.

Cas particuliers

- **Titres structurés** : le cours est généralement obtenu de l'établissement « structureur » et/ou (re)calculé à l'aide d'outils de « pricing » (« LexiFi »), à partir des valeurs de paramètres fournies par la contrepartie ou observées sur les marchés. Ces travaux sont effectués par une équipe de gestion dédiée aux produits structurés, selon des modalités similaires à celles utilisées par le service de gestion des risques pour la contre-valorisation des titres obligataires classiques.
- **Investissements non cotés (FCPR, capital risque, capital investissement, FCT, etc.)** : compte tenu de la nature des investissements sous-jacents et de la périodicité le plus souvent trimestrielle des valorisations, l'obtention d'une cotation en temps réel est matériellement impossible. En règle générale, la juste valeur est donc la valeur communiquée par le gérant du fonds à la clôture du trimestre précédant celui de l'arrêté.
- **Immobilier** : bien que reposant toujours, in fine, sur une valeur établie par comparaison avec le marché et/ou sur la valeur actuelle estimée des flux futurs procurés par les biens sous-jacents, le cours retenu comme valeur de réalisation diffère selon la nature juridique de l'instrument considéré :
 - pour les SCPI également ouvertes aux investisseurs particuliers, la valeur retenue est celle constatée lors de la dernière « confrontation » mensuelle entre les ordres d'achat et de vente ;
 - pour les instruments réservés aux investisseurs institutionnels ou contrôlés par la compagnie, la juste valeur correspond à l'actif net réévalué de la structure détenue ou à la valeur calculée par un ou plusieurs experts. Cette valeur repose essentiellement sur une expertise des biens immobiliers détenus par les structures, établie par comparaison avec des transactions récentes sur des biens similaires et/ou la valeur actuelle des revenus procurés par les biens.
- **OPCVM** : la juste valeur correspond toujours à la dernière valeur liquidative publiée.

Enfin, malgré toutes les diligences conduites en matière de valorisation, il convient de rappeler que les valorisations établies ne visent qu'à établir une image fidèle de la situation des actifs à la date de clôture. De ce fait, les valeurs retenues sont susceptibles d'être sensiblement différentes des valeurs de réalisation qui seraient effectivement obtenues à une date postérieure, dans l'hypothèse improbable où Natixis Assurances serait amené à céder des actifs sur un marché parfois volatil et peu profond.

Principes régissant la gestion des placements

Les principes régissant la gestion des placements détenus par Natixis Assurances sont décrits ci-après.

Placements admis en représentation des engagements libellés en euros (fonds général)

PLACEMENTS À REVENU FIXE (OBLIGATIONS ET TCN)

Politique générale de risque de crédit

La gestion du risque de crédit est encadrée par les procédures et capacités d'analyse des équipes de recherche « crédit » de Natixis Asset Management (NAM). De même, les limites émetteurs sont définies et suivies au sein du comité des risques de NAM. Elle s'inscrit par ailleurs dans le cadre plus général de la gestion du risque de crédit par le groupe Natixis. Enfin, les résultats des travaux de recherche et d'analyse des portefeuilles des compagnies sont présentés périodiquement au comité de crédit de Natixis Assurances ; celui-ci décide des orientations et/ou inflexions à mettre en œuvre dans une optique de gestion prudente des risques associés aux placements détenus.

La politique de risque de crédit appliquée aux investissements obligataires est relativement conservatrice en retenant, à l'achat, presque exclusivement les titres d'émetteurs disposant d'une qualité de crédit supérieure ou égale à BBB. Le portefeuille comporte ainsi un encours peu significatif (2 % du total) de titres relevant de la catégorie « speculative grade », correspondant à des notations allant de CC (739 k€ d'actif net) à BB+.

Au 31 décembre 2016, la répartition du portefeuille selon divers axes est la suivante :

Notation de crédit :

- les titres notés entre A et AAA représentent 63 % de l'encours ;
- les titres notés BBB représentent 30 % de l'encours ;
- les titres disposant d'une notation inférieure à BBB représentent 2 % de l'encours ;
- les titres non notés représentent 5 % de l'encours.

Secteur d'activité :

- 35 % sont des titres d'émetteurs étatiques, publics ou parapublics ;
- 36 % des émetteurs industriels ou du secteur des services ;
- 29 % des émetteurs du secteur financier (dont 68 % notés entre A et AAA).

Titrisations et CLO

Dans le cadre du décret n° 2013-717 du 2 août 2013 qui permet désormais aux compagnies d'investir dans les prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, Natixis Assurances a acquis des parts ou des titres de dettes émis par des fonds communs de titrisation (FCT) pour un montant total de 862 M€.

Natixis Assurances détient un encours de valeurs mobilières relevant de la catégorie des asset-backed securities ou CLO (prix de revient brut résiduel de 10 M€ à fin décembre 2016). Ces titres ont été acquis en 2008 sur des niveaux de valorisation conférant un « spread » élevé par rapport aux rendements sans risque. Le nombre élevé de lignes (55 à fin 2016) composant cet encours et la diversification sectorielle et géographique de ce portefeuille de titrisations, essentiellement européennes, constituent des facteurs de réduction du risque associé à ce portefeuille, acquis dans une perspective de détention jusqu'à l'échéance.

Exposition aux risques bancaire et immobilier

Les expositions aux risques de type « immobilier » sont majoritairement indirectes et généralement sécurisées par la nature juridique des titres détenus (« obligations foncières », « covered bonds », « cedulas », « pfandbrief ») et les garanties qui en découlent (existence de « pools » d'actifs en garantie, sur-couverture des engagements, etc.).

L'exposition directe au secteur de la construction et de l'immobilier correspond à des émissions de sociétés européennes, principalement investies sur le sous-segment de l'immobilier commercial et de bureau. Alternativement, il peut s'agir de groupes diversifiés intervenant notamment dans le domaine des infrastructures et des concessions, dont le profil de risque est jugé satisfaisant.

L'importance du gisement des émetteurs financiers (banques, caisses d'épargne, sociétés de crédit, structures de refinancement, compagnies d'assurance et de réassurance, etc.) par rapport au gisement total des titres obligataires (hors états et organismes parapublics) conduit inévitablement à l'existence d'encours significatifs sur ce secteur de l'économie. Il convient toutefois de noter que les titres sont acquis en veillant, au-delà de la notation et de la réputation de l'émetteur, à une diversification suffisante des risques en termes géographiques ou de sous-secteurs d'activité.

OPCVM MONÉTAIRES ET MONÉTAIRES DYNAMIQUES

Natixis Assurances détient un encours d'OPCVM monétaires et monétaires dynamiques de 4 371 M€ de valeur comptable, exclusivement gérés par Natixis Asset Management (NAM). La valorisation de ces titres généralement détenus pour une courte période fait ressortir une moins-value latente globale de 0,9 M€ sur la base des dernières valeurs liquidatives publiées au 31 décembre 2016.

INVESTISSEMENTS « ALTERNATIFS » DE NATIXIS ASSURANCES

Ils sont limités à 100 M€, ce qui représente 0,14 % de la valeur des placements des fonds euros.

PRÊTS ET PENSIONS DE TITRES

L'objectif des opérations de mise en pension et de prêt de certains titres détenus par les portefeuilles « euros » est d'apporter une rémunération supplémentaire. Une part significative de ces opérations est réalisée avec des entités du Groupe BPCE, dans le cadre du pilotage global des opérations de trésorerie du groupe. Pour environ la moitié du volume traité, il s'agit de prêts non garantis par un dépôt d'espèces ou de titres, réalisés avec Natixis ; il en résulte donc un risque de crédit associé à la contrepartie Natixis, soumis à limite. L'autre moitié des opérations de prêt de titres est garantie par un dépôt d'espèces de la contrepartie, ajusté quotidiennement en fonction de la valeur de marché des titres prêtés ; le risque de crédit associé est donc très limité. Les dépôts espèces reçus en garantie sont réinvestis en certificats de dépôt émis par des institutions financières disposant d'une qualité de crédit élevée. Le risque de crédit résultant de ces investissements est l'objet de limites, déclinées par institution financière, y compris pour les entités du Groupe BPCE.

Placements admis en représentation des contrats en unités de compte

Il convient de souligner que ceux-ci sont presque exclusivement composés d'OPCVM soumis à l'agrément et au contrôle de l'Autorité des marchés financiers.

Compte tenu :

- de l'orientation essentiellement « actions » et/ou « diversifié » des OPCVM détenus,
- de la valeur médiane relativement modeste des encours détenus sur

les nombreux OPCVM détenus en représentation des engagements en unités de compte,

il n'a pas été procédé à des investigations approfondies des valorisations et travaux de valorisation réalisés par les sociétés de gestion et contrôlés par les commissaires aux comptes désignés à la dernière clôture précédant le 31 décembre 2016. Pour les principaux encours, l'obtention des rapports des commissaires aux comptes a été sollicitée à des fins d'information sur les méthodes de valorisation.

4.2.5. Dépréciation des actifs financiers

Natixis Assurances apprécie en date d'arrêté s'il existe une indication objective de dépréciation des titres, prêts ou créances sur base individuelle. Pour la détection des indices de dépréciation, Natixis Assurances analyse l'évolution d'un certain nombre de critères objectifs mais se fonde également sur le jugement de ses experts. De même, Natixis Assurances peut avoir recours à son jugement d'expert pour positionner dans le temps les flux futurs de recouvrement.

Titres amortissables

Une provision pour dépréciation est constituée dès qu'il y a lieu de penser que l'émetteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements pour le paiement des intérêts ou pour le remboursement. Les titres entrant dans cette catégorie sont déterminés au cas par cas lors de chaque arrêté de comptes.

Instruments de capitaux propres

Les critères de dépréciation des titres non amortissables (AFS exclusivement) sont les suivants :

- dépréciation automatique en cas de moins-value latente de plus de 50 % à la clôture ;
- dépréciation automatique en cas de moins-value latente continue depuis plus de 24 mois ;
- analyse au cas par cas des titres présentant une moins-value latente de plus de 30 % à la clôture ;
- analyse au cas par cas des titres présentant une moins-value latente continue depuis plus de 6 mois.

Les titres ainsi identifiés sont dépréciés au premier euro afin de ramener la valeur nette comptable au niveau de la juste valeur. La dépréciation n'est jamais reprise. Elle est figée trimestriellement.

Conformément à l'IFRIC 10, un titre de placement déjà provisionné fait l'objet d'une dépréciation complémentaire dès qu'une nouvelle baisse est constatée lors d'un arrêté comptable, sans condition de seuil ou de durée.

4.2.6. Créances et dettes d'exploitation

Les créances et dettes d'exploitation (créances et dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance, créances et dettes d'impôt exigible, autres créances et autres dettes) sont des créances et dettes à court terme (inférieures à un an) ; elles sont maintenues à leur prix de revient dans la mesure où l'effet d'actualisation n'est pas matériel.

4.2.7. Capitaux propres du groupe

La rubrique *Réserve de réévaluation recyclable nette de comptabilité reflet* est constituée des effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente et des effets de la réévaluation des instruments dérivés de couverture (couverture de flux de trésorerie), nets de comptabilité reflet.

La rubrique *Autres réserves et OCI non recyclable* est constituée des réserves légales de la holding Natixis Assurances et des écarts actuariels liés aux engagements sociaux enregistrés directement en capitaux propres non recyclables conformément à IAS 19 révisée.

La rubrique *Résultats cumulés* comprend les réserves consolidées part du groupe, y compris les acomptes sur dividendes distribués par la holding, à l'exception de la réserve de réévaluation AFS nette de participation aux bénéfices (PB) et d'impôt différé, qui est isolée dans une rubrique spécifique.

4.2.8. Retraitement de la réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation n'est pas reconnue en IFRS : elle est donc éliminée.

Retraitement du stock

La synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance mise à jour en 2007 stipule que le stock de réserve de capitalisation doit être retraité en IFRS comme c'est le cas dans les normes françaises (CRC 00-05). Le mécanisme de PB différée s'appliquant en IFRS comme en normes françaises (CRC 00-05) et l'intention de gestion étant la même dans les deux référentiels, le traitement de la réserve de capitalisation est inchangé en IFRS.

Le stock de réserve de capitalisation a donc été initialement retraité de la façon suivante :

- élimination du stock à l'ouverture ;
- constatation, suite à cette élimination, d'une PB différée à hauteur de 68 M€.

Ces écritures ont été enregistrées par contrepartie des capitaux propres.

L'annulation des variations ultérieures du stock de réserve de capitalisation donne lieu à la constatation du droit des assurés sous forme d'une provision pour PB différée à hauteur du taux de PB différée. La PB différée ainsi constatée est soumise à impôt différé ; les retraitements sont enregistrés par contrepartie du résultat.

Le caractère suffisamment prudent de la PB différée ainsi comptabilisée est vérifié au travers du test de suffisance du passif (cf. § 6.2.8.).

Impôt différé

Depuis la modification de la fiscalité intervenue en 2011 et applicable aux mouvements de la réserve de capitalisation (non-déduction des dotations, non-taxation des reprises), aucun impôt différé n'est constaté sur la part de la réserve de capitalisation retraitée en capitaux propres.

4.2.9. Classification des contrats

Cf. § 6.2.3. Typologie des contrats d'assurance souscrits.

4.2.10. Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire

Les contrats financiers sans participation discrétionnaire sont des passifs financiers à évaluer selon les règles d'IAS 39. Il s'agit de contrats en unités de compte : les passifs afférents sont enregistrés en juste valeur.

4.2.11. Évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers

Comme l'autorise IFRS 4, après prise en compte du résultat du test de suffisance du passif (cf. § 6.2.8.), les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers sont évalués selon les méthodes appliquées dans les comptes individuels (sous réserve du retraitement éventuel des provisions non admises par IFRS 4) :

- **provisions mathématiques des contrats en euros** : elles correspondent aux engagements des compagnies vis-à-vis des assurés. Pour les contrats de capitalisation et les contrats d'assurance vie de capital différé à prime unique ou versement libre, les provisions sont déterminées par capitalisation au taux technique des sommes investies et des participations bénéficiaires incorporées ;
- **provisions mathématiques des rentes** : les provisions de rentes d'invalidité RC sont calculées avec la table TD 88-90 et un taux technique égal à 60 % du TME ; les provisions de rentes décès (RC, viagères et contractuelles) sont calculées avec les tables TGH05 et TGF05, TGF05 pour les souscriptions postérieures au 21 décembre 2012, et des taux techniques fixés conformément à la réglementation ; les provisions de rentes prévoyance liées aux risques d'arrêt de travail et d'invalidité sont évaluées sur la base de lois de maintien ;
- **provision globale de gestion** : elle est destinée à couvrir les charges de gestion futures non couvertes par des chargements sur primes ou prélèvement sur des produits financiers. Elle est calculée conformément à l'arrêté du 29 décembre 1998 modifiant l'article A.331-1-1 du Code des assurances et à l'instruction fiscale du 23 juin 1999. Elle est évaluée par catégorie homogène de contrats ;
- **provision pour risque de taux** : elle a pour but de couvrir les engagements futurs potentiels relatifs aux taux minimum garantis viagers supérieurs ou égaux à 4,5 % octroyés aux contrats souscrits à partir du 1^{er} juillet 1993 et aux primes versées à compter du 1^{er} juin 1995. Elle est calculée comme étant la différence entre la valeur actuelle des engagements futurs et la provision mathématique du contrat à la date d'inventaire. Par ailleurs, afin de prendre en compte le niveau attendu des flux nets d'encours sur les contrats bénéficiant de taux garantis significatifs, une provision complémentaire est enregistrée sur la base des versements programmés mis en place avant le 1^{er} février 2016 : son montant s'élève à 9 M€ au 31 décembre 2016 (36 M€ à fin 2015) ;
- **provision pour primes émises non acquises** : elle constate la fraction, calculée *pro rata temporis*, des primes émises au cours de l'exercice, qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire ; cette provision concerne généralement les garanties dommages et prévoyance ;
- **provision pour risques en cours** : elle est destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats pour la part qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises ;
- **provision pour sinistres à payer** : elle correspond aux capitaux échus, aux rachats et sinistres survenus mais non encore réglés à la clôture de l'exercice. Pour les activités Dommages et Prévoyance, elle comprend une provision pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement, déterminée selon des méthodes statistiques et un chargement de gestion destiné à couvrir les frais de liquidation des sinistres ;
- **provision pour recours à encaisser** : les recours à encaisser font l'objet de prévisions distinctes des provisions pour sinistres à payer ;



- **provision pour participation aux bénéfices constatée dans les comptes individuels** : elle correspond à la participation des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés par la compagnie. Elle leur est définitivement acquise et est destinée à être incorporée aux provisions mathématiques dans un délai maximum de 8 ans ;
- **provision pour risques croissants** : elle est destinée à faire face au risque restant à courir entre la date d'inventaire et le terme contractuel compte tenu de l'unicité ou du nivellement des primes à l'adhésion ;
- **provisions techniques des contrats en unités de compte** : elles correspondent aux engagements des compagnies vis-à-vis des assurés. Elles sont exprimées en unités de compte et évaluées sur la base de la valeur de réalisation à la clôture, des parts d'actifs inscrites en représentation. Pour les contrats prévoyant une garantie plancher, une provision spécifique est constituée afin de couvrir le risque de remboursement de la différence négative constatée entre la valeur des actifs en unités de compte à la date d'exigibilité de la prestation et les sommes nettes investies à la souscription. La méthode des options de vente est utilisée pour calculer le montant de cette provision ;
- **frais d'acquisition reportés** : ils correspondent à la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition constatés en charge de l'exercice et sont calculés au prorata des primes non acquises à l'exercice.

4.2.12. Comptabilité reflet

Natixis Assurances a opté pour l'application de la comptabilité reflet (IFRS 4.30). Une provision pour participation aux bénéfices différée est ainsi enregistrée afin de reconnaître les droits des assurés sur les plus ou moins-values latentes des placements reconnues au bilan.

Tous les placements sont soumis à ce mécanisme. En effet, il est précisé que pour les placements soumis à réserve de capitalisation, la politique de gestion financière de Natixis Assurances étant de détenir *a priori* les titres jusqu'à leur échéance, une participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur l'intégralité des plus ou moins-values latentes de ces titres.

Les dispositions de la comptabilité reflet s'appliquent à la fois aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire.

Les variations de PB différée et d'impôt différé sont comptabilisées par contrepartie des capitaux propres ou du résultat selon que les

plus ou moins-values latentes sont enregistrées en capitaux propres (AFS) ou en résultat (JVO et Trading).

La *Synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance* de janvier 2007 précise que : « En toute hypothèse, le taux de participation aux bénéfices retenu doit être mis en relation d'une part avec les taux de distribution observés dans le passé et d'autre part avec les hypothèses retenues pour l'embedded value. »

Compte tenu des taux de distribution prévisionnels pour les années 2017-2019 et en cohérence avec le taux de distribution observé pour l'exercice 2016, le taux de PB différée retenu au 31 décembre 2016 est de 87,0 % contre 90,0 % au 31 décembre 2015. Cette évolution est le reflet de l'évolution de la répartition du bilan entre provisions techniques et fonds propres.

PB différée active et test de recouvrabilité

Le règlement CRC 2000-05 relatif aux règles de consolidation des organismes d'assurance dispose que des actifs de participation différée peuvent être enregistrés si leur imputation sur les participations futures est fortement probable.

Le CNC a rappelé dans sa recommandation du 19 décembre 2008 les modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives.

Une PB différée active est comptabilisée en cas de moins-value latente globale des placements évalués en juste valeur. Seul le montant recouvrable de la PB différée active est comptabilisé ; ce montant est déterminé à l'aide d'un test de recouvrabilité.

Le caractère recouvrable de la PB différée est fonction de l'intention et de la capacité des compagnies à piloter la rémunération future des contrats en fonction des ressources.

L'analyse de la recouvrabilité de la PB différée s'inscrit le cas échéant dans un processus comprenant :

- l'évaluation de la probabilité de réaliser les moins-values latentes à la clôture de l'exercice et donc indirectement l'évaluation de la capacité à détenir des actifs en moins-value, en fonction des scénarios de collecte et de prestations (sous une hypothèse de continuité d'exploitation) ;
- le test de suffisance des passifs réalisé dans les conditions évoquées par IFRS 4.

Notons qu'en 2016, comme en 2015, Natixis Assurances est en situation de PB différée passive nette.

4.2.13. Provisions d'égalisation

Conformément à IFRS 4, les provisions d'égalisation constituées dans les comptes individuels sont éliminées. Une commission sur résultat technique due aux apporteurs est constatée lorsque les conventions le prévoient (dette égale à 50 % de la provision pour les Banques Populaires, 100 % pour le crédit-bail, 0 pour l'ADE des Caisses d'Épargne et pour la provision de BPCE IARD). Un impôt différé est constaté sur les mouvements nets.

4.2.14. Avantages du personnel

Régimes supplémentaires de retraite

Natixis Assurances a mis en place un régime de retraite à cotisations définies de type article 83 au bénéfice de ses salariés, souscrit auprès d'un assureur extérieur. Une somme de 1 135 k€ a été acquittée au titre de l'exercice 2016.

Par ailleurs, Natixis Assurances a acquitté une somme de 565 k€ au titre du fonds de pension des salariés du secteur de l'assurance.

Indemnités de fin de carrière

Un contrat d'assurance a été souscrit auprès d'un assureur extérieur afin de financer les indemnités de départ à la retraite des salariés de BPCE Vie. Une cotisation de 681 k€ a été versée.

En application d'IAS 19 révisée, les écarts actuariels non amortis ont été enregistrés en réserve non recyclable. Les écarts actuariels enregistrés en réserve non recyclable s'établissent ainsi à 3 208 k€ dont 2 573 k€ au titre de l'ouverture de l'exercice et 635 k€ au titre de la variation de la période.

L'engagement a été évalué conformément à IAS 19 révisée. L'engagement brut ressort à 7 789 k€. Les calculs ont été effectués individuellement suivant la méthode du prorata des droits au terme.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : entre 1,10 % et 1,35 % ;
- taux de rendement brut attendu des actifs (BPCE Vie) : 1,10 % ;
- taux d'inflation : 1,60 % ;
- taux d'évolution des salaires : 2,06 % pour les cadres et 2,50 % pour les non-cadres ;
- taux de turnover des cadres de BPCE Vie : 8,87 % avant 35 ans, 4,85 % entre 35 et 44 ans, 3,36 % entre 45 et 54 ans, 1,18 % entre 55 et 59 ans, pas de turn-over au-delà de 60 ans ;
- taux de turnover des non-cadres de BPCE Vie : 4,74 % avant 35 ans, 3,05 % entre 35 et 44 ans, 2,03 % entre 45 et 54 ans, pas de turn-over au-delà de 55 ans ;
- taux de turnover des salariés de BPCE Assurances : 3,2 % jusqu'à 14 ans d'ancienneté, 4,7 % entre 15 et 24 ans d'ancienneté, 1,1 % entre 25 ans et 34 ans d'ancienneté, 0,4 % au-delà de 35 ans d'ancienneté.

À fin 2016, les actifs admis en couverture sont de 3 230 k€. L'engagement net total s'établit à 4 559 k€.

Congés anniversaire

Natixis Assurances comptabilise une provision relative aux congés anniversaire dont bénéficient les salariés dépendant de la convention collective française des sociétés d'assurance. Cette provision a été évaluée conformément à IAS 19 révisée. Les calculs ont été effectués individuellement suivant la méthode du prorata des droits au terme. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : entre 1,10 % et 1,35 % ;
- taux d'inflation : 1,60 %.

L'engagement total ressort à 2 244 k€ dont 1 850 k€ au titre de l'ouverture de l'exercice.

4.2.15. Dettes subordonnées

Les titres et dettes subordonnés sont classés en dettes de financement, que leur durée soit déterminée ou indéterminée.

Les titres et dettes subordonnés sont comptabilisés au coût amorti, c'est-à-dire pour leur valeur dans les comptes individuels.

4.2.16. Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés

Selon IAS 32.18, le capital émis par un OPCVM ne correspond pas à la notion de capital mais à celle de dettes. Ainsi, les « intérêts minoritaires » des OPCVM consolidés sont enregistrés dans une rubrique spécifique des *Autres passifs*.

La variation de la composante « résultat » de cette dette est enregistrée en *Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat*.

La variation de la composante « capitaux propres » de cette dette est enregistrée par contrepartie des capitaux propres part du groupe. Enregistrer cette variation en résultat introduirait en effet une discordance avec les actifs, essentiellement classés en AFS, dont la variation de valeur est enregistrée par contrepartie des capitaux propres. Il s'agit par ailleurs du principe appliqué par le groupe Natixis.

4.3. COMPTE DE RÉSULTAT

4.3.1. Primes émises

Ce poste correspond aux primes émises de l'exercice nettes d'annulation, à l'exclusion des primes des contrats financiers sans participation discrétionnaire. Elles sont comptabilisées pour leur montant net de taxes.

4.3.2. Chiffre d'affaires des contrats financiers sans participation discrétionnaire

Pour les contrats financiers sans participation discrétionnaire, le chiffre d'affaires enregistré dans la rubrique *Chiffre d'affaires ou produits des autres activités* correspond aux chargements sur primes. Le chiffre d'affaires des contrats financiers sans participation discrétionnaire de l'exercice considéré n'est pas significatif.

4.3.3. Produits et charges des placements

Ces postes comprennent essentiellement les intérêts et loyers courus et encaissés de l'exercice, les amortissements de surcote-décote (pour les catégories HTM, AFS et JVO), les dividendes perçus, ainsi que les frais de gestion des placements.

4.3.4. Plus et moins-values de cession des placements

Valeur de sortie

Les plus ou moins-values de cession IFRS sont calculées par application de la méthode Fifo sur le canton AFS, JVO ou Trading, selon le classement du titre cédé. Cette méthode est identique à celle utilisée dans les comptes sociaux.

Achat-vente de titres AFS

Les opérations d'achat-vente de titres de la catégorie AFS ne donnent pas lieu à constatation de plus ou moins-values en résultat.

Plus ou moins-values réalisées sur titres en juste valeur par résultat

Les plus ou moins-values réalisées sur des titres classés en JVO ou en trading sont comptabilisées dans la rubrique *Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat*.

4.3.5. OPCVM et SCI consolidés

Produits et charges des OPCVM et SCI consolidés

La contribution des OPCVM et SCI consolidés est présentée dans le résultat financier dans la mesure où ces supports sont considérés comme des placements de l'activité d'assurance.

Spécificités liées à la consolidation des OPCVM

En raison de la difficulté technique à pratiquer un retraitement dont l'incidence serait peu significative, certaines méthodes comptables divergent pour les OPCVM consolidés :

- les plus ou moins-values de cession des titres détenus sont calculées par application de la méthode du prix moyen pondéré ;
- les titres obligataires détenus ne font pas l'objet d'un amortissement de surcote-décote.

4.3.6. Impact des écarts de change sur les plus ou moins-values latentes

Conformément à IAS 21, les écarts de change résultant de la conversion d'instruments financiers sont enregistrés :

- en capitaux propres recyclables pour les éléments non monétaires (actions et autres titres à revenus variables) classés en AFS ;
- en résultat pour les autres instruments financiers.

4.3.7. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation (frais généraux) sont d'abord enregistrées dans les comptes sociaux en comptes de charges par nature (classe 9). Elles sont ensuite réparties par centre de responsabilité sur la base d'une appréciation au cas par cas (cas des charges externes), ou au prorata de l'activité et des consommations de chaque centre (cas des charges fonctionnelles).

Les charges sont ensuite réparties à l'aide de clés ou de la méthode « ABC » d'allocation des coûts (Activity Based Costing). Cette dernière méthode consiste à affecter les charges consommées aux différentes opérations concourant à la production des produits à l'aide d'inducteurs de ressources. Les principales clés de répartition utilisées sont les effectifs et les actes de gestion.

Les répartitions effectuées permettent d'affecter les charges d'exploitation à l'une des destinations prévues par le Code des assurances, à savoir :

- frais d'acquisition ;
- frais d'administration ;
- frais de gestion des sinistres ;
- frais de gestion des placements ;
- autres charges techniques et non techniques.

En fonction de ce rattachement, les charges par nature sont déversées trimestriellement dans les comptes de classe 6 des comptes sociaux et viennent alimenter les destinations du compte de résultat consolidé.

4.3.8. Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Depuis le 1^{er} janvier 2013, un crédit d'impôt est ouvert à l'ensemble des entreprises françaises : il est calculé sur les rémunérations versées dont le montant n'excède pas 2,5 fois le smic. Le taux du crédit d'impôt est fixé à 6 % pour les rémunérations versées en

2016. Au 31 décembre 2016, Natixis Assurances a comptabilisé une économie de charges de personnel de 1 781 k€.

4.3.9. Commissions

Les commissions de placement (sur chiffre d'affaires et variation de stock) des contrats d'assurance sont comptabilisées en *Frais d'acquisition*.

Les commissions sur encours Vie, les commissions assises sur le résultat technique Prévoyance, les commissions de performance en Dommages et Prévoyance, ainsi que les autres commissions sont classées en *Frais d'administration*.

4.3.10. Impôts sur les résultats

La loi de Finances 2017 prévoit de porter le taux d'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 28 % pour toutes les entreprises à partir de 2020. L'analyse des taux applicables au moment du retournement probable des principales différences temporaires donnant lieu à la constatation d'un impôt différé a démontré que la majorité de ces impôts différés se réaliseraient à un taux de 34,43 %.

Natixis Assurances a ainsi retenu un taux de 34,43 % pour calculer les impôts différés. Ce taux comprend le taux de l'impôt sur les sociétés de 33,33 % et la contribution sociale de 3,3 % de l'impôt sur les sociétés instituée par la loi 99-1140 du 29 décembre 1999.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est classée en *Charges d'exploitation* avec les impôts et taxes et non pas en *Impôts sur les résultats*.

4.4. INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs d'activité présentés dans les comptes consolidés sont :

- l'activité Vie, Épargne et Retraite ;
- l'activité Prévoyance ;
- l'activité Dommages (dommages aux biens, pertes pécuniaires, santé et garantie des accidents de la vie).

Ils correspondent à des natures de produits et des environnements réglementaires différents et sont identiques à ceux utilisés dans les reportings à destination du management.

Les secteurs géographiques de Natixis Assurances sont :

- la France (y compris la succursale française de la filiale luxembourgeoise) ;
- le Luxembourg.

4.5. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté sous le format de l'approche indirecte.

Les opérations sur placement sont classées en activité d'investissement. Les intérêts et les dividendes sont en revanche rattachés aux activités opérationnelles afin de les mettre en face des charges opérationnelles correspondantes. Les flux sont présentés nets de réassurance.



5. NOTES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

5.1 INSTRUMENTS FINANCIERS

5.1.1. Placements

DÉCOMPOSITION DES PLACEMENTS

(en k€)	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	% (valeur au bilan)	Valeur au bilan	% (valeur au bilan)
Immobilier de placement au coût amorti	28 449	-	-	-
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	892 370	1,3%	1 039 713	1,9%
Immobilier de placement en UC	217 735	0,3%	81 022	0,1%
Immobilier de placement	1 138 554	2%	1 120 735	2%
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	2 099 975	3,0%	2 331 000	4,3%
Obligations disponibles à la vente	34 961 157	50%	35 648 992	65%
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	1 811 329	2,6%	1 517 959	2,8%
Obligations	38 872 460	55%	39 497 951	72%
Actions disponibles à la vente	1 245 482	1,8%	1 131 432	2,1%
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	0%	-	0%
Actions	1 245 482	2%	1 131 432	2%
OPCVM disponibles à la vente	3 020 865	4,3%	2 808 003	5,1%
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	473 954	0,7%	28 249	0,1%
OPCVM détenus à des fins de transaction	4 189 657	5,9%	1 182 292	2,2%
OPCVM	7 684 476	11%	4 018 544	7%
Sous-total Placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)	47 802 418	68%	44 647 927	82%
<i>dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	2 099 975	3%	2 331 000	4%
<i>dont placements financiers disponibles à la vente</i>	39 227 504	56%	39 588 427	72%
<i>dont placements financiers en juste valeur par résultat ⁽¹⁾</i>	6 474 939	9%	2 728 500	5%
Prêts & créances	11 213 011	16%	733 061	1,3%
Placements représentant les contrats en UC comptabilisés selon l'option de juste valeur	10 378 017	15%	8 158 399	15%
Instruments dérivés actifs	52 781	0,1%	39 261	0,1%
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	70 584 779	100%	54 699 384	100%
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	(41 744)		(55 471)	

(1) Hors immobilier de placement.

DÉCOMPOSITION DES PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES

(en k€)	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	dont entreprises liées	Valeur au bilan	dont entreprises liées
Immobilier de placement au coût amorti	28 449	-	-	-
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	892 370	-	1 039 713	-
Immobilier de placement en UC	217 735	-	81 022	-
Immobilier de placement	1 138 554	-	1 120 735	-
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	2 099 975	35 680	2 331 000	35 757
Obligations disponibles à la vente	34 961 157	1 232 559	35 648 992	2 494 134
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	1 811 329	634 858	1 517 959	483 190
Obligations	38 872 460	1 903 097	39 497 951	3 013 081
Actions disponibles à la vente	1 245 482	4 945	1 131 432	4 962
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	-	-	-
Actions	1 245 482	4 945	1 131 432	4 962
OPCVM disponibles à la vente	3 020 865	-	2 808 003	-
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	473 954	-	28 249	-
OPCVM détenus à des fins de transaction	4 189 657	-	1 182 292	-
OPCVM	7 684 476	-	4 018 544	-
Sous-total Placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)	47 802 418	1 908 041	44 647 927	3 018 042
<i>dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>2 099 975</i>	<i>35 680</i>	<i>2 331 000</i>	<i>35 757</i>
<i>dont placements financiers disponibles à la vente</i>	<i>39 227 504</i>	<i>1 237 504</i>	<i>39 588 427</i>	<i>2 499 096</i>
<i>dont placements financiers en juste valeur par résultat⁽¹⁾</i>	<i>6 474 939</i>	<i>634 858</i>	<i>2 728 500</i>	<i>483 190</i>
Prêts & créances	11 213 011	44 569	733 061	82 916
Placements représentant les contrats en UC comptabilisés selon l'option de juste valeur	10 378 017	1 052 950	8 158 399	801 862
Instruments dérivés actifs	52 781	1 724	39 261	11 416
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	70 584 779	3 007 284	54 699 384	3 914 236
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	(41 744)	(20)	(55 471)	-

(1) Hors immobilier de placement.

PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES SUR PLACEMENTS FINANCIERS

Décomposition des placements financiers (en k€)	31/12/2016				31/12/2015			
	Coût amorti	Juste valeur	Valeur comptable	Plus values latentes	Coût amorti	Juste valeur	Valeur comptable	Plus values latentes
Immobilier de placement	972 601	1 138 554	1 138 554	165 954	988 452	1 120 735	1 120 735	132 283
Obligations détenues jusqu'à l'échéance ⁽¹⁾	2 099 975	2 524 256	2 099 975	423 929	2 331 000	2 831 920	2 331 000	495 419
Obligations disponibles à la vente	31 676 087	34 961 157	34 961 157	3 285 070	32 913 413	35 648 992	35 648 992	2 735 579
Obligations en option de juste valeur	1 777 749	1 811 329	1 811 329	33 579	1 418 110	1 517 959	1 517 959	99 849
Obligations	35 553 811	39 296 742	38 872 460	3 742 578	36 662 523	39 998 871	39 497 951	3 330 847
Actions disponibles à la vente	915 499	1 245 482	1 245 482	329 983	839 320	1 131 432	1 131 432	292 112
Actions en option de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions	915 499	1 245 482	1 245 482	329 983	839 320	1 131 432	1 131 432	292 112
OPCVM disponibles à la vente	2 809 476	3 020 865	3 020 865	212 716	2 496 222	2 808 003	2 808 003	311 781
OPCVM en option de juste valeur	504 846	473 954	473 954	(30 892)	29 444	28 249	28 249	(1 196)
OPCVM détenus à des fins de transaction	4 190 487	4 189 657	4 189 657	(831)	1 182 091	1 182 293	1 182 293	202
OPCVM	7 504 810	7 684 476	7 684 476	180 993	3 707 756	4 018 544	4 018 544	310 788
Prêts et créances	11 213 011	11 213 011	11 213 011	-	733 061	733 061	733 061	-
Sous-total Placements financiers (hors immobilier de placement)	55 187 131	59 439 711	59 015 429	4 146 944	41 942 660	45 881 908	45 380 988	3 933 747

(1) Les plus-values latentes des obligations HTM sont diminuées de la moins-value latente constatée lors du reclassement de titres AFS en HTM (intervenu en 2009) et non encore amortie, soit - 0,4 M€.

EFFETS DES RELATIONS DE COUVERTURE SUR LES PLACEMENTS

Décomposition des placements (en k€)	Valeur comptable – 2016			
	Instruments financiers	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture	Impact des autres instruments dérivés	Valeur cumulée de l'inst. couvert et de l'inst. de couverture
Immobilier de placement au coût amorti	28 449	-	-	28 449
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	892 370	-	-	892 370
Immobilier de placement en UC	217 735	-	-	217 735
Immobilier de placement	1 138 554	-	-	1 138 554
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	2 099 975	-	-	2 099 975
Obligations disponibles à la vente	34 961 157	1 070	(2 214)	34 960 013
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	1 811 329	-	730	1 812 059
Obligations	38 872 460	1 070	(1 484)	38 872 047
Actions disponibles à la vente	1 245 482	-	(1 138)	1 244 344
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	-	-	-
Actions	1 245 482	-	(1 138)	1 244 344
OPCVM disponibles à la vente	3 020 865	-	10 429	3 031 294
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	473 954	-	2 161	476 115
OPCVM comptabilisés à des fins de transaction	4 189 657	-	-	4 189 657
OPCVM	7 684 476	-	12 590	7 697 066
Sous-total Placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)	47 802 418	1 070	9 969	47 813 457
<i>dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>2 099 975</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>2 099 975</i>
<i>dont placements financiers disponibles à la vente</i>	<i>39 227 504</i>	<i>1 070</i>	<i>7 077</i>	<i>39 235 652</i>
<i>dont placements financiers en juste valeur par résultat ⁽¹⁾</i>	<i>6 474 940</i>	<i>-</i>	<i>2 892</i>	<i>6 477 831</i>
Prêts & créances	11 213 011	-	-	11 213 011
Placements représentant les contrats en UC comptabilisés à la juste valeur par résultat	10 378 017	-	-	10 378 017
Autres dérivés de couverture	-	-	-	-
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	70 532 000	1 070	9 969	70 543 039

(1) Hors immobilier de placement.

À l'échéance de l'OAT Forward qui fait l'objet d'une comptabilité de couverture, Natixis Assurances sera livrée d'une obligation de nominal 5 M€.

EFFET DES RELATIONS DE COUVERTURE SUR LES PLACEMENTS

Décomposition des placements (en k€)	Valeur comptable – 2015			
	Instruments financiers	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture	Impact des autres instruments dérivés	Valeur cumulée de l'inst. couvert et de l'inst. de couverture
Immobilier de placement au coût amorti	-	-	-	-
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	1 039 713	-	-	1 039 713
Immobilier de placement en UC	81 022	-	-	81 022
Immobilier de placement	1 120 735	-	-	1 120 735
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	2 331 000	-	-	2 331 000
Obligations disponibles à la vente	35 648 992	471	(21 992)	35 627 471
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	1 517 959	-	982	1 518 940
Obligations	39 497 951	471	(21 011)	39 477 411
Actions disponibles à la vente	1 131 432	-	(663)	1 130 769
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	-	-	-
Actions	1 131 432	-	(663)	1 130 769
OPCVM disponibles à la vente	2 808 003	-	4 824	2 812 826
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	28 249	-	169	28 418
OPCVM comptabilisés à des fins de transaction	1 182 292	-	-	1 182 292
OPCVM	4 018 544	-	4 993	4 023 537
Sous-total Placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)	44 647 927	471	(16 680)	44 631 717
<i>dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>2 331 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>2 331 000</i>
<i>dont placements financiers disponibles à la vente</i>	<i>39 588 427</i>	<i>471</i>	<i>(17 831)</i>	<i>39 571 067</i>
<i>dont placements financiers en juste valeur par résultat ⁽¹⁾</i>	<i>2 728 500</i>	<i>-</i>	<i>1 151</i>	<i>2 729 650</i>
Prêts & créances	733 061	-	-	733 061
Placements représentant les contrats en UC comptabilisés à la juste valeur par résultat	8 158 399	-	-	8 158 399
Autres dérivés de couverture	-	-	-	-
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	54 660 123	471	(16 680)	54 643 913

(1) Hors immobilier de placement.

PRÊTS ET PENSIONS DE TITRES

Natixis Assurances réalise des opérations de prêts et pensions pour un montant de respectivement 2 844 M€ et 2 608 M€. Une partie de ces opérations est réalisée avec Natixis.

Prêts (en k€)	Valeur au bilan	
	31/12/2016	31/12/2015
NATIXIS	2 844 060	2 838 258
Total Prêts	2 844 060	2 838 258

Pensions (en k€)	Valeur au bilan	
	31/12/2016	31/12/2015
NATIXIS	3 016	411 713
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	2 035 727	1 128 218
CRÉDIT AGRICOLE	260 153	162 459
HSBC	74 739	95 470
BARCLAYS	107 321	91 897
CRÉDIT SUISSE	70 096	86 306
ROYAL BANK OF SCOTLAND	-	3 781
BNP PARIBAS	56 721	-
Total Pensions	2 607 774	1 979 844

5.1.2. Passifs financiers

PRÉSENTATION DES PASSIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers passifs (en k€)	31/12/2016			31/12/2015		
	Juste valeur	Valeur comptable	% (Valeur comptable)	Juste valeur	Valeur comptable	% (Valeur comptable)
Passifs relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire - hors UC	(2)	20 514 254	81 %	(2)	16 362 426	80 %
Passifs relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire - en UC		3 333 432	13 %		2 950 918	14 %
Instruments financiers passifs comptabilisés en normes locales (1)	-	23 847 686	94 %	-	19 313 344	94 %
Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire - hors UC	-	-	0 %	-	-	0 %
Dettes subordonnées et autres dettes de financement	1 368 383	1 325 559	5 %	1 219 082	1 190 432	6 %
Instruments financiers passifs comptabilisés au coût amorti	1 368 383	1 325 559	5 %	1 219 082	1 190 432	6 %
Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire - en UC	28 699	28 699	0,1 %	10 999	10 999	0,1 %
Instruments financiers passifs comptabilisés selon l'option de juste valeur	28 699	28 699	0,1 %	10 999	10 999	0,1 %
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	41 744	41 744	0,2 %	55 471	55 471	0,3 %
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	-	25 243 688	100 %	-	20 570 246	100 %

(1) Selon les dispositions d'IFRS 4.

(2) La juste valeur des contrats d'investissement à participation discrétionnaire n'a pas été déterminée. En effet, le cadre réglementaire du calcul de la juste valeur des contrats d'assurance et des contrats financiers à participation discrétionnaire n'est pas défini ; il a fait l'objet de nombreux débats à l'occasion des travaux d'élaboration de la future norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance.

5.1.3. Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation ou d'un accord de compensation globale exécutoire (en k€)	31/12/2016					31/12/2015				
	Montant brut des actifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des passifs financiers compensés	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant à des garanties reçues	Exposition nette	Montant brut des actifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des passifs financiers compensés	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant à des garanties reçues	Exposition nette
Instruments dérivés	15 791	2 502	13 289	-	13 289	24 222	2 609	21 613	-	21 613
Opérations de pensions de titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	15 791	2 502	13 289	-	13 289	24 222	2 609	21 613	-	21 613

Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation ou d'un accord de compensation globale exécutoire (en k€)	31/12/2016					31/12/2015				
	Montant brut des passifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des actifs financiers compensés	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant à des garanties reçues	Exposition nette	Montant brut des passifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des actifs financiers compensés	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant à des garanties reçues	Exposition nette
Instruments dérivés	2 502	2 502	-	-	-	2 609	2 609	-	-	-
Opérations de pensions de titres	3 031 704	-	3 031 704	2 877 985	153 719	2 148 807	-	2 148 807	2 032 073	116 734
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	3 034 206	2 502	3 031 704	2 877 985	153 719	2 151 416	2 609	2 148 807	2 032 073	116 734

Les garanties reçues dans le cadre des opérations de pensions de titres correspondent à des instruments financiers et non à du cash.

5.1.4. Produits des instruments financiers nets de charges (en k€)

Frais de gestion non ventilés	2016	2015
Frais externes de gestion des placements	(48 200)	(56 904)
Frais internes de gestion des placements	(6 863)	(7 292)
Frais de gestion	(55 063)	(64 196)

Immobilier de placement	2016	2015
Produits des placements	63 080	64 808
Charges des placements	(28 268)	(14 622)
Frais de gestion	(3 482)	(2 950)
Variation de juste valeur hors cessions	35 512	16 134
Plus ou moins-values de cession	-	2 114
Variation des dépréciations	-	-
Produits financiers nets de charges	66 842	65 484

Placements détenus jusqu'à l'échéance	2016	2015
Produits des placements	129 694	145 136
Charges des placements	-	-
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	2 559	52
Variation des dépréciations	(151)	(184)
Produits financiers nets de charges	132 102	145 004

Placements disponibles à la vente	2016	2015
Produits des placements	942 532	956 491
Charges des placements	-	-
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	81 040	433 256
Variation des dépréciations	(44 176)	(33 354)
Produits financiers nets de charges	979 396	1 356 393

Placements disponibles à la vente (y compris mises en équivalence)	2016	2015
Gain ou perte d'évaluation pris en capitaux propres	588 572	(477 840)
Incidence des transferts en résultat des profits ou des pertes réalisés	(58 739)	(423 694)
Variation totale de juste valeur (capitaux propres)	529 833	(901 534)

Placements en option de juste valeur	2016	2015
Produits des placements	87 960	89 000
Charges des placements	-	-
Variations de juste valeur hors cession	(97 016)	(46 111)
Ajustement Acav	259 654	283 542
Plus ou moins-values de cession	(12 521)	36 324
Variation de la dette envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	700	(4 718)
Produits financiers nets de charges	238 777	358 037

Placements détenus à des fins de transaction y compris dérivés	2016	2015
Produits des placements	28 095	27 378
Charges des placements	(102 120)	(62 400)
Variations de juste valeur hors cession	42 157	14 342
Plus ou moins-values de cession	(477)	47 039
Produits financiers nets de charges	(32 345)	26 359

Prêts et créances	2016	2015
Produits des placements	289 977	15 163
Charges des placements	(2 130)	(12 494)
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	2	43
Variation des dépréciations	-	-
Produits financiers nets de charges	287 849	2 712

Total des placements des activités d'assurance	2016	2015
Frais de gestion non ventilés	(55 063)	(64 196)
Immobilier de placement	66 842	65 484
Placements détenus jusqu'à l'échéance	132 102	145 004
Placements disponibles à la vente	979 396	1 356 393
Placements en option de juste valeur	238 777	358 037
Placements détenus à des fins de transaction	(32 345)	26 359
Prêts et créances	287 849	2 712
Produits financiers nets de charges hors charges de financement	1 617 558	1 889 793

Parmi les frais de gestion réglés par Natixis Assurances, 41 M€ de commissions et d'honoraires de gestion sont versés à NGAM.

5.1.5. Provisions pour dépréciation des placements

Provisions pour dépréciation durable ou significative (en k€)	31/12/2015	Dotation	Reprise sur cession ou remboursement	Reprise sans objet ⁽¹⁾	31/12/2016
Placements détenus jusqu'à l'échéance	2 261	4 615	350	-	6 527
Placements disponibles à la vente	180 479	39 712	26 240	-	193 951
<i>dont obligations</i>	127	-	26	-	101
<i>dont actions et OPCVM</i>	180 352	39 712	26 214	-	193 850
Total Provisions pour dépréciation	182 740	44 327	26 590	-	200 478

(1) Provision devenue sans objet ou remboursement partiel.

5.1.6. Instruments financiers comptabilisés en juste valeur

Techniques utilisées pour déterminer la juste valeur

Concernant les principes fondamentaux de valorisation des placements, on se référera au § 4.2.4.

La majorité des instruments financiers comptabilisés en juste valeur sont évalués à leur cotation (niveau 1). Les titres dont la juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation, faisant référence à des données de marché ou non, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Les titres à revenu fixe dont les cours correspondent à des prix évalués par un nombre de contributeurs du marché supérieur ou égal à 5 sont comptabilisés en niveau 1, tandis que ceux compris entre 2 et 4 contributeurs sont comptabilisés en niveau 2. Lorsque l'évaluation est faite par un seul contributeur, les titres sont comptabilisés en niveau 3.

Les placements en représentation des contrats en unités de compte sont majoritairement des OPCVM. La juste valeur retenue correspond à la valeur liquidative communiquée par le gérant du fonds, classée en niveau 1.

Natixis Assurances consolidé : 31/12/2016					
Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (en k€)	Juste valeur totale	Juste valeur déterminée à partir de cotations	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation ne s'appuyant pas sur des données de marché	Détail des titres concernés par les techniques de valorisation
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Immobilier de placement	1 110 105	-	1 110 105	-	
Obligations	34 961 157	30 447 089	1 271 068	3 242 998	- Obligations évaluées par 2 à 4 contributeurs, certificats de dépôt (niv. 2) - 19 FCT peu liquides et 103 obligations évaluées par moins de 2 contributeurs (niv. 3)
Actions	1 205 303	1 152 474	27 771	25 058	- SCI Tour W (niv. 3), autres SCI (niv. 2)
OPCVM	3 020 865	2 336 999	674 131	9 735	- SCPI peu liquides, FCPR liquides (niv. 2) - 2 FCPR peu liquides, fonds alternatifs cotés non quotidiennement (niv. 3)
Titres de participation	40 179	-	35 221	4 958	- SCI Foncière 2 (niv. 2) - Inter Mutuelle Assistance et Surassur (niv. 3)
Actifs financiers disponibles à la vente	39 227 504	33 936 562	2 008 192	3 282 749	
Obligations	1 811 329	122 037	-	1 689 292	- 77 obligations évaluées par moins de 2 contributeurs (niv. 3)
OPCVM	4 663 611	4 260 438	403 172	-	- SCPI peu liquides et FCPR (niv. 2)
Actifs financiers en juste valeur par résultat	6 474 939	4 382 475	403 172	1 689 292	
Instruments dérivés actifs	52 781	37 439	15 343	-	- Calls et puts (niv. 1)
Instruments dérivés passifs et dettes rattachées	(41 744)	(22 140)	(19 603)	-	- Caps, swaps de taux et devise, Forward (niv. 2)
Total actifs et passifs financiers (hors immobilier de placement)	45 713 481	38 334 336	2 407 104	4 972 040	
% N	100%	83,9%	5,3%	10,9%	
% N-1	100%	79,8%	9,9%	10,3%	

Natixis Assurances consolidé : 31/12/2015					
Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (en k€)	Juste valeur totale	Juste valeur déterminée à partir de cotations	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation ne s'appuyant pas sur des données de marché	Détail des titres concernés par les techniques de valorisation
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Immobilier de placement	1 120 735	-	1 120 735	-	
Obligations	35 648 992	29 159 802	3 599 295	2 889 896	- Obligations évaluées par 2 à 4 contributeurs, certificats de dépôt (niv. 2), effets publics : Portugal et BIRD (niv. 2) - 14 FCT peu liquides et 100 obligations évaluées par moins de 2 contributeurs (niv. 3)
Actions	1 095 641	1 069 232	26 410	-	- SCI (niv. 2)
OPCVM	2 808 003	2 224 025	546 927	37 051	- SCPI peu liquides, FCPR liquides, fonds alternatifs cotés non quotidiennement (niv. 2) - 4 FCPR peu liquides (niv. 3)
Titres de participation	35 790	-	30 828	4 963	- SCI Foncière 2 (niv. 2) - Inter Mutuelle Assistance et Surassur (niv. 3)
Actifs financiers disponibles à la vente	39 588 427	32 453 059	4 203 459	2 931 909	
Obligations	1 517 959	98 920	-	1 419 039	- 68 obligations évaluées par moins de 2 contributeurs (niv. 3)
OPCVM	1 210 541	1 190 885	19 656	-	- SCPI peu liquides et FCPR (niv. 2)
Actifs financiers en juste valeur par résultat	2 728 500	1 289 805	19 656	1 419 039	
Instruments dérivés actifs	39 261	17 938	21 324	-	- Calls et puts (niv. 1)
Instruments dérivés passifs et dettes rattachées	(55 471)	(11 524)	(43 947)	-	- Caps, swaps de taux et devise, Forward (niv. 2)
Total actifs et passifs financiers (hors immobilier de placement)	42 300 717	33 749 277	4 200 492	4 350 947	
% N	100%	79,8%	9,9%	10,3%	
% N-1	100%	79,2%	12,4%	8,4%	

Changements de niveau

(en k€)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Inchangé	34 396 228	1 313 257	3 914 213	39 623 698
Acquisition	3 789 888	1 833 350	997 520	6 620 758
De 1 à 2	-	165 498	-	165 498
De 1 à 3	-	-	-	-
De 2 à 1	142 153	-	-	142 153
De 2 à 3	-	-	60 307	60 307
De 3 à 1	6 066	-	-	6 066
De 3 à 2	-	205 105	-	205 105
Total	38 334 336	3 517 209	4 972 040	46 823 586

Variation des titres évalués selon le niveau 3

(en k€)	Ouverture niveau 3	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		Transactions de la période		Reclassement de la période			Clôture du niveau 3
		Au compte de résultat	En capitaux propres	Achats	Ventes	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3	Autres	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	1 419 039	(36 446)	-	514 427	(207 727)	-	-	-	1 689 292
Actifs financiers disponibles à la vente	2 931 909	-	(7 894)	641 151	(135 829)	(206 894)	60 306	-	3 282 748
Total	4 350 947	(36 446)	(7 894)	1 155 578	(343 557)	(206 894)	60 306	-	4 972 040

5.2. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

5.2.1. Instruments dérivés enregistrés selon la comptabilité de couverture

Natixis Assurances a souscrit au cours de l'exercice 2014 une OAT Forward (nominal de 5 M€ ; échéance août 2018). Cette opération est comptabilisée en couverture des flux de trésorerie. L'instrument dérivé présente une plus-value latente de 1 070 k€ à la clôture. La couverture a été reconnue comme efficace ; la contrepartie de la plus-value latente est enregistrée en capitaux propres recyclables.

5.2.2. Instruments dérivés non sujets à la comptabilité de couverture

Nature des instruments (en k€)	Échéancier du notionnel au 31/12/2016			Valeur notionnelle totale 31/12/2016	Notation de crédit					Juste valeur 31/12/2016
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		AAA	AA	A	BBB	non noté	
Swaps de taux	335 714	380 000	-	715 714	-	-	505 714	210 000	-	(173)
Swaps de change	71 601	95 000	93 971	260 572	-	-	229 468	30 633	471	(16 560)
Swaps	407 316	475 000	93 971	976 287	-	-	735 183	240 633	471	(16 733)
Caps achetés	500 000	3 100 000	2 600 000	6 200 000	-	-	4 600 000	1 600 000	-	15 302
Caps vendus	500 000	3 100 000	2 600 000	6 200 000	-	-	4 600 000	1 600 000	-	(2 484)
Puts actions achetés	275 616	295 453	-	571 069	na	na	na	na	na	34 730
Puts actions vendus	-	-	-	-	na	na	na	na	na	-
Calls actions vendus	452 270	-	-	452 270	na	na	na	na	na	(22 140)
Options	1 727 886	6 495 453	5 200 000	13 423 339	-	-	9 200 000	3 200 000	-	25 408
Change à terme	342 259	-	-	342 259	na	na	na	na	na	1 294
Autres	342 259	-	-	342 259	-	-	-	-	-	1 294
TOTAL	2 477 460	6 970 453	5 293 971	14 741 884	-	-	9 935 183	3 440 633	471	9 969

(1) La juste valeur des caps est présentée nette des primes restant dues. Parmi ces caps, ceux émis par Natixis représentent un notionnel total de 1 600 M€ et une juste valeur totale de + 2 M€.

5.3. RISQUES FINANCIERS

5.3.1. Méthode de gestion des risques

En assurance vie, l'étude des engagements constatés au passif du bilan permet de déterminer les différentes contraintes de la compagnie et de définir l'allocation d'actif par rapport aux risques identifiés sur les contrats. L'objectif poursuivi par les compagnies est d'optimiser leur allocation d'actif, en particulier vers des instruments à rendement régulier et compatible avec les engagements pris sur le passif, dans un objectif de maintien de la solvabilité des compagnies.

Une des méthodes appliquées est d'imposer au portefeuille d'instruments de taux des contraintes en matière de notation et de durée permettant de respecter les engagements de l'assureur dans des situations extrêmes de marché et de rachat.

Les actifs « actions et immobilier » permettent d'assurer une diversification du portefeuille et d'améliorer son rendement sur une longue période. Mais la proportion de tels actifs dans le portefeuille est également limitée à court terme par la contrainte de provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (dans les comptes individuels) et par les exigences commerciales, contractuelles ou réglementaires induites par les taux de rémunération des contrats de la clientèle.

Le choix de la répartition entre placements relevant de l'article R. 343-9 et R. 343-10 du Code des assurances découle de la prise en compte de :

- la marge disponible en termes de diversification ;
- du risque comptable maximum compatible avec une préoccupation de protection des capitaux propres et du résultat comptable.

5.3.2. Risque de crédit

Le suivi et la gestion du risque de contrepartie sont réalisés dans le respect des normes et limites internes au groupe Natixis, telles que déterminées par le comité des risques, ainsi que des contraintes réglementaires imposées aux compagnies d'assurances. Ce suivi est effectué par Natixis Asset Management qui s'occupe de la gestion du portefeuille et en assure le reporting auprès du comité financier. Un comité crédit se tient par ailleurs trimestriellement entre Natixis Assurances et Natixis Asset Management.

VENTILATION DES ACTIFS FINANCIERS EXPOSÉS À UN RISQUE DE CRÉDIT PAR NATURE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Décomposition des obligations (en k€)	Secteurs d'activité au 31/12/2016					Secteurs d'activité au 31/12/2015				
	Effets publics	Parapublic	Privé - secteur financier ⁽²⁾	Privé - autres secteurs	Total	Effets publics	Parapublic	Privé - secteur financier ⁽²⁾	Privé - autres secteurs	Total
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	1 101 290	124 072	233 291	641 321	2 099 975	1 098 068	60 039	416 519	756 375	2 331 000
Obligations disponibles à la vente	11 013 433	1 334 091	9 464 555	13 149 078	34 961 157	10 720 619	1 229 374	12 135 933	11 563 066	35 648 992
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	94 420	-	1 716 909	-	1 811 329	98 920	-	1 419 039	-	1 517 959
Total obligations	12 209 143	1 458 163	11 414 755	13 790 399	38 872 460	11 917 607	1 289 413	13 971 490	12 319 441	39 497 951
% N	31,4 %	3,8 %	29,4 %	35,5 %	100 %	30,2 %	3,3 %	35,4 %	31,2 %	100 %
dont échéance < 1 an ⁽¹⁾	254 857	167 034	1 791 236	1 071 785	3 284 912	156 219	61 689	3 830 037	905 901	4 953 847
dont échéance de 1 à 5 ans ⁽¹⁾	2 819 143	404 363	5 115 806	5 736 058	14 075 371	2 438 200	484 263	5 365 855	4 172 914	12 461 232
dont échéance > 5 ans ⁽¹⁾	9 135 143	886 766	4 507 714	6 982 555	21 512 177	9 323 188	743 461	4 775 598	7 240 626	22 082 873

(1) Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.
(2) Dont 24 % notés AA ou AAA (2015 : 20 %) et dont 68 % notés A ou AA ou AAA (2015 : 69 %).

VENTILATION DES ACTIFS FINANCIERS EXPOSÉS À UN RISQUE DE CRÉDIT PAR NATURE ET PAR NOTATION DE CRÉDIT

Décomposition des obligations (en k€)	Notations au 31/12/2016											31/12/2015	
	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	CC	C	D	sans notation ⁽²⁾	Total	Total
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	-	919 503	379 937	773 257	25 225	577	641	739	-	-	95	2 099 975	2 331 000
Obligations disponibles à la vente	2 012 731	11 540 994	8 076 955	10 574 356	699 106	140 381	-	-	-	-	1 916 633	34 961 157	35 648 992
Obligations comptabilisées en option de juste valeur	112 405	53 175	1 227 059	342 678	-	-	-	-	-	-	76 011	1 811 329	1 517 959
Total obligations	2 125 136	12 513 672	9 683 952	11 690 290	724 331	140 959	641	739	-	-	1 992 740	38 872 460	39 497 951
% N	5,5 %	32 %	25 %	30 %	1,9 %	0,4 %	0 %	0 %	0 %	0 %	5,1 %	100 %	
% N-1	5,0 %	33 %	29 %	27 %	1,9 %	0,2 %	0 %	0 %	0 %	0 %	4,8 %		100 %
dont échéance < 1 an ⁽¹⁾	276 709	631 541	1 068 694	954 869	211 992	32 199	-	468	-	-	108 441	3 284 912	4 953 847
dont échéance de 1 à 5 ans ⁽¹⁾	729 220	2 618 433	3 875 639	5 560 587	345 261	86 839	17	209	-	-	859 167	14 075 371	12 461 232
dont échéance > 5 ans ⁽¹⁾	1 119 208	9 263 699	4 739 619	5 174 834	167 077	21 921	625	62	-	-	1 025 132	21 512 177	22 082 873

(1) Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.
(2) Les principaux titres sans notation sont des FCT et des obligations classiques émises notamment par Terisam, Altarea, Altran, Artemis.

Décomposition des obligations (en k€)	Notations au 31/12/2015											31/12/2014	
	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	CC	C	D	sans notation ⁽²⁾	Total	Total
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	-	922 605	468 422	883 482	52 173	1 537	2 229	442	-	-	111	2 331 000	2 793 033
Obligations disponibles à la vente	1 855 771	11 901 986	10 039 688	9 149 286	715 263	85 939	-	-	-	-	1 901 059	35 648 992	33 943 152
Obligations comptabilisées en option de juste valeur	114 041	70 923	886 672	446 322	-	-	-	-	-	-	-	1 517 959	1 199 057
Total obligations	1 969 812	12 895 514	11 394 782	10 479 090	767 435	87 477	2 229	442	-	-	1 901 170	39 497 951	37 935 242
% N	5 %	33 %	29 %	27 %	1,9 %	0,2 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	4,8 %	100 %	
% N-1	7 %	35 %	31 %	23 %	2,1 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	2,6 %		100 %
dont échéance < 1 an ⁽¹⁾	136 203	388 532	2 951 183	1 064 606	239 027	53 775	242	199	-	-	120 080	4 953 847	5 269 834
dont échéance de 1 à 5 ans ⁽¹⁾	614 768	2 833 259	3 459 666	4 581 095	407 427	12 124	703	243	-	-	551 947	12 461 232	10 474 100
dont échéance > 5 ans ⁽¹⁾	1 218 841	9 673 723	4 983 933	4 833 389	120 981	21 578	1 283	-	-	-	1 229 143	22 082 873	22 191 307

(1) Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.

(2) Les principaux titres sans notation sont des FCT et des obligations classiques émises notamment par Terisam, Altea et Porsche. L'augmentation du montant de ces titres résulte principalement du développement des placements privés dans le portefeuille de Natixis Assurances.

VALEUR COMPTABLE DES TITRES DE DETTES SOUVERAINS DES PAYS PÉRIPHÉRIQUES DE LA ZONE EURO

Catégorie IFRS (en k€)	Pays	Valeur au bilan ⁽¹⁾	
		2016	2015
AFS	Irlande	-	10 468
	Italie	886 678	927 176
	Portugal	-	2 084
	Espagne	544 082	329 521
	Total	1 430 760	1 269 249
HTM	Italie	317 480	322 805
	Total	317 480	322 805
JVO	Total	-	-
Total Souverains pays périphériques		1 748 240	1 592 053

(1) Valeur comptable nette de provision pour dépréciation durable le cas échéant, sans application des règles contractuelles de participation aux bénéfices et sans impôt différé.

La juste valeur des titres appartenant à la catégorie AFS dans le tableau ci-dessous a été, à fin 2016, exclusivement déterminée à partir de cotations de niveau 1. L'exposition nette de participation aux bénéfices différée et d'impôt différé aux titres souverains des pays périphériques de la zone euro est de 149 M€ à fin 2016 (104 M€ en 2015).

5.3.3. Risque de liquidité

VENTILATION DES DETTES FINANCIÈRES PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

Nature des dettes financières ⁽¹⁾ (en k€)	Répartition de la valeur comptable au 31/12/2016 par échéance			Valeur comptable 31/12/2016	Valeur comptable 31/12/2015
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		
Emprunts subordonnés à durée déterminée souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE	30 870	30 000	448 000	508 870	508 754
Emprunts subordonnés à durée déterminée souscrits à l'extérieur du groupe	-	-	-	-	-
Total Emprunts à durée déterminée	30 870	30 000	448 000	508 870	508 754
Emprunts subordonnés à durée indéterminée souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE ⁽²⁾	997	-	273 500	274 497	274 497
Emprunts subordonnés à durée indéterminée souscrits à l'extérieur du groupe ⁽³⁾	69	-	251 000	251 069	251 069
Total Emprunts à durée indéterminée	1 066	-	524 500	525 566	525 566
Total Dettes subordonnées	31 936	30 000	972 500	1 034 436	1 034 320
Autres dettes de financement souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE	291 123	-	-	291 123	156 112
Autres dettes de financement souscrits à l'extérieur du groupe	-	-	-	-	-
Total Dettes de financement	323 059	30 000	972 500	1 325 559	1 190 432

(1) Les dettes à court terme sont supposées à moins d'un an et l'échéance contractuelle des contrats financiers est présentée dans la partie sur le risque de taux § 5.3.5.

(2) Emprunts à durée indéterminée avec call à 10 ans (20 M€ à fin 2017, 22 M€ à fin 2022) ; autres emprunts : call tous les ans (1^{er} date de call dépassée).

(3) Emprunts à durée indéterminée avec call à 11 ans (251 M€ à fin 2025).

5.3.4. Risques de marché

EXPOSITION AU RISQUE ACTIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Décomposition des actions par zone géographique - valeur comptable 31/12/2016 (en k€)	Actions			OPCVM non consolidés (détaillés dans le tableau ci-dessous)	Total
	Zone euro	Europe hors zone euro	International		
Actions et OPCVM disponibles à la vente	1 148 698	96 783	-	3 020 865	4 266 347
Actions et OPCVM en option de juste valeur	-	-	-	473 954	473 954
Actions et OPCVM détenus à des fins de transaction	-	-	-	4 189 657	4 189 657
Titres de participation disponible à la vente	-	-	-	-	-
Total Actions et OPCVM	1 148 698	96 783	-	7 684 476	8 929 958
% N	92,2 %	7,8 %	0,0 %		
% N-1	88,8 %	11,2 %	0,0 %		

Classification AMF des OPCVM diversifiés - valeur comptable 31/12/2016 (en k€)	Actions zone euro	Actions internationales	Obligations	Monétaires	Fonds alternatifs & diversifiés	Fonds communs à risque	Parts de FCT et fonds de prêts	Fonds immobiliers	Total OPCVM non consolidés 31/12/2016
OPCVM disponibles à la vente	512 896	445 692	279 385	157 270	1 041 982	389 000	21	194 619	3 020 865
OPCVM en option de juste valeur	-	2	-	-	70 780	-	-	403 172	473 954
OPCVM détenus à des fins de transaction	-	-	-	4 189 657	-	-	-	-	4 189 657
Total OPCVM non consolidés	512 896	445 694	279 385	4 346 927	1 112 763	389 000	21	597 791	7 684 476
% N	7 %	6 %	4 %	57 %	14 %	5 %	0,0 %	8 %	100 %
% N-1	9 %	23 %	8 %	32 %	14 %	7 %	0,0 %	6 %	100 %

EXPOSITION AU RISQUE IMMOBILIER PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR DESTINATION

L'immobilier présenté comprend l'immobilier de la SCI et de la SPPICAV consolidées. Il ne comprend pas les titres de SCPI et SCI non consolidés.

Ventilation de l'immobilier de placement par zone géographique (en k€)	Région parisienne		Autres zones géographiques		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Bureaux en juste valeur par résultat	874 025	860 375	44 500	82 760	918 525	943 135
Autres destinations en juste valeur par résultat	910	900	190 670	176 700	191 580	177 600
Immobilier en juste valeur par résultat	874 935	861 275	235 170	259 460	1 110 105	1 120 735
Bureaux au coût amorti	-	-	28 449	-	28 449	-
Total Immobilier de placement	874 935	861 275	263 619	259 460	1 138 554	1 120 735

RISQUE DE CHANGE

Ventilation des actifs et passifs financiers par devise ⁽¹⁾	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur comptable (k€)	% du total	Valeur comptable (k€)	% du total
Actifs financiers libellés en EUR	69 991 192	99,2%	54 205 385	99,1%
Actifs financiers libellés en GBP ⁽²⁾	156 040	0,22%	201 401	0,37%
Actifs financiers libellés en USD ⁽³⁾	360 891	0,51%	163 811	0,30%
Actifs financiers libellés en autres devises	76 659	0,11%	128 787	0,24%
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	70 584 781	100%	54 699 384	100%
Passifs financiers libellés en EUR	25 243 688	100%	20 570 246	100%
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	25 243 688	100%	20 570 246	100%

(1) Hors couverture par achat ou vente de devises à terme ou couverture par swap de change.

(2) Dont 168 M€ couverts par des swaps de change.

(3) Dont 95 M€ couverts par des swaps de change.

5.3.5. Risque de taux

EXPOSITION DES ACTIFS FINANCIERS

L'exposition des actifs financiers de Natixis Assurances aux marchés des taux est présentée dans le tableau ci-dessous.

Nature des actifs financiers ⁽¹⁾ (en k€)	Répartition de la valeur comptable au 31/12/2016 par échéance ⁽³⁾			Valeur comptable 31/12/2016	Valeur comptable 31/12/2015
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	216 115	1 102 885	773 028	2 092 028	2 240 840
Obligations disponibles à la vente	2 261 921	10 681 628	18 103 849	31 047 398	28 585 202
Obligations en option de juste valeur	179 045	523 030	158 119	860 194	532 167
Obligations non cotées (coût amorti)	-	-	-	-	-
Obligations à taux fixe	2 657 081	12 307 542	19 034 996	33 999 619	31 358 209
Prêts et créances à taux fixe	275 455	97 234	10 840 322	11 213 011	733 061
Autres actifs nets financiers exposés au risque de juste valeur ⁽²⁾	(460)	(1 242)	1 288	(413)	(20 540)
ACTIFS FINANCIERS À TAUX FIXE	2 932 075	12 403 535	29 876 607	45 212 217	32 070 730
% N	5,9 %	24,8 %	59,7 %	90,3 %	
% N-1	6,3 %	27,2 %	46,2 %		79,8 %
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	468	226	7 252	7 947	90 161
Obligations disponibles à la vente	569 252	1 091 340	2 253 168	3 913 759	7 063 790
Obligations en option de juste valeur	58 112	676 263	216 760	951 135	985 792
Obligations non cotées (coût amorti)	-	-	-	-	-
Obligations à taux variable	627 831	1 767 829	2 477 181	4 872 841	8 139 742
Prêts et créances à taux variable	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers exposés au risque de flux de trésorerie ⁽²⁾	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS À TAUX VARIABLE	627 831	1 767 829	2 477 181	4 872 841	8 139 742
% N	1,3 %	3,5 %	4,9 %	9,7 %	
% N-1	7,6 %	4,0 %	8,7 %		20,2 %
ACTIFS FINANCIERS EXPOSÉS AU RISQUE DE TAUX	3 559 907	14 171 363	32 353 788	50 085 058	40 210 473

(1) Les créances à court terme sont supposées à moins d'un an.

(2) Juste valeur des caps et des swaps de devise.

(3) Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.

EXPOSITION DES PASSIFS

L'exposition des passifs de Natixis Assurances aux marchés des taux est présentée dans le tableau ci-dessous.

Nature des passifs ⁽¹⁾ (en k€)	Répartition de la projection des flux de passifs au 31/12/2016 par échéance estimée			Projection des flux de passifs 31/12/2016 ⁽²⁾	Valeur comptable des passifs 31/12/2016
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		
Passifs techniques en euros	2 654 690	8 657 166	38 446 323	49 758 178	40 121 779
Passifs techniques en UC	1 514 192	1 741 393	5 152 258	8 407 844	9 080 330
Total passifs techniques	4 168 882	10 398 558	43 598 581	58 166 021	49 202 110
Dettes subordonnées et autres dettes de financement	322 969	30 000	836 000	1 188 969	1 188 969
PASSIFS À TAUX FIXE	4 491 851	10 428 558	44 434 581	59 354 990	50 391 078
Dettes subordonnées	90	-	136 500	136 590	136 590
PASSIFS À TAUX VARIABLE	90	-	136 500	136 590	136 590
PASSIFS EXPOSÉS AU RISQUE DE TAUX	4 491 941	10 428 558	44 571 081	59 491 580	50 527 668

La valeur comptable des passifs correspond à ceux de l'activité Épargne (hors Prévoyance, Dommages et acceptation CNP).

(1) Les dettes à court terme sont supposées à moins d'un an.

(2) La projection des flux de passifs d'assurance correspond aux flux de trésorerie sortants prévisionnels. Ces flux correspondent aux rachats, décès et échéances prévisionnels des contrats d'assurance et des contrats financiers, y compris les IT et PB qui seront affectés aux contrats entre la date de clôture et la date de sortie estimée ; ils correspondent au remboursement du principal pour les dettes de financement ; ils ne sont pas actualisés.

5.3.6. Sensibilité des actifs et passifs aux risques de marché et de taux

Sensibilité aux risques de marché

Marché actions

L'analyse de sensibilité a consisté à mesurer l'impact d'une variation du marché actions de 10 %. Elle a été effectuée ligne par ligne sur le portefeuille de Natixis Assurances. Le périmètre étudié inclut les actions, les OPCVM, les produits structurés et les obligations convertibles.

La sensibilité par ligne d'actif a été déterminée en fonction de son β calculé sur l'année écoulée. Ce β a permis de réaliser une simulation de la variation du niveau de plus ou moins-values latentes.

L'incidence sur la provision pour dépréciation durable a ainsi pu être déterminée, la provision pour dépréciation inscrite dans les comptes à la clôture ayant été figée au préalable. La variation de provision pour dépréciation durable et des plus ou moins-values latentes JVO a une incidence sur le résultat ; la variation des plus ou moins-values latentes AFS a une incidence sur les capitaux propres.

L'incidence des dérivés actions détenus dans les OPCVM consolidés a été supposée globalement nulle (montants peu significatifs).

Marché immobilier

L'analyse de sensibilité a consisté à mesurer l'impact d'une variation du marché immobilier de 10 %. L'incidence a été estimée de façon globale sur l'immobilier des SCI et OPCI consolidés (impact résultat) et les titres de SCPI et SCI détenus (impact capitaux propres).

Sensibilité des actifs financiers brute de PB et de l'ID (en M€)	31/12/2016			31/12/2015		
	Impact sur la juste valeur des placements	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur des placements	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Avant effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de + 10% du marché actions	221,9	29,8	192,1	281,1	37,4	243,7
Variation de - 10% du marché actions	(228,3)	(40,3)	(188,0)	(291,8)	(48,1)	(243,7)
Après effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de + 10% du marché actions	221,8	29,7	192,1	280,7	37,0	243,7
Variation de - 10% du marché actions	(228,1)	(40,2)	(188,0)	(291,4)	(47,7)	(243,7)
Avant et après effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de + 10% du marché immobilier	160,6	140,9	19,6	137,2	114,0	23,1
Variation de - 10% du marché immobilier	(160,6)	(156,6)	(3,9)	(137,2)	(121,6)	(15,6)

Sensibilité des actifs financiers nette de PB et de l'ID (en M€)	31/12/2016			31/12/2015		
	Impact sur la juste valeur des placements	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur des placements	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Avant effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de + 10% du marché actions	221,9	2,5	16,4	281,1	2,5	16,0
Variation de - 10% du marché actions	(228,3)	(3,4)	(16,0)	(291,8)	(3,2)	(16,0)
Après effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de + 10% du marché actions	221,8	2,5	12,6	280,7	2,4	16,0
Variation de - 10% du marché actions	(228,1)	(3,4)	(12,3)	(291,4)	(3,1)	(16,0)
Avant et après effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de + 10% du marché immobilier	160,6	12,0	1,7	137,2	7,5	1,5
Variation de - 10% du marché immobilier	(160,6)	(13,4)	(0,3)	(137,2)	(8,0)	(1,0)

Les impacts des variations du marché actions et du marché immobilier sur le résultat et sur les capitaux propres sont présentés nets de la PB différée et de l'impôt différé.

Sensibilité au risque de taux

L'analyse de sensibilité a consisté à mesurer l'impact d'une variation des taux d'intérêt de 1 % sans déformation de la courbe de taux. Elle a été effectuée ligne par ligne sur les principaux portefeuilles d'instruments de taux de Natixis Assurances (BPCE Vie, BPCE Prévoyance et BPCE Assurances), soit 90 % de la valeur totale.

Sensibilité des actifs financiers brute de PB et de l'ID (en M€)	31/12/2016			31/12/2015		
	Impact sur la juste valeur des placements ⁽¹⁾	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur des placements ⁽¹⁾	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Avant effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de + 1 % des taux obligataires	(2 120)	(37,2)	(1 981)	(1 852)	(25,4)	(1 706)
Variation de - 1 % des taux obligataires	2 339	39,9	2 188	2 033	9,5	1 892
Après effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de + 1 % des taux obligataires	(2 098)	(14,8)	(1 981)	(1 829)	(3,0)	(1 706)
Variation de - 1 % des taux obligataires	2 337	37,3	2 188	2 030	6,8	1 892

(1) Y compris sur les titres HTM.

Sensibilité des actifs financiers nette de PB et de l'ID (en M€)	31/12/2016			31/12/2015		
	Impact sur la juste valeur des placements ⁽¹⁾	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur des placements ⁽¹⁾	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Avant effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de + 1 % des taux obligataires	(2 120)	(3,2)	(169)	(1 852)	(1,7)	(112)
Variation de - 1 % des taux obligataires	2 339	3,4	186	2 033	0,6	124
Après effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de + 1 % des taux obligataires	(2 098)	(1,3)	(169)	(1 829)	(0,2)	(112)
Variation de - 1 % des taux obligataires	2 337	3,2	186	2 030	0,4	124

(1) Y compris sur les titres HTM.

Les impacts des variations de taux sur le résultat et sur les capitaux propres sont présentés nets de la PB différée et de l'impôt différé. L'évolution de l'impact entre 2015 et 2016 s'explique essentiellement par un affinement de la méthodologie de calcul utilisée.

5.4. RELATIONS DE COUVERTURE

Les instruments financiers à terme des sociétés d'assurance de Natixis Assurances sont détenus dans le cadre de stratégies de rendement ou d'investissement-désinvestissement, conformément à la réglementation.

Une opération d'achat à terme de titres obligataires ayant pour objectif de fixer dès aujourd'hui le rendement d'une partie des investissements futurs est comptabilisée en couverture des flux de trésorerie.

5.5. RISQUES DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE

Tableau de réconciliation des contrats en UC (k€)	Stock au 31/12/2016	Stock au 31/12/2015
SCI consolidée en représentation des contrats en UC	217 735	81 022
Autres placements financiers en représentation des contrats en UC	10 378 017	8 158 399
Total valeur comptable des actifs représentant les contrats en UC (a)	10 595 752	8 239 421
Provisions techniques des contrats d'assurance en UC	7 183 871	5 276 849
Passifs des contrats financiers en UC	3 362 131	2 961 917
Total des passifs des contrats en UC hors garantie plancher (b)	10 546 002	8 238 766
<i>dont PSAP UC (c)</i>	-	-
Provision pour garantie plancher	14 933	2 031
Total des passifs relatifs aux contrats en UC	10 560 935	8 240 797
Sur ou sous-couverture liée au décalage temporaire d'investissement (a) - (b)	49 750	655
Sur ou sous-couverture hors PSAP UC (a) - (b) + (c)	49 750	655



6. NOTES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

6.1. CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

Valeur comptable (k€)	31/12/2016	31/12/2015
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	38 617 695	27 915 911
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	23 876 385	19 324 343
Participation aux bénéfices différée passive	3 107 271	2 813 917
Passifs relatifs aux contrats	65 601 351	50 054 171
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	(9 193 964)	(8 095 879)
Participation aux bénéfices différée active	-	-
TOTAL ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	56 407 387	41 958 292

6.1.1. Provisions techniques des contrats d'assurance

PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Valeur comptable (en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance ⁽¹⁾		Dommages		Total Assurance	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Provisions mathématiques	28 746 004	20 276 170	53 668	50 668	-	-	28 799 672	20 326 838
Provisions pour primes non acquises	-	-	4 390	4 261	353 162	322 123	357 552	326 384
Provisions pour sinistres (a)	191 876	173 142	323 977	284 567	800 550	717 314	1 316 403	1 175 023
Provision résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	883 780	743 801	-	-	-	-	883 780	743 801
Autres provisions	-	-	37 080	33 732	39 337	33 284	76 417	67 016
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC	29 821 660	21 193 113	419 115	373 229	1 193 049	1 072 720	31 433 824	22 639 062
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance en UC	7 183 871	5 276 849	-	-	-	-	7 183 871	5 276 849
Provisions mathématiques et provisions pour participation aux bénéfices cédées	3 719 769	4 675 009	-	-	-	-	3 719 769	4 675 009
Provisions pour primes non acquises et autres provisions cédées	-	-	33 399	32 019	18 082	21 197	51 481	53 216
Provisions pour sinistres cédées (b)	97 897	76 634	128 356	130 770	59 663	51 637	285 916	259 041
Provisions résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC	3 817 666	4 751 643	161 755	162 789	77 745	72 834	4 057 166	4 987 266
Part des réassureurs dans les provisions techniques - contrats d'assurance en UC	2 643 110	2 504 653	-	-	-	-	2 643 110	2 504 653
TOTAL DES PASSIFS NETS RELATIFS À DES CONTRATS D'ASSURANCE	30 544 755	19 213 666	257 360	210 440	1 115 304	999 886	31 917 419	20 423 992

(1) Vie et Non Vie

(a) dont IBNR bruts	-	-	85 544	67 173	283 119	262 145	368 663	329 319
(b) dont IBNR cédés	-	-	29 168	32 058	21 498	15 596	50 665	47 654

Tous les contrats d'assurance appartiennent à la zone géographique France.

6.1.2. Passifs relatifs à des contrats financiers

PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS FINANCIERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Valeur comptable (en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance et Dommages		Total Contrats financiers	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Provisions mathématiques (b)	19 643 892	15 592 788	-	-	19 643 892	15 592 788
Provisions pour primes non acquises	-	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres (a) (c)	332 921	282 325	-	-	332 921	282 325
Provision résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	537 441	487 313	-	-	537 441	487 313
Autres provisions	-	-	-	-	-	-
Passifs bruts relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire hors UC	20 514 254	16 362 426	-	-	20 514 254	16 362 426
Passifs bruts relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire hors UC	-	-	-	-	-	-
Passifs bruts relatifs à des contrats financiers en UC (d)	3 362 131	2 961 917	-	-	3 362 131	2 961 917
Provisions mathématiques et provisions pour participation aux bénéfices cédées	2 358 255	472 623	-	-	2 358 255	472 623
Provisions pour primes non acquises cédées, autres provisions cédées	-	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres cédées	-	-	-	-	-	-
Provision résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	-	-	-	-	-	-
Autres provisions cédées	-	-	-	-	-	-
Part des cessionnaires dans les passifs des contrats financiers avec participation discrétionnaire hors UC	2 358 255	472 623	-	-	2 358 255	472 623
Part des cessionnaires dans les passifs des contrats financiers sans participation discrétionnaire hors UC	-	-	-	-	-	-
Part des cessionnaires dans les passifs relatifs à des contrats financiers en UC	135 433	131 337	-	-	135 433	131 337
TOTAL DES PASSIFS NETS RELATIFS À DES CONTRATS FINANCIERS	21 382 697	18 720 383	-	-	21 382 697	18 720 383

(a) dont IBNR = 0

DÉTAIL PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(b) dont PM euros brutes zone Luxembourg	2 812 445	2 598 780	-	-	2 812 445	2 598 780
(c) dont PSAP brutes zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-
(d) dont PM UC brutes zone Luxembourg	1 273 485	1 030 506	-	-	1 273 485	1 030 506
(d) dont PSAP UC brutes zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-
Passifs cédés zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-
TOTAL PASSIFS ZONE LUXEMBOURG	4 085 929	3 629 286	-	-	4 085 929	3 629 286

La succursale française de la filiale luxembourgeoise fait partie de la zone France.

6.1.3. Évolution des provisions techniques Vie, Épargne, Retraite

ÉVOLUTION DES VALEURS BRUTES

(en k€)	2016		
	Assurance	Contrats financiers	Total Vie, Épargne, Retraite
Provisions techniques et passifs financiers bruts au 1^{er} janvier	26 469 963	19 324 342	45 794 305
Primes pures nettes	5 402 626	1 420 051	6 822 677
Charge de sinistres	(2 350 994)	(1 692 174)	(4 043 168)
Revalorisation des provisions (IC, PB, Ajust. Acav et autres flux)	689 849	662 446	1 352 295
Entrée de portefeuille	7 017 061	4 584 638	11 601 699
Reclassement IFRS 5	(209 285)	(436 607)	(645 892)
Transferts internes	(13 688)	13 688	-
Provisions techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre	37 005 531	23 876 385	60 881 916

6.1.4. Évolution des provisions pour sinistres de la branche Prévoyance

6.1.4.1. Évolution des valeurs brutes

RÉPARTITION DE LA CHARGE DE SINISTRES ET DES PAIEMENTS ENTRE EXERCICES EN COURS ET ANTÉRIEURS

(en k€)	Prévoyance		Dommages	
	2016	2015	2016	2015
Provisions pour sinistres à régler brutes affaires directes au 1^{er} janvier	284 567	239 805	717 314	664 100
Charge de sinistres sur exercice en cours	213 057	160 451	568 593	507 778
(Boni)/ mali sur exercices antérieurs	(58 107)	(37 676)	(38 926)	(47 402)
Charge de sinistres ADE réseau Caisse d'Épargne	35 841	62 160	-	-
Charge de sinistres totale	190 791	184 935	529 668	460 377
Paiements sur sinistres de l'exercice en cours	52 423	41 028	270 183	236 560
Paiements sur sinistres des exercices antérieurs	57 972	51 345	175 828	170 883
Paiements sur sinistres ADE réseau Caisse d'Épargne	40 522	49 330	-	-
Total des paiements	150 917	141 703	446 012	407 443
Entrée de périmètre	3 492	-	-	-
Variation des provisions de sinistres coassurance, acceptations, provision pour frais de gestion des sinistres et autres	(3 956)	1 530	(420)	281
Total provisions de sinistres brutes au 31 décembre	323 977	284 567	800 550	717 314

6.1.4.2. Évolution de la part des réassureurs

(en k€)	Prévoyance		Dommages	
	2016	2015	2016	2015
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à régler affaires directes au 1^{er} janvier	130 770	109 970	51 637	46 200
Part des réassureurs dans la charge de sinistres totale	74 182	83 298	25 069	18 345
Part des réassureurs dans les paiements sur sinistres	(59 461)	(62 524)	(16 271)	(12 908)
Entrée / Sortie de portefeuille	(17 134)	-	(771)	-
Variation de la part des réassureurs dans les provisions de sinistres autres	-	26	-	-
Total part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à régler au 31 décembre	128 356	130 770	59 663	51 637

6.2. RISQUES D'ASSURANCE

6.2.1. Principales hypothèses

Principales caractéristiques des contrats et hypothèses d'arrêté des comptes	2016	2015
Hypothèses relatives aux provisions techniques d'assurance Vie, Épargne, Retraite		
Taux minimum garanti (TMG) moyen des contrats d'assurance	0,02 %	0,02 %
<i>dont TMG moyen hors UC</i>	<i>0,02 %</i>	<i>0,03 %</i>
Taux de participation aux bénéfices moyen (hors UC)	99,2 %	99,6 %
Hypothèses relatives aux passifs des contrats financiers avec participation discrétionnaire		
Taux minimum garanti (TMG) moyen des contrats financiers avec PB	0,41 %	0,44 %
<i>dont TMG moyen hors UC</i>	<i>0,45 %</i>	<i>0,48 %</i>
Taux de participation aux bénéfices moyen (hors UC)	97,6 %	97,7 %
Hypothèses relatives aux passifs des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Taux minimum garanti (TMG) moyen des contrats financiers sans PB	-	-
Taux de chute moyen	7,55 %	11,27 %
Hypothèses relatives aux provisions techniques d'assurance Prévoyance et Dommages		
Taux d'actualisation des provisions de sinistres	-	-
Taux d'actualisation des provisions incapacité / invalidité, obsèques et dépendance	de 0,50 % à 2,50 %	de 1,00 % à 2,50 %
Coût moyen des sinistres réglés - Prévoyance (hors ADE)	4,13 k€	4,0 k€
Coût moyen des sinistres réglés - Dommages (hors GMP et santé)	0,32 k€	0,30 k€
Coût moyen des sinistres réglés - GMP et santé	0,005 k€	0,005 k€

6.2.2. Présentation de la politique de gestion des risques

La politique de gestion des risques afférents aux contrats d'épargne et d'assurance vie est présentée avec la politique de gestion des risques financiers § 5.3.1.

Les contrats de prévoyance et dommages couvrent les risques suivants :

- le décès par accident ou maladie, l'arrêt de travail, l'invalidité, la perte d'emploi et la perte d'autonomie ;
- l'auto, la MRH, la santé, les accidents de la vie, la protection juridique, la perte ou le vol des moyens de paiement et diverses garanties dommages.

Natixis Assurances a recours à la réassurance afin de limiter son exposition notamment aux risques suivants :

- risque de dispersion des capitaux garantis en décès, accidents de la vie et perte d'autonomie ;
- risque portant sur la fréquence des sinistres en arrêt de travail, en invalidité et en perte d'autonomie ;
- risque lié aux événements climatiques et aux catastrophes naturelles en dommages ;
- risque portant sur le montant des sinistres en responsabilité civile et dommages aux biens ;
- risque de mortalité et financier pour la garantie plancher des contrats en unités de compte.

Le plan de réassurance est réparti entre plusieurs réassureurs limitant ainsi le risque de signature. Il est composé des principaux traités suivants :

- quote-part à 15 % portant sur le fonds général des contrats d'assurance vie et de capitalisation de BPCE Vie et de Natixis Life ;
- quote-part à 50 % portant sur l'encours en unités de compte des contrats d'assurance vie et de capitalisation de BPCE Vie ;
- quote-part de 40 % des affaires nouvelles des contrats d'assurance vie et capitalisation en euros à vocation d'épargne retraite distribués par le réseau de Caisse d'Épargne ;
- cession totale de la garantie plancher des contrats en unités de compte ;
- quote-part et excédent de capital en décès, arrêt de travail, invalidité pour l'assurance des emprunteurs (hors assurances des crédits renouvelables) ;
- excédent de capital en décès, excédent de sinistre en arrêt de travail, couplés à une réassurance de base plafonnée en quote-part à 45 % ;
- quote-part à 90 % en perte d'autonomie ;
- traités en excédent de sinistre sur le portefeuille des garanties décès par accident et maladie en cas d'épidémie ou de pandémie, sur le portefeuille des garanties de prévoyance en cas d'accident catastrophe ;
- différents traités couvrant les accidents de la vie ;
- couverture des événements climatiques ;
- quote-part 50 % et stop-loss en couverture des catastrophes naturelles ;
- couverture illimitée contre les attentats terroristes ;
- couverture des dommages aux biens jusqu'aux seuils du pool

Risques locatifs auquel adhère BPCE Assurances ;

- traités du Gema qui couvrent la responsabilité civile de façon illimitée en auto et à concurrence de 350 M€ pour la responsabilité Vie privée ou responsabilité matérielle automobile ;
- excédent de sinistre avec aggregate couvrant les sinistres de moyenne ampleur en responsabilité civile et en dommages aux biens ;
- traité couvrant la revalorisation des rentes dues au titre de la responsabilité civile ;
- couverture des événements catastrophiques touchant les contrats Garantie des accidents de la vie (garanties en cas de décès et/ou d'invalidité permanente).

6.2.3. Typologie des contrats d'assurance souscrits

6.2.3.1. Contrats d'épargne

Caractère discrétionnaire de la participation aux bénéfices

La clause de participation aux bénéfices des contrats d'épargne des entités de Natixis Assurances est toujours discrétionnaire au sens d'IFRS 4.

En effet, dans le cas d'un contrat distribuant une PB minimale inférieure à 100 % des produits financiers, la PB est discrétionnaire puisqu'un rendement supérieur peut être servi.

Pour les contrats distribuant 100 % des produits financiers, la PB est également discrétionnaire en raison de l'existence de la provision pour participation aux bénéfices servant à revaloriser les PM dans la limite réglementaire des 8 ans et de la liberté de réaliser ou non les plus-values latentes.

Contrats multi-supports

Les contrats multi-supports ne font pas l'objet d'une dissociation du fonds euros des supports UC en raison de leur substance commerciale : l'assuré peut à tout moment, à des conditions tarifaires non prohibitives, effectuer un arbitrage entre les différents supports.

Classification des contrats

Pour les motifs évoqués ci-avant, la majorité des contrats d'épargne est classée en contrats financiers avec participation discrétionnaire.

Les contrats articles 82 et 83, loi Madelin ainsi que le Plan Épargne Enfant sont classés en contrats d'assurance en raison de l'existence d'un risque d'assurance : phase de constitution indissociable de la phase de service pour les premiers et exonération de primes en cas de décès pour le PEE.

Les contrats multi-supports sont classés en contrats d'assurance lorsqu'ils présentent une garantie plancher en cas de décès et en contrats financiers avec participation discrétionnaire dans le cas contraire.

Les contrats multi-supports sans fonds euros sont classés en contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire.

6.2.3.2. Contrats de prévoyance et dommages

Les contrats de prévoyance et dommages sont essentiellement des contrats décès accidentel et toutes causes, incapacité/invalidité, perte d'emploi, perte d'autonomie, auto, MRH, santé, protection juridique et garantie des moyens de paiement. Ils comportent un transfert de risque assurantiel et sont donc classés en contrats d'assurance.

6.2.4. Présentation de la concentration des risques

Aucun changement de nature juridique ou autre événement ayant une incidence significative sur les risques assurés n'est intervenu au cours de l'exercice.

6.2.4.1. Contrats décès prévoyance

Les données chiffrées ci-dessous sont présentées hors réseau Caisse d'Épargne, dont les capitaux sous risques relatifs à l'assurance des emprunteurs dont Natixis Assurances n'est pas l'apréteur, s'élèvent à 53 028 M€ (35 227 M€ nets de réassurance).

VENTILATION PAR TRANCHE DES CAPITAUX SOUS RISQUE AFFÉRENTS AUX CONTRATS DÉCÈS PRÉVOYANCE

(en k€)	Provisions brutes	Provisions nettes
PENA et PM - 2016	50 024	49 818

(en M€)	Tranche 1 ^(*)	Tranche 2 ^(*)	Tranche 3 ^(*)	Total
capitaux sous risques - 2016	29 146	50 404	52 119	131 668
% N	22,1 %	38,3 %	39,6 %	100 %
% N-1	21,0 %	43,4 %	35,6 %	100 %

(*) La tranche 1 correspond essentiellement à des contrats dont les capitaux sous risques (CSR) sont inférieurs à 23 k€, la tranche 2 essentiellement à des CSR compris entre 23 k€ et 100 k€ et la tranche 3 essentiellement à des CSR supérieurs à 100 k€.

6.2.4.2. Garantie plancher en cas de décès des contrats libellés en unités de compte

La provision pour garantie plancher est calculée selon la méthode dite des « puts ». La provision s'élève à 15 M€ à fin 2016 (2 M€ à fin 2015).

Cette garantie est réassurée en quote-part à 100 %. Les primes de réassurance payées au cours de l'exercice (4 M€) ont très largement couvert les sinistres réglés par les réassureurs (0,05 M€).

Les capitaux sous risque (moins-values latentes sur l'ensemble euros + UC) s'établissent à 15 M€ à fin 2016 contre 10 M€ à fin 2015.

6.2.5. Analyse de sensibilité des contrats d'assurance et des contrats financiers

6.2.5.1. Sensibilité des contrats d'assurance et financiers Vie, Épargne, Retraite

Les contrats d'assurance et financiers ne comportent pas à proprement parler de risques d'assurance à l'exception :

- de la garantie plancher des contrats libellés en unités de compte (cf. § 6.2.4) ;
- du risque viager sur les rentes (non significatif par rapport aux autres produits).

Ainsi, les contrats sont essentiellement exposés à des risques de nature financière (cf. § 5.3).

Les principales caractéristiques des contrats d'épargne présentées au § 6.2.1 sont le taux minimum garanti, le taux de participation

aux bénéficiaires et le taux de rachat. La sensibilité du résultat et des capitaux propres à une variation de ces caractéristiques est relativement faible.

En effet, le taux minimum garanti des contrats d'épargne est actuellement très inférieur au taux servi. Le taux de participation aux bénéficiaires étant proche de 100 % (97,8 %), la sensibilité de la marge financière à sa variation doit être relativisée. Enfin, la variation du taux de rachat n'a que peu d'incidence sur la situation financière ; elle est par ailleurs limitée par la fiscalité et l'âge de la population assurée.

6.2.5.2. Sensibilité des contrats d'assurance Prévoyance et Dommages

Le résultat et les capitaux propres sont relativement peu sensibles à la variation des risques d'assurance prévoyance et dommages.

Ainsi, le ratio sinistres sur primes par exercice de survenance (S/P brut) observé sur le portefeuille de contrats constitué reste globalement stable par risque et en sous-sinistralité sur les dernières années. Les contrats en phase de démarrage font, par ailleurs, l'objet d'un provisionnement prudent.

Les cessions en réassurance par risque permettent d'écarter les principales fluctuations (cf. § 6.2.2).

Par ailleurs, les écarts significatifs de fréquence constatés ponctuellement et les quelques produits en sur-sinistralité font l'objet d'un suivi régulier.

En outre, dans certains cas, les contrats commercialisés peuvent faire l'objet d'une révision tarifaire annuelle en cas de déséquilibre technique.

6.2.6. Risque de crédit lié aux contrats de réassurance souscrits

(en k€)	Notation de crédit (Standard & Poor's)	Provisions cédées		Solde du C/C	Montant garanti ⁽¹⁾	Montant non garanti ⁽²⁾	Exposition en % des CP ⁽³⁾
		Montant	%				
London Life	A	3 906 324	42 %	(1 319)	3 907 955	-	-
RGA Re	AA-	1 703 253	19 %	(5 027)	1 704 416	-	-
Hannover Life Re	AA-	1 677 840	18 %	11	1 679 218	-	-
Mapfre Re	A	1 124 963	12 %	124	1 126 273	-	-
CNP	A	678 759	7 %	(2 725)	376 792	(299 242)	-14,85 %
CCR	AA	45 927	0,50 %	987	13 925	(32 989)	-1,64 %
Partner Re	A+	18 681	0,20 %	(5 093)	6 770	(6 818)	-0,34 %
Surassur	AA-	14 725	0,16 %	1 157	-	(15 882)	-0,79 %
Scor	AA-	6 187	0,07 %	1 032	6 252	(966)	-0,05 %
XL RE	A+	3 888	0,04 %	232	4 951	-	-
Prévoyance Re	AA-	3 305	0,04 %	(440)	-	(2 865)	-0,14 %
Swiss Re	AA-	1 607	0,02 %	179	2 034	-	-
Arch Reinsurance	A+	1 270	0,01 %	110	1 916	-	-
Munich Re	AA-	991	0,01 %	43	1 351	-	-
AXA	AA-	793	0,01 %	(1 096)	443	-	-
Mut Re	A-	429	0,00 %	(78)	781	-	-
Canada Life	AA	337	0,00 %	1 523	1 860	-	-
Axis Re	A+	252	0,00 %	34	910	-	-
Autres Cessionnaires	de A- à AA+	4 433	0,05 %	(708)	4 703	-	-
Total		9 193 964	100 %	(11 054)	8 840 550	(358 762)	-17,80 %

(1) Dépôts d'espèces, nantissement des titres, etc. (2) Provisions cédées + solde du C/C - montant garanti. (3) Montant non garanti / capitaux propres.

Les traités couvrant les risques de catastrophes naturelles conclus avec la CCR ne font pas l'objet de dépôt ou de nantissement, ces risques bénéficiant de la garantie illimitée de l'État français. Après prise en compte de cette garantie, le montant non garanti représente 0,98 % des capitaux propres.

Le montant non garanti sur CNP provient d'un décalage temporel entre les provisions techniques cédées et l'actualisation du nantissement des titres effectué en janvier 2017.

Le montant non garanti hors CCR et CNP représente 1,18 % des capitaux propres.

6.2.7. Options cachées non démembrées

Les principales options cachées non démembrées des contrats d'assurance sont les suivantes :

- option de rachat : l'impact éventuel est pris en compte dans le test de suffisance du passif, à travers la modélisation du comportement des assurés ;
- taux garantis sur versements libres : étant donné le périmètre des contrats concernés, cette option n'est pas significative.

6.2.8. Test de suffisance du passif

IFRS 4.15 requiert de vérifier à chaque arrêté comptable que les passifs d'assurance tels qu'ils ressortent des comptes consolidés sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en résultat.

Ce test a été réalisé en procédant à :

- la génération de scénarios économiques stochastiques ;
- une modélisation actif/ passif qui tient compte notamment :
 - du comportement des assurés en matière de rachats,
 - de la politique de distribution,
 - d'un passif en run off.

Le test porte sur le périmètre des passifs de BPCE Vie, ces derniers représentant 89 % des passifs d'assurance de Natixis Assurances. Les simulations ont été effectuées à l'aide du modèle développé dans le cadre des calculs Solvabilité 2 sur l'outil Moses.

En conclusion de cette étude, les passifs d'assurance tels qu'ils ressortent des comptes consolidés sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés.

7. AUTRES NOTES

7.1. BILAN

ÉCARTS D'ACQUISITION

Répartition des écarts d'acquisition par entité consolidée (en k€)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
BPCE Vie	16 412	-	16 412
Adir	1 681	-	1 681
Natixis Life	1 235	-	1 235
Total	19 328	-	19 328

Lors de l'acquisition de BPCE Assurances, Natixis Assurances a constaté un écart d'acquisition de 153 M€ imputé en capitaux propres.

COMPOSITION DES RÉSERVES AFS

Décomposition des réserves AFS - part du groupe (en k€)	31/12/2016	31/12/2015
Réserve de réévaluation titres à revenu fixe	3 329 280	2 747 538
Réserve de réévaluation titres à revenu fixe - titres reclassés	(353)	(5 501)
Réserve de réévaluation titres à revenu variable	539 641	601 221
Réserve de réévaluation	3 868 568	3 343 258
Réserve de participation aux bénéfices différée	(3 325 336)	(2 964 715)
Réserve d'impôts différés	(186 538)	(129 954)
Effet de la réévaluation des actifs financiers AFS	356 694	248 589
Réserve de réévaluation - instruments dérivés CFH	1 070	471
Réserve de PB différée - instruments dérivés CFH	(931)	(424)
Réserve d'impôts différés - instruments dérivés CFH	(48)	(16)
Effet de la réévaluation des instruments dérivés de couverture	91	31
Réserve de réévaluation recyclable nette de comptabilité reflet	356 785	248 620

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Détail des provisions pour risques et charges (en k€)	2016	2015
Provision pour litiges	29 343	29 244
Provision pour médailles du travail, IFC et congés anniversaire	8 537	6 148
Autres provisions	-	1 100
Total Provisions pour risques et charges	37 880	36 492

ACTIFS ET PASSIFS SECTORIELS

Les provisions techniques des contrats d'assurance et les passifs relatifs à des contrats financiers sont présentés par secteur d'activité et zone géographique au § 6.1.

Les créances et dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance sont présentées ci-dessous par secteur d'activité et zone géographique.

Valeur comptable (en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance		Dommages		Total	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Créances d'assurance et réassurance acceptée (a)	127 088	31 423	90 691	108 167	399 238	355 746	617 018	495 336
Créances de cessions en réassurance (b)	12 339	375	(7 797)	251	4 580	6 039	9 121	6 665
Total	139 427	31 798	82 894	108 419	403 818	361 785	626 139	502 001

(a) dont créances d'assurance zone Luxembourg	1 602	11 561	-	-	-	-	1 602	11 561
(b) dont créances de réassurance zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-

Valeur comptable (en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance		Dommages		Total	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Dettes d'assurance et de réassurance acceptée (a)	102 869	71 126	47 845	68 920	69 168	67 468	219 883	207 514
Dettes de cessions en réassurance (b)	8 368 869	7 851 148	184 895	192 465	1 290	1 888	8 555 055	8 045 501
Total	8 471 738	7 922 274	232 740	261 385	70 459	69 356	8 774 937	8 253 015

(a) dont dettes d'assurance zone Luxembourg	33 764	26 634	-	-	-	-	33 764	26 634
(b) dont dettes de réassurance zone Luxembourg	423 511	389 887	-	-	-	-	423 511	389 887

Les créances et les dettes de BPCE Prévoyance figurent par convention à 100 % en Prévoyance.

ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

À la date de l'arrêté, BPCE Vie envisage de céder trois portefeuilles cantonnés d'assurance vie représentant environ 11 800 contrats et 689 M€ d'encours d'assurance vie et de provision pour participation aux bénéficiaires. En application d'IFRS 5, les opérations concernées sont enregistrées dans les rubriques *Actifs et Passifs destinés à la vente et abandons d'activité* du bilan, dont le détail est présenté ci-dessous.

Détail des actifs non courants détenus en vue de la vente - 31/12/2016			
Placements disponibles à la vente	(498 441)	Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	(7 257)
Placements en option de juste valeur et détenus à des fins de transaction	(29 143)	Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC	(175 100)
Placements prêts et créances	(2 977)	Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	(463 545)
Placements financiers en UC	(173 114)	Participation aux bénéfices différée passive	(42 699)
Part des cessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	(11)	Passifs d'impôt différé	(2 197)
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	23 275	Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(3 638)
Autres créances	(65 004)	Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	(798)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 486)	Autres dettes	(11 243)
ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE ET ABANDONS D'ACTIVITÉ	748 900	PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES	706 476

7.2. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements (k€)	2016	2015
Caution de BPCE sur les opérations de prêt de titres	3 001 927	3 012 500
Découvert autorisé auprès de Natixis	5 000	5 000
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	305 669	49 471
Engagements reçus	3 312 596	3 066 971
Investissement restant à libérer (FCPR et FCT)	1 788 004	1 059 239
Commissions de réassurance	-	300 000
Cautions et avals donnés	12 678	-
Engagements donnés	1 800 682	1 359 239
Autres types d'engagements (à préciser)	-	-
Autres types d'engagements	-	-

7.3. COMPTE DE RÉSULTAT

PRIMES ACQUISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance		Dommages		Total	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Primes acquises	18 503 347	4 232 087	758 681	702 282	934 269	858 684	20 196 297	5 793 053
dont primes acquises zone France	17 864 034	3 699 409	758 681	702 282	934 269	858 684	19 556 983	5 260 375
dont primes acquises zone Luxembourg	639 314	532 678	-	-	-	-	639 314	532 678

Les activités des produits MAV, GMP et Santé sont classées en Dommages.

La zone Luxembourg inclut uniquement le siège luxembourgeois de Natixis Life (la succursale française de Natixis Life figure dans la zone France).

COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en M€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance et ADE		Dommages		Autres		Total	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Produit net bancaire	274	251	172	138	256	245	15	14	717	648
Frais généraux format bancaire	(136)	(111)	(44)	(34)	(149)	(139)	(28)	(30)	(357)	(314)
Résultat opérationnel	138	140	127	104	108	106	(13)	(16)	360	334
Charge de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	(47)	(50)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-	-	-	-	-	-	9	12
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	(120)	(104)
Résultat net consolidé	-	-	-	-	-	-	-	-	202	192
dont résultat opérationnel zone France	129	134	127	104	108	106	(13)	(16)	351	328
dont résultat opérationnel zone Luxembourg	9	6	-	-	-	-	-	-	9	6

Le résultat opérationnel *Autres* correspond à BPCE APS, à la holding et aux charges du projet assurance#2016.

FRAIS GÉNÉRAUX PAR NATURE ET PAR DESTINATION

Ventilation des frais généraux par nature (en k€)	2016	2015
Achats et autres charges externes	97 495	84 125
Sous-traitance (dont informatique)	75 357	76 470
Frais de personnel	128 660	125 880
Impôts et taxes	29 221	16 211
Commissions	810 745	685 746
Autres	41 986	62 277
Dotations aux amortissements et provisions	25 798	19 155
Résultat exceptionnel	-	-
Total Frais par nature	1 209 261	1 069 863

Ventilation des frais généraux par destination (en k€)	2016	2015
Frais internes de gestion des placements	6 863	7 292
Frais de gestion des sinistres	77 770	69 296
Frais d'acquisition	609 688	559 330
	<i>dont commissions</i>	<i>452 646</i>
Frais d'administration	399 658	319 606
	<i>dont commissions</i>	<i>233 099</i>
Autres produits et charges opérationnels courants	115 282	114 339
Total Frais par destination	1 209 261	1 069 863

Les charges relatives aux prestations de service et aux contrats de location établis avec Natixis s'élèvent à 46 788 k€. Sur les 811 M€ de commissions, 706 M€ sont versés aux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

CHARGE D'IMPÔT

Décomposition de la charge d'impôt (en k€)	2016	2015
Charge d'impôt exigible	(104 808)	(90 120)
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	682	(820)
Charge d'impôt différé afférent aux différences temporelles	(16 022)	(12 832)
Charge d'impôt totale	(120 148)	(103 772)

7.4. AUTRES INFORMATIONS

7.4.1. Effectif du personnel

L'effectif moyen présenté ci-dessous correspond aux CDI et CDD en équivalents temps plein (ETP).

	Natixis Assurances Périmètre consolidé					
	2016			2015		
	Développement	Back-office clientèle	Autres	Développement	Back-office clientèle	Autres
Direction	6	3	29	10	1	26
Cadres	127	153	387	108	125	318
Non-cadres	8	820	74	20	761	83
Sous-total	142	976	490	137	887	427
Total	1 608			1 451		

L'effectif de fin de période net de refacturations et d'absences longue durée est de 1 567 ETP à fin 2016 contre 1 426 ETP à fin 2015 (effectif fin y compris alternants).

7.4.2. Actionnariat - consolidation - intégration fiscale

Natixis Assurances est intégralement détenue par Natixis, dont le siège social est sis au 30, avenue Pierre Mendès France à Paris, 13^e arrondissement. Ses comptes et ceux de ses filiales sont consolidés par intégration globale dans les comptes de son actionnaire, ainsi que dans ceux de BPCE, actionnaire majoritaire de Natixis.

Le capital social est composé de 19 398 906 actions ordinaires. Il n'existe pas d'actions potentielles dilutives.

Natixis Assurances et ses filiales françaises détenues directement et indirectement à plus de 95 % par Natixis sont membres du groupe fiscal institué par Natixis en application des articles 223-A et suivants du CGI. La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein de Natixis est fondée sur le principe de la neutralité, selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration. L'économie d'impôt ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisé par la société mère Natixis.

7.4.3. Informations sur la gestion du capital

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Solvabilité 2 applicable aux groupes d'assurance, Natixis Assurances est soumise aux exigences de couverture du capital de solvabilité requis (SCR). De la même façon, chaque entité d'assurance européenne de Natixis Assurances est soumise aux exigences de couverture du capital de solvabilité requis individuel.

Au 31 décembre 2016, Natixis Assurances et ses filiales sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables.

Le suivi de la solvabilité fait l'objet d'une surveillance périodique par Natixis Assurances et par chacune des compagnies. Natixis Assurances effectue des prévisions de son exigence de capital de solvabilité requis et de ses besoins de financement futurs notamment dans le cadre de l'exercice ORSA.

Les titres subordonnés admis en couverture de la marge de solvabilité,

dont la valeur comptable s'établit à 1 034 M€, ont une juste valeur de 1 073 M€, dont 531 M€ à durée déterminée et 542 M€ à durée indéterminée.

La politique suivie en matière de dividendes consiste à distribuer 100 % du résultat dans la limite du respect des obligations en termes de couverture du capital de solvabilité requis.

7.4.4. Rémunération des organes d'administration - engagements

Des jetons de présence d'un montant global de 125 k€ ont été versés aux administrateurs non salariés du pôle Natixis, au titre de réunions tenues au cours de l'exercice 2016.

Aucune avance ou crédit n'a été accordé à un membre des organes d'administration.

Il n'y a pas d'engagement reçu ou donné à l'égard des dirigeants des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

7.4.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre du contrôle légal des comptes, de la revue limitée des comptes semestriels et des autres diligences s'établit à 1 588 k€ (TTC) et se décompose comme suit :

	PWC	MAZARS	Total
Honoraires de certification des CAC	592	714	1 307
Autres diligences liées à la mission d'examen des comptes	7	6	12
Autres prestations réalisés par les CAC	166	103	269
Total	765	823	1 588

4 ÉTATS FINANCIERS sociaux



COMPTES SOCIAUX

BILAN

Actif (en €)	Brut	DAP / Autres	12/2016	12/2015
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ	-	-	-	-
ACTIF IMMOBILISÉ	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles :	842 352	164 936	677 415	452 318
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Concessions brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres	842 352	164 936	677 415	198 259
Autres immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	183 196
Avances et acomptes	-	-	-	70 863
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations financières	2 338 492 453	-	2 338 492 453	1 917 255 092
Participations	1 723 163 618	-	1 723 163 618	1 367 135 974
Créances rattachées à des participations	615 328 835	-	615 328 835	550 119 118
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT	-	-	-	-
Stocks et en-cours	2 024	-	2 024	-
Matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-
En-cours de production	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commande	2 024	-	2 024	-
Créances	2 256 189	33 121	2 223 069	1 924 054
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances	2 256 189	33 121	2 223 069	1 924 054
Capital souscrit, appelé, non versé	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	3 824 249	-	3 824 249	10 836 563
Actions propres	-	-	-	-
Autres titres	3 824 249	-	3 824 249	10 836 563
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	9 327 898	-	9 327 898	7 438 549
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
Comptes de régularisation - Actif	2 409 728	-	2 409 728	2 295 254
Charges à répartir sur plusieurs exercices	994 252	-	994 252	1 079 950
Primes de remboursement des emprunts	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	1 415 476	-	1 415 476	1 215 304
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	2 357 154 893	198 057	2 356 956 836	1 940 201 829

Passif (en €)	12/2016	12/2015
Capitaux propres	1 412 870 124	1 196 486 483
Capital social	148 013 653	135 077 179
<i>dont capital versé :</i>	<i>148 013 653</i>	<i>135 077 179</i>
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 097 937 064	904 873 325
Écarts de réévaluation	-	-
Écarts d'équivalence	-	-
Réserves :	-	-
- Réserve légale	13 507 718	12 009 620
- Réserves statutaires et contractuelles	-	-
- Réserves réglementées	-	-
- Autres réserves	25 878 517	25 878 517
Report à nouveau	368 330	764 431
Résultat de l'exercice	127 164 843	117 883 410
Résultat en instance d'affectation	-	-
Acompte sur dividendes répartis - en instance d'affectation	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
Provisions	-	-
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
Dettes	944 006 401	743 645 139
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	251 068 767	251 068 767
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	689 376 952	489 173 372
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 425	90 805
Dettes fiscales et sociales	30 769	6 067
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	3 448 489	3 306 128
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Comptes de régularisation - passif	80 310	70 208
	-	-
Écarts de conversion passif	-	-
	-	-
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	2 356 956 836	1 940 201 829

COMPTE DE RÉSULTAT

(en €)	Opérations nettes 12/2016	Opérations nettes 12/2015
Produits d'exploitation	3 653 963	2 980 655
Commissions et courtages	312 539	300 590
Production vendue	-	-
Montant net du chiffre d'affaires	312 539	300 590
<i>dont à l'exportation :</i>		
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	-	(11 729)
Autres produits	3 341 424	2 691 794
Charges d'exploitation	8 162 926	5 398 173
Achats de marchandises	-	-
Variation de stocks de marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Autres achats et charges externes	7 907 740	5 162 711
Impôts, taxes et versements assimilés	(76)	17 400
Salaires et traitements	-	-
Charges sociales	-	10 620
Dotations aux amortissements et aux provisions :	-	-
<i>Sur immobilisations : dotations aux amortissements</i>	210 983	121 221
<i>Sur immobilisations : dotations aux provisions</i>	-	-
<i>Sur actif circulant : dotations aux provisions</i>	-	33 121
Pour risques et charges : dotations aux provisions	-	-
Autres charges	44 280	53 100
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(4 508 963)	(2 417 518)
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	-	-
Bénéfice ou perte transférée	-	-
Perte ou bénéfice transféré	-	-
Produits financiers	160 662 701	148 704 639
De participation	160 657 222	148 682 003
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	5 479	22 637
Charges financières	28 988 895	28 397 711
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilés	28 982 035	28 397 711
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 860	-
RÉSULTAT FINANCIER	131 673 807	120 306 929
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	127 164 843	117 889 410
Produits exceptionnels	-	300 000
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	300 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Charges exceptionnelles	-	306 000
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	306 000
Dotations aux provisions et transferts de charges	-	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-	(6 000)
Participation des salariés aux résultats	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-
TOTAL PRODUITS	164 316 664	151 985 294
TOTAL CHARGES	37 151 821	34 101 884
BÉNÉFICE OU PERTE	127 164 843	117 883 410

ENGAGEMENTS

(en €)	12/2016	12/2015
Engagements reçus	9 512 918	4 381 639
Lignes de crédits (montants non utilisés)	5 000 000	-
Avals, cautions reçus	-	-
Engagements reçus des réassureurs	-	-
Fonds constitué concernant les indemnités de fin de carrière & médaille du travail	-	-
CAP achetés à des fins de couverture du risque de taux d'intérêt	-	-
Opérations de swap de taux et de change à terme	4 512 918	4 381 639
Engagements donnés	4 432 608	4 311 639
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-
Actifs acquis avec engagements de revente	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	-
Opérations de swap de taux et de change à terme	4 432 608	4 311 639
Autres engagements donnés	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et récessionnaires	-	-
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-
Encours d'instruments financiers à terme	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie :	-	-
- stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-
- stratégies de rendement	-	-
- autres opérations	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché :	-	-
- opérations sur un marché de gré à gré	-	-
- opérations sur des marchés réglementés ou assimilés	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment :	-	-
- risque de taux d'intérêt	-	-
- risque de change	-	-
- risque actions	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument, notamment :	-	-
- contrats d'échange	-	-
- contrats de garantie de taux d'intérêt	-	-
- contrats à terme	-	-
- options	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durées résiduelles des stratégies selon les tranches :	-	-
- de 0 à 1 an	-	-
- de 1 à 5 ans	-	-
- plus de 5 ans	-	-

Annexe aux comptes sociaux

1.1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Afin d'accompagner la croissance du groupe et de financer l'augmentation de capital de sa filiale BPCE Vie, la société a procédé à l'augmentation de son capital social par la création et l'émission de 1 695 475 actions nouvelles de 7,63 € de valeur nominale, assortie d'une prime d'émission de 113,87 € par action portant le compte « prime d'émission » à 1 097 M€. Le prix d'émission était de 121,50 € par action.

Le produit total de l'émission, entièrement souscrite par Natixis, s'est élevé à 206 M€. À l'issue de cette opération, le capital social composé de 19 398 906 actions de 7,63 € de valeur nominale, s'élève à 148 M€.

1.2. TITRES DE PARTICIPATION

En application de l'accord de partenariat signé par les groupes BPCE et CNP Assurances le 23 mars 2015, la société a acquis fin 2015 49 % du capital de la société Ecureuil Vie Développement (EVD). La société a acquis, en date d'effet du 1^{er} janvier 2016, 2 % de capital supplémentaires, moyennant le paiement d'un prix de 3,5 k€, portant ainsi sa détention à 51 % du capital d'EVD.

1.3. FINANCEMENTS

En date du 1^{er} août 2016, la société a souscrit, dans le cadre d'une convention de crédit renouvelable en euros, une ligne de crédit à court terme auprès de Natixis SA. La banque a mis à disposition de Natixis Assurances un montant maximum de 135 M€ que la société a utilisé dans sa totalité. Cette ligne de crédit a fait l'objet d'un avenant le 19 décembre 2016 pour porter l'échéance au 29 décembre 2017.

Conditions d'emprunt :

- taux d'intérêt du 1^{er} août 2016 au 31 décembre 2016 : fixe de 0,0 %
- taux d'intérêt du 1^{er} janvier 2017 au 29 décembre 2017 : Euribor de la durée de la période d'intérêts (1, 3 ou 6 mois) choisie, majoré de 0,15 % l'an. L'Euribor et la marge sont floorés à zéro.

Cette ligne de crédit a pour objectif de financer les augmentations de capital des filiales.

En date du 8 décembre 2016, la société a souscrit un emprunt subordonné auprès de Natixis SA, présentant les caractéristiques suivantes :

- montant de l'émission : 65 M€ ;
- date de remboursement : 8 décembre 2026 ;
- taux d'intérêt : fixe de 3,645 % ;
- pas de possibilité de remboursement anticipé ;
- clause de subordination portant sur le principal, en cas de liquidation / faillite.

1.4. PRÊTS FAITS AUX FILIALES

Prêt subordonné à durée déterminée consenti à BPCE Vie.

En date du 8 décembre 2016, la société a consenti à BPCE Vie, filiale à 100 %, un prêt subordonné présentant les caractéristiques suivantes :

- montant de l'émission : 65 M€ ;
- date de remboursement : 8 décembre 2026 ;
- taux d'intérêt : fixe de 3,645 % ;
- pas de possibilité de remboursement anticipé ;
- clause de subordination portant sur le principal, en cas de liquidation / faillite.

Ce prêt vient en couverture de l'exigence de marge de solvabilité de la filiale.

1.5. CONTRÔLE FISCAL

En 2016, la société a fait l'objet d'une vérification de la comptabilité portant sur les exercices 2012, 2013 et 2014. En date du 21 décembre 2016, la direction des Vérifications nationales et internationales a envoyé un courrier faisant état de l'absence de rectification.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Afin de donner une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de l'exercice, les comptes ont été établis conformément aux principes comptables français résultant notamment des dispositions du Code de commerce, du Plan comptable général (PCG), de l'application du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général et des règlements du Comité de la réglementation comptable.

Les règles et méthodes prescrites ont été appliquées dans le respect des principes généraux énoncés dans le Code de commerce, et, en particulier, ceux de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices, d'enregistrement des éléments en comptabilité au coût historique, de prudence et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Ces textes regroupent l'ensemble des règles et forment un tout indissociable pour la préparation des comptes annuels.

2.1. RÈGLES D'ÉVALUATION DES ACTIFS

2.1.1. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont composés de logiciels achetés ou créés en interne.

Les projets de création en interne de logiciels sont conduits en appliquant une méthodologie de gestion de projet comportant plusieurs phases, dont la première est la réalisation d'un contrat d'avant-projet (CAP). Cette procédure est appliquée à tous les travaux significatifs de réalisation d'applications informatiques.

Ces CAP sont systématiquement soumis à l'arbitrage d'un comité mensuel qui examine les caractéristiques des projets et vérifie qu'ils répondent aux critères définis par le règlement CRC n° 2004-06 relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs. Ces critères sont codifiés aux articles 211-1 à 211-3 et 311-1 du PCG.

En particulier, conformément aux principes énoncés par les règlements comptables, les projets ne sont identifiés comme des actifs que lorsque quatre conditions sont simultanément réunies :

- les charges du projet sont clairement identifiables ;
- le projet doit avoir une valeur économique positive qui est le reflet des avantages économiques futurs attendus ;
- l'application réalisée est contrôlée par l'entreprise ;
- les charges du projet peuvent être évaluées de manière fiable.

Durées d'amortissement

La durée d'amortissement des dépenses inscrites à l'actif est fixée au cas par cas, sur la base d'un examen des caractéristiques des logiciels acquis ou des applications développées.

Dépréciation

S'il existe un indice montrant qu'une immobilisation a pu perdre de sa valeur, il est procédé à un test de dépréciation par comparaison entre la valeur recouvrable de l'actif et sa valeur comptable puis à la constatation par résultat de la dépréciation éventuellement nécessaire.

2.1.2. Immobilisations financières

Les placements dans les participations et les créances rattachées à des participations sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Frais d'acquisition

La société a opté pour la comptabilisation en charge des frais d'acquisition engagés pour l'acquisition des titres de participation.

Dépréciation

À chaque clôture, en présence d'indicateurs ou de changements susceptibles d'affecter la valeur des participations détenues, des tests de dépréciation sont réalisés afin de vérifier que la valeur comptable n'est pas supérieure à la juste valeur des titres détenus.

Cette juste valeur est évaluée selon une approche multi-critères (prévisions de résultats ou dividendes issues des budgets et plans à moyen terme, références de transactions comparables, situation nette comptable). Le cas échéant, une provision pour dépréciation est enregistrée à hauteur de la différence entre la valeur comptable et la juste valeur estimée.

2.1.3. Valeurs mobilières de placement

Il est rappelé que la valeur des placements inscrite au bilan correspond à la valeur historique. La valeur de réalisation correspond toujours à la dernière valeur liquidative publiée. Les sorties d'actif sont effectuées au prix de revient et selon la règle du « premier entré, premier sorti » (ou « *first in, first out* », Fifo).

2.1.4. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges à répartir correspondent aux frais d'émission des emprunts, amortis actuariellement jusqu'à la date de remboursement ou d'option de remboursement anticipé.

2.1.5. Écart de conversion actif

La société utilise une couverture de change dans le cadre de la détention des titres de participation négociés en devises. S'agissant d'une couverture d'un élément structurel, la société applique l'avis du CNC n° 2007-02 du 4 mai 2007. À l'inventaire, les différences de conversion sur les positions de change structurelles relatives aux titres de participation en devises et à leur financement éventuel sont enregistrées dans des comptes « *Écarts de conversion* ».



3. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Il correspond aux commissions de cocourtage de réassurance perçues en qualité d'intermédiaire d'assurance, enregistré à l'ORIAS. La société intervient dans la négociation et le placement global du programme de réassurance des sociétés du périmètre.

3.2. AUTRES CHARGES EXTERNES

En l'absence de personnel salarié, la société a recours aux ressources et moyens généraux de BPCE Vie, qui refacture les charges afférentes à cette utilisation, sur la base du prix de revient et au prorata du temps passé.

3.3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Il comprend les opérations effectuées à titre exceptionnel par l'entreprise.

3.4. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les sociétés est calculé selon les dispositions fiscales en vigueur.

Du fait de l'existence d'un report de déficit fiscal, la société ne constate pas d'impôt différé lié aux différences temporaires.

Natixis Assurances est membre du groupe fiscal institué par Natixis en application des articles 223-A et suivants du CGI. La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein de Natixis est fondée sur le principe de la neutralité, selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration. L'économie d'impôt ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisé par la société mère Natixis.

Sauf indication contraire, les montants figurant dans les commentaires sur les comptes sont indiqués en milliers d'euros.

4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

4.1. ACTIF

4.1.1. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	31/12/2015	Acquisitions	Cessions / Sorties	31/12/2016
Valeurs brutes				
<i>en cours</i>	254	345	599	-
<i>achevées</i>	238	604	-	842
Total Valeurs brutes	492	949	599	842
Immobilisations incorporelles	31/12/2015	Dotations	Reprises & Cessions	31/12/2016
Amortissements & dépréciations				
<i>achevées</i>	40	125	-	165
Total Amortissements & dépréciations	40	125	-	165
Total Valeurs nettes	452	-	-	677

La variation du poste s'explique par l'acquisition et les charges de développement mises en œuvre au titre de l'outil de reporting réglementaire pour Solvabilité 2. L'outil, transféré en immobilisation achevée, a été mis en production durant l'exercice 2016 et a fait l'objet d'un début d'amortissement.

4.1.2. Immobilisations financières

Immobilisations financières	31/12/2015	Acquisitions	Cessions	Dotations / Reprises	31/12/2016
Titres de participation	1 367 136	356 028	-	-	1 723 164
Créances rattachées à des participations	550 119	65 210	-	-	615 329
Total Valeurs nettes	1 917 255	421 237	-	-	2 338 492

Il n'a pas été constaté de dépréciation sur les immobilisations financières présentes au 31 décembre 2016.

4.1.2.1. Participations

Entité	Quantité de titres à l'ouverture	Montant net à l'ouverture	Quantité de titres à la clôture	Montant net à la clôture
BPCE Vie	7 634 819	916 064	10 091 841	1 272 088
BPCE Assurances	243 122	291 976	243 122	291 976
Natixis Life	3 600 000	91 141	3 600 000	91 141
BPCE Prévoyance	855 220	47 546	855 220	47 546
BPCE IARD	4 948	14 847	4 948	14 847
Adir	169 970	5 474	169 970	5 474
Ecureuil Vie Développement	1 813	87	1 887	91
Fructi-Télé-surveillance	1	N.S.	-	-
Total	12 509 893	1 367 136	14 966 988	1 723 164

Les mouvements de l'année sont les suivants :

- souscription à l'augmentation de capital de BPCE Vie du 4 janvier 2016 par émission de 1 393 022 actions nouvelles de 16 € de valeur nominale, assortie d'une prime d'émission de 131,88 € par action, soit un prix d'émission de 147,88 € par action ;
- souscription à l'augmentation de capital de BPCE Vie du 22 juillet 2016 par émission de 1 064 000 actions nouvelles de 16 € de valeur nominale, assortie d'une prime d'émission de 125,00 € par action, soit un prix d'émission de 141,00 € par action ;
- acquisition de 74 actions de la société Ecureuil Vie Développement pour 3,5 K€ auprès de CNP Assurances correspondant à 2 % du capital, le pourcentage de détention est de 51 % après prise en compte de l'acquisition ;
- liquidation de la participation dans Fructi-Télésurveillance pour un prix de revient de 1 €.

4.1.2.2. Créances rattachées à des participations

Afin de compléter les éléments admis en représentation du capital de solvabilité requis (Solvency Capital Requirement, SCR) de ses filiales, la société leur a consenti des prêts subordonnés dont les caractéristiques sont les suivantes :

Filiale	Date du Prêt	Échéance	Taux	Montant à l'ouverture	Entrée	Sortie	Montant à la clôture	ICNE	Total
BPCE Prévoyance	29/09/2004	Indéterminée	E3M+ 1,70 %	3 000	-	-	3 000	0	3 000
BPCE Vie	20/12/2007	20/12/2017	5,49%	15 000	-	-	15 000	27	15 027
BPCE Vie	23/12/2010	Indéterminée	7,32%	10 000	-	-	10 000	18	10 018
Natixis Life	31/07/2012	31/07/2022	6,86%	8 000	-	-	8 000	236	8 236
Natixis Life	31/07/2012	Indéterminée	7,86%	22 000	-	-	22 000	745	22 745
BPCE Assurances	05/07/2014	Indéterminée	5,17%	5 336	-	-	5 336	-	5 336
BPCE Assurances	05/07/2014	Indéterminée	5,17%	9 909	-	-	9 909	-	9 909
BPCE Assurances	05/07/2014	Indéterminée	4,39%	5 336	-	-	5 336	-	5 336
BPCE Assurances	05/07/2014	Indéterminée	4,30%	9 909	-	-	9 909	-	9 909
BPCE Assurances	31/07/2014	15/09/2025	E3M+ 1,70 %	10 000	-	-	10 000	7	10 007
BPCE Prévoyance	29/09/2014	29/09/2019	1,945%	2 000	-	-	2 000	10	2 010
BPCE Vie	30/12/2014	22/12/2025	5,00%	250 000	-	-	250 000	347	250 347
Natixis Life	16/01/2015	12/12/2025	2,695%	10 000	-	-	10 000	14	10 014
BPCE Vie	16/01/2015	12/12/2025	2,695%	173 000	-	-	173 000	259	173 259
BPCE Prévoyance	18/12/2015	18/12/2025	3,76%	15 000	-	-	15 000	20	15 020
BPCE Vie	08/12/2016	08/12/2026	3,645%	-	65 000	-	65 000	156	65 156
Total				548 490	65 000	-	613 490	1 839	615 329

4.1.3. Actif circulant

Actif circulant	31/12/2015			31/12/2016		
	Entreprises liées	Autres	Total	Entreprises liées	Autres	Total
Avances et acomptes versés	-	-	-	-	-	-
Autres créances	1 414	510	1 924	1 645	578	2 223
Valeurs mobilières de placement	-	10 837	10 837	-	3 824	3 824
Comptes courants et caisse	-	7 439	7 439	-	9 328	9 328
Total	1 414	18 785	20 199	1 645	13 730	15 375

Autres créances

Le poste *Autres créances* de 2 223 k€ est composé de :

- les soldes avec des entreprises liées à hauteur de 1 645 k€, correspondant à la refacturation de « management fees » aux filiales ;
- les produits à recevoir d'un montant de 578 k€, en application d'une convention de cocourtage avec un courtier au titre des exercices 2015 et 2016.

Il comprend également une créance de 33 k€ sur la société Banque internationale arabe de Tunisie (BIAT), au titre d'un complément de prix de cession à recevoir. Cette créance fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour sa totalité.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement inscrites à l'actif correspondent à des OPCVM de type monétaire euro court terme, dont la ventilation est la suivante :

Code ISIN	Libellé valeur	VNC au 31/12/2015	VNC au 31/12/2016	Valeur de marché au 31/12/2016
FR0000027864	NATIXIS INST JOUR C SI 1DEC	1 461	-	-
FR0010831693	NAT CASH EURIB 4DEC	9 376	3 824	3 822
Total		10 837	3 824	3 822

Ces encours présentent une moins-value latente de 2 k€ à fin 2016.

Comptes courants et caisse

Le poste *Comptes courants et caisse* présente un solde de 9 328 k€ relatif à un compte bancaire ouvert auprès de la Caceis Bank.

4.1.4. État des échéances des créances

	Montant brut au 31/12/2015	Montant brut au 31/12/2016	À 1 an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	550 119	615 329	16 839	2 000	596 490
Autres créances fournisseurs	-	-	-	-	-
Groupe et associés	1 414	1 645	1 645	-	-
Débiteurs divers	510	578	578	-	-
Total	552 043	617 552	19 062	2 000	596 490

4.1.5. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Au 31 décembre 2016, ce poste est constitué des frais d'émission des emprunts obligataires. D'un montant initial de 1 162 k€, ces frais d'émission sont amortis actuariellement, sur une durée initiale de 11 ans courant jusqu'au 29 décembre 2025.

	2015	2016
Charges à répartir	1 080	994
Total	1 080	994

4.1.6. Écart de conversion actif

La société a mis en place une couverture de change en dollar pour couvrir sa participation dans la filiale Adonis Insurance and Reinsurance (Adir).

Écart de conversion	31/12/2015	31/12/2016
Écart de conversion actif	1 215	1 415
Total	1 215	1 415

Le montant de l'écart de conversion actif est composé de :

- 1 335 k€ de perte de change au titre du dénouement des couvertures précédentes ;
- 80 k€ de perte latente sur la couverture en place à la date d'inventaire.

4.2. PASSIF

4.2.1. Capitaux propres

	31/12/2015	Affectation 2015	Mouvements 2016	31/12/2016
Capital social	135 077	-	12 936	148 014
Primes liées au capital	904 873	-	193 064	1 097 937
Réserve facultative	25 879	-	-	25 879
Réserve légale	12 010	1 498	-	13 508
Report à nouveau	764	(396)	-	368
Dividendes versés	-	116 781	(116 781)	-
Résultat de l'exercice	117 883	(117 883)	127 165	127 165
Total	1 196 486	-	216 384	1 412 870

Toutes les actions, soit 19 398 906 actions de valeur nominale de 7,63 €, donnent droit au dividende et bénéficient d'un droit de vote équivalent. La société ne détient aucune action de son capital et n'a pas procédé à des achats ou ventes au cours de l'exercice.

4.2.2. Dettes

4.2.2.1. Emprunts obligataires

Le poste *Autres emprunts obligataires* est constitué de l'emprunt obligataire émis par Natixis Assurances auprès d'investisseurs hors groupe.

Contrepartie	Date du prêt	Échéance	Taux	Montant à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Montant à la clôture	ICNE	Total
Investisseurs hors groupe	29/12/2014	Indéterminée (*)	5,00 %	251 000	-	-	251 000	69	251 069
Total				251 000	-	-	251 000	69	251 069

(*) Cet emprunt dispose d'une option de remboursement anticipé à partir du 29 décembre 2025.

4.2.2.2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Le solde du poste *Emprunts et Dettes auprès des établissements de crédits*, d'un montant de 689 M€, se compose de :

- 549 M€ d'emprunts à moyen et long terme contractés par la société auprès de Natixis et de 4 M€ d'intérêts courus non échus afférents à ces emprunts ;
- 135 M€ de ligne de trésorerie à court terme souscrite auprès de Natixis ;
- un compte bancaire créditeur à hauteur de 2 M€, ouvert dans les livres de Natixis.

Contrepartie	Date du prêt	Échéance	Taux	Montant à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Montant à la clôture	ICNE	Total
Natixis	21/12/2007	21/12/2017	5,13 %	15 000	-	-	15 000	21	15 021
Natixis	20/06/2011	09/05/2017	4,30 %	90 000	-	-	90 000	2 075	92 075
Natixis	31/07/2012	31/07/2022	6,86 %	8 000	-	-	8 000	236	8 236
Natixis	31/07/2012	Indéterminée	7,86 %	22 000	-	-	22 000	745	22 745
Natixis	21/12/2012	21/12/2017	1,96 %	49 000	-	-	49 000	27	49 027
Natixis	16/01/2015	16/12/2025	2,70 %	300 000	-	-	300 000	337	300 337
Natixis	08/12/2016	08/12/2026	3,65 %	-	65 000	-	65 000	156	65 156
Sous-total Emprunts				484 000	65 000	-	549 000	3 596	552 596
Natixis	01/08/2016	29/12/2017	0,00 %	-	135 000	-	135 000	-	135 000
Sous-total Ligne de crédit				-	135 000	-	135 000	-	135 000
Total				484 000	200 000	-	684 000	3 596	687 596

4.2.2.3. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 81 k€ et correspondent exclusivement aux charges à payer relatives aux honoraires des commissaires aux comptes.

	31/12/2015		31/12/2016	
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
Factures non parvenues	-	91	-	81
Total	-	91	-	81

4.2.2.4. Dettes fiscales et sociales

Une dette de 31 k€ ressort pour l'exercice 2016 et se décompose ainsi :

- 21 k€ au titre de la TVA collectée due à la DGE ;
- 10 k€ au titre des prélèvements sociaux dus à l'Urssaf pour les jetons de présence.

4.2.2.5. Autres dettes

	31/12/2015			31/12/2016		
	Entreprises liées	Autres	Total	Entreprises liées	Autres	Total
Créditeurs divers	3 040	266	3 306	2 774	675	3 449
Total	3 040	266	3 306	2 774	675	3 449

Le poste *Créditeurs divers* de 3 449 K€ se décompose comme suit :

- un compte courant avec la société Natixis au titre des « managements fees », à hauteur de 2 702 k€ ;
- un compte courant avec la société BPCE Vie à hauteur de 72 k€, qui comprend notamment les acomptes payés au titre de la refacturation des moyens d'exploitation ;
- un compte *Autres comptes débiteurs ou créditeurs* pour 675 k€ qui comprend les charges à payer pour les services extérieurs.

4.2.2.6. État des échéances des dettes

	Montant brut au 31/12/2015	Montant brut au 31/12/2016	À 1 an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts - Investisseurs Hors Groupe	251 069	251 069	69	-	251 000
Emprunts - Natixis	487 430	687 596	292 596	-	395 000
Comptes courants et caisse	1 744	1 781	1 781	-	-
Fournisseurs, comptes rattachés	91	81	81	-	-
Dettes fiscales et sociales	6	31	31	-	-
Autres dettes	3 306	3 449	3 449	-	-
Total	743 645	944 006	298 006	-	646 000

4.2.2.7. Engagements par devise

Avoirs et engagements par devise		Bilan 2015		Bilan 2016	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	EUR	1 940 202	1 940 202	2 356 957	2 356 957
Autres Monnaies	AUTRES	-	-	-	-
Total		1 940 202	1 940 202	2 356 957	2 356 957



5. INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT

5.1. PRODUITS D'EXPLOITATION

5.1.1. Commissions et courtages

Les commissions et courtages de 313 k€ comprennent d'une part l'actualisation du montant à recevoir de 2015 pour un montant de 25 k€ et d'autre part le produit à recevoir de l'exercice 2016 pour 287 k€.

5.1.2. Autres produits

Les autres produits d'un montant de 3 341 k€ se composent principalement de la refacturation des management fees pour l'année 2016 à hauteur de 2 681 k€.

5.2. CHARGES D'EXPLOITATION

5.2.1. Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes s'établissent à 7 908 k€ avec comme principales charges, les services extérieurs pour 4 063 k€ et la facturation des management fees de Natixis pour 2 914 k€.

5.2.2. Dotations aux amortissements sur immobilisations

Les dotations aux amortissements sur immobilisations comprennent 125 k€ d'amortissement des logiciels et 86 k€ au titre des amortissements des frais d'emprunt.

5.2.3. Autres charges

Ce poste correspond aux jetons de présence pour 44 k€.

5.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La charge d'honoraires comptabilisée sur l'exercice 2016 s'élève à 317 k€ et se décompose comme suit :

- 175 k€ pour le contrôle légal des comptes sociaux et consolidés ;
- 142 k€ pour les honoraires de conseils.

	2015	2016
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	89	167
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	4	8
Sous-total	93	175
Juridique, fiscal, social	-	-
Autres	30	142
Sous-total	30	142
Total	123	317

La répartition des 175 k€ pour les activités de certification, d'examen des comptes individuels et consolidés par cabinet est la suivante :

- 98 k€ pour la société Mazars ;
- 77 k€ pour la société PricewaterhouseCoopers Audit.

5.4. PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers correspondent majoritairement aux revenus des titres de participations et aux intérêts des prêts consentis :

Produits (k€)	31/12/2015		31/12/2016	
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
Revenus des titres de participation	125 461	-	136 656	-
Revenus des prêts	23 221	-	24 001	-
Produits nets / cession VMP	-	23	-	5
Variation de Provision Dépréciation Durable	-	-	-	-
Total Produits financiers	148 682	23	160 657	5

La répartition des dividendes perçus des participations est la suivante :

Participations (k€)	31/12/2015		31/12/2016	
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
BPCE Vie	-	96 036	-	101 112
BPCE Prévoyance	-	14 378	-	15 223
BPCE Assurances	-	10 697	-	11 427
BPCE IARD	-	2 870	-	3 716
Adir (Adonis insurance and Reinsurance)	-	1 480	-	1 779
Natixis Life	-	-	-	3 400
Total	-	125 461	-	125 461

5.5. CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières correspondent aux éléments suivants :

Charges (k€)	31/12/2015		31/12/2016	
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
Intérêts des emprunts et dettes assimilées	28 393	-	28 950	-
Intérêts débiteurs des comptes courants	-	2	-	12
Honoraires de gestion	-	2	-	19
Charges nettes sur cession de VMP	-	-	-	7
Total Charges financières	28 393	4	28 950	39

5.6. CHARGE D'IMPÔT

	31/12/2015	31/12/2016
Charge d'impôt exigible	-	-
Charge d'impôt différé	-	-
Charge totale d'impôt	-	-
<i>dont exceptionnels</i>	-	-
<i>dont afférent aux exercices antérieurs</i>	-	-

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et l'impôt réel :

	31/12/2015	31/12/2016
Résultat comptable avant impôt :	117 883	127 165
Charge d'impôt théorique à 34,43 % :	40 587	43 783
Incidences sur l'impôt théorique des :	(40 587)	(43 783)
- résultats taxés à taux réduit	-	-
- limitation de la déductibilité des charges financières	445	427
- dividendes soumis au régime mère-fille	(41 036)	(44 698)
- différences permanentes	16	11
- frais d'acquisition des titres de participation	(119)	(119)
- frais d'émission d'emprunt	28	30
- transfert de charges	4	-
- autres éléments	-	-
- déficits imputés dans l'exercice	-	-
Déficit fiscal reportable	74	569
Charge d'impôt réelle	-	-

5.7. RÉSULTAT

Le résultat 2016 est un bénéfice de 127,2 M€, en hausse de 9,3 M€ par rapport à 2015. La variation s'explique principalement par la hausse des revenus des titres de participations.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. ENTREPRISE MÈRE – CONSOLIDATION

Natixis Assurances est détenue à 100 % par Natixis, dont le siège social est sis au 30, avenue Pierre Mendès France, PARIS 13^e. Les comptes de Natixis Assurances et de ses filiales détenues majoritairement sont inclus dans le périmètre de consolidation de Natixis et de BPCE, par application de la méthode de l'intégration globale.

Les comptes de Natixis Assurances sont de même consolidés selon la méthode de l'intégration globale par Natixis, détentrice de 100 % du capital de Natixis Assurances et dont le siège social est sis au 30, avenue Pierre Mendès France, PARIS 13^e, et par BPCE, immatriculée au RCS sous le numéro 493 455 042, dont le siège est situé au 50, avenue Pierre Mendès France, PARIS 13^e, entité détentrice de la majorité du capital de Natixis.

6.2. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Natixis Assurances bénéficie d'un engagement reçu de Natixis au titre d'une ligne de découvert autorisé à hauteur de 5 M€.

Au 31 décembre 2016, l'engagement hors bilan de la société de 4 513 k€ est relatif à la couverture de change en dollars sur les titres de participation, de la société Adonis Insurance and Reinsurance (Adir).

7. RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

(en k€)	2012	2013	2014	2015	2016
Capital en fin d'exercice					
Capital social	110 677	110 677	120 096	135 077	148 014
Nombre d'actions ordinaires existantes	14 505 460	14 505 460	15 740 000	17 703 431	19 398 906
Opérations & résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires HT	200	228	234	301	313
Résultat avant impôt et dotation aux provisions et amortissement	16 817	65 820	121 358	118 038	127 376
Impôt sur les bénéfices	(4)	(2)	151	-	-
Résultat après impôt et dotation aux provisions et amortissements	16 821	65 822	121 207	117 883	127 165
Résultat distribué	16 826	65 793	119 624	116 781	126 093
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôt mais avant dotation aux provisions & amortissements ⁽¹⁾	1,16	4,54	7,70	6,67	6,57
Résultat après impôt et dotation aux provisions et amortissements ⁽¹⁾	1,16	4,54	7,70	6,66	6,56
Dividende attribué à chaque action ⁽²⁾	1,16	4,18	7,60	6,02	6,50
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
Montant versé au titre des avantages sociaux (sécurité sociale et œuvres sociales)	-	-	-	-	-

(1) Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, calculé en application de l'avis OEC (Ordre des Experts comptables) n° 27.

(2) Le dividende attribué à chaque action tient compte de l'augmentation de capital de mai 2015 et de la création de 1.963.431 actions nouvelles.

8. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations Renseignements détaillés (en k€)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice / perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
FILIALES - (détenues à plus de 50%)				Brute	Nette					
BPCE Vie 30, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS N° SIREN : 349 004 341 Société d'assurance mixte	1 255 076	140 754	100	1 272 088	1 272 088	513 000	-	18 429 034	127 261	101 112
BPCE Prévoyance 30, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS N° SIREN : 352 259 717 Société d'assurance non vie	37 880	2 828	100	47 546	47 546	20 000	-	222 388	17 441	15 223
Natixis Life 51, avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg N° RC : B60 633 Société d'assurance vie	90 000	10 235	100	91 141	91 141	40 000	-	747 273(*)	4 937(*)	3 400
BPCE Assurances 88, avenue de France 75013 PARIS N° SIREN : 501 633 275 Société d'assurance non vie	118 289	195 964	60	291 976	291 976	40 490	-	855 912	59 027	11 427
Ecureuil Vie Développement Héron Building 66, avenue du Maine 75014 PARIS N° SIREN : 503 055 618 Société par action simplifiée	37	158	51	91	91	-	-	-	17	-
PARTICIPATIONS - (détenues entre 10 et 50%)				Brute	Nette					
BPCE IARD Chaban de Chauray BP 9003 79093 NIORT Cedex N° SIREN : 401 380 472 Société d'assurance non vie	50 000	44 886	49	14 847	14 847	-	-	352 900	9 800	3 716
Adir Aya Commercial Center Dora BEIRUT - LEBANON N° RC : 46 238 Société d'assurance mixte	14 755	21 801	34	5 474	5 474	-	-	30 865	11 776	1 779
Renseignements globaux										
Filiales (ensemble)	1 501 282	349 939	-	1 702 842	1 702 842	613 490	-	20 254 607	208 683	131 162
Participations (ensemble)	64 755	66 687	-	20 321	20 321	-	-	383 765	21 576	5 495

* Données provisoires et non arrêtées par le conseil d'administration.

5 RAPPORTS des commissaires aux comptes



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société NATIXIS ASSURANCES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les actifs financiers et les instruments dérivés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la note 4.2.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers. Nous nous sommes assurés du caractère approprié du dispositif mis en place relatif à la valorisation des instruments financiers et des dépréciations constatées, ainsi que l'information fournie dans les notes relatives aux instruments financiers.
- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés de votre Société, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, les participations aux bénéfices différées, les frais d'acquisition reportés et leurs modalités d'amortissement, et les valeurs acquises de portefeuille. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées respectivement dans la note 4.2.11 de l'annexe aux comptes consolidés.
- Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience du Groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.
- Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la note 4.3.10 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 5 mai 2017

Les Commissaires aux comptes,

PriceWaterhouseCoopers
Audit

Marie-Christine JETIL

Mazars

Jean-Claude PAULY

Maxime SIMOEN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ NATIXIS ASSURANCES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société NATIXIS ASSURANCES et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 5 mai 2017

Les Commissaires aux comptes,

PriceWaterhouseCoopers
Audit

Marie-Christine JETIL

Mazars

Jean-Claude PAULY

Maxime SIMOEN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société NATIXIS ASSURANCES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les placements dans les entreprises liées sont comptabilisés et évalués selon les règles et modalités relatées dans la note « 2.1.2 - Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes.

Nous nous sommes assurés de la correcte application des modalités d'évaluation retenues et nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent leur évaluation ainsi que les modalités de classification retenues sur la base de la documentation établie par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 5 mai 2017

Les Commissaires aux comptes,

PriceWaterhouseCoopers
Audit

Marie-Christine JETIL

Mazars

Jean-Claude PAULY

Maxime SIMOEN

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires
NATIXIS ASSURANCES
30 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que sur les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Protocole Cadre Général

Depuis 2013, le groupe BPCE et ses filiales œuvrent à la constitution d'un pôle assurance au sein de Natixis ; ce projet a conduit le groupe à engager des négociations avec CNP Assurances pour que la production d'assurance vie du groupe soit internalisée chez Natixis Assurances.

Ces discussions ont conduit à la signature le 23 mars 2015 d'un protocole cadre général entre CNP Assurances, BPCE et Natixis - agissant en vertu des pouvoirs spécifiques qui lui ont été donnés par Natixis Assurances, BPCE Vie et BPCE Prévoyance - qui définit les principes fondamentaux du futur partenariat entre BPCE, Natixis et CNP. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 6 mars 2015. Cette convention a pris effet au 1^{er} Janvier 2016.

Ce Protocole Cadre Général trouve des conséquences opérationnelles et financières sur certaines filiales de Natixis Assurances en 2016. Il est sans incidence sur les comptes de Natixis Assurances.

Pacte d'actionnaires Ecoreuil Vie Développement et contrat de cession d'actions de la société Ecoreuil Vie Développement

Dans le cadre du protocole cadre général conclu avec CNP Assurances, BPCE et Natixis ont prévu que Natixis Assurances détiendrait le contrôle majoritaire de la société EVD. En conséquence :

En 2015, Natixis Assurances a procédé à l'acquisition de la participation de 49 % détenue par BPCE au sein du capital d'EVD.

Au cours de l'exercice 2016, Natixis Assurances a acquis auprès de CNP Assurances 74 actions pour 3,552 € représentant 2 % du capital social et des droits de vote d'EVD de sorte qu'à l'issue de l'opération Natixis Assurances détient le contrôle majoritaire d'EVD.

Au 31 décembre 2016, le capital de la société EVD est réparti de la manière suivante :

- Natixis Assurances détient 1 887 actions, représentant 51 % du capital et des droits de vote ; et
- CNP Assurances détient 1 813 actions, représentant 49 % du capital et des droits de vote.

Convention de mise à disposition du personnel CNP Assurances au sein d'Ecoreuil Vie Développement

La convention de mise à disposition du personnel CNP Assurances au sein d'Ecoreuil Vie Développement conclue pour une durée initiale de 7 ans a été renouvelée le 23 mars 2015 pour une durée de 3 ans entre CNP Assurances et Ecoreuil Vie Développement en présence de Natixis Assurances et BPCE Vie.

Cette convention obéit aux dispositions des articles L.8241-1 alinéa 2 et L.8241-2 du Code du travail réglementant le prêt de main d'œuvre à but non lucratif. Il y est précisé que certains salariés de BPCE Vie pourraient également faire l'objet d'un détachement auprès d'Ecoreuil Vie Développement, conformément aux termes d'une convention de mise à disposition à conclure par BPCE Vie et EVD.

Cette convention est sans objet au titre de l'exercice 2016 pour Natixis Assurances.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 5 mai 2017

Les Commissaires aux comptes,

PriceWaterhouseCoopers
Audit

Mazars

Marie-Christine JETIL

Jean-Claude PAULY

Maxime SIMOEN

6 ÉLÉMENTS juridiques



1. LISTE DES MANDATS

LEQUOY Jean-François			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES	SA	Président du conseil d'administration	
BPCE ASSURANCES	SA	Président du conseil d'administration	
BPCE PRÉVOYANCE	SA	Président du conseil d'administration	
BPCE VIE (depuis le 27/09/2016)	SA	Président du conseil d'administration	
GROUPEMENT FRANÇAIS DES BANCASSUREURS	Association	Vice-président	
SURASSUR (depuis le 12/12/2016)	SA	Président du conseil d'administration	
REACOMEX (depuis le 12/12/2016)	SA	Président du conseil d'administration	
MPO INTERNATIONAL (fin le 20/09/2016)	SA	Administrateur	
FONDS STRATÉGIQUE DE PARTICIPATION - FSP (depuis le 01/11/2016)	SA	Administrateur	
ECUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT (depuis le 01/01/2016)	SAS	Administrateur	
BPCE IARD (depuis le 16/11/216)	SA	Membre du conseil de surveillance	NATIXIS ASSURANCES

BELLEMON Gérard			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE	SA	Président du conseil d'administration	
SUARD BELLEMON	SAS	Président	
SOBEGEST	SAS	Président	
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur	
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT (depuis le 20/10/2016)	SA	Administrateur	

BRUNET-LECOMTE Jean			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS (fin le 16/02/2016)	SA	Président du conseil d'administration	
NATIXIS ASSURANCES (fin le 05/02/2016)	SA	Administrateur	
FONDATION ÉMERGENCE	Fondation	Administrateur	
JBLD	SARL	Gérant	
FONDATION DE DOTATION DEVENIR	Fondation	Président	

DU PAYRAT Christian			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE ET CORSE (fin le 22/11/2016)	SA	Directeur général	
BANQUE CHAIX (fin le 22/11/2016)	SA	Directeur général	
SOCIÉTÉ DE CAPITAL RISQUE PROVENCE CORSE (fin le 22/11/2016)	SAS	Président	
NATIXIS ASSURANCES (fin le 22/11/2016)	SA	Administrateur	
NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS (fin le 22/11/2016)	SA	Administrateur	
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT (fin le 22/11/2016)	SA	Administrateur	
BPCE ACHATS (fin le 22/11/2016)	GIE	Administrateur	
ALBIANT-IT (fin le 22/11/2016)	SA	Administrateur	
FONDATION AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉS	Fondation	Membre fondateur du conseil de gestion	
SCI PYTHEAS PRADO 1	SCI	Gérant	
SCI PYTHEAS PRADO 2	SCI	Gérant	
ASSOCIATION DES BP POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE (fin le 22/11/2016)	Association	Administrateur	BP PROVENÇALE ET CORSE
ASSOCIATION DES BP POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT (fin le 22/11/2016)	Association	Administrateur	BP PROVENÇALE ET CORSE
INFORMATIQUE - BANQUE POPULAIRE (I-BP) (fin le 22/11/2016)	SA	Administrateur	BP PROVENÇALE ET CORSE
INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE (IHEST)	EPA	Administrateur	
BPCE-IT (fin le 22/11/2016)	GIE	Administrateur	BP PROVENÇALE ET CORSE
SURASSUR (fin le 22/11/2016)	SA	Administrateur	BP PROVENÇALE ET CORSE

DUCHESNE Bruno			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	SA	Directeur général	
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur	
CRÉDIT FONCIER	SA	Administrateur	
ALBIANT-IT	SA	Administrateur	
PRIAM BANQUE POPULAIRE	GIE	Administrateur	
IM BP	SCI	Gérant	
INFORMATIQUE - BANQUE POPULAIRE (I-BP)	SA	Administrateur	BP BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
BPCE-IT	GIE	Administrateur	BP BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

FLEURY Bernard			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BANQUE POPULAIRE CÔTE D'AZUR (fin le 22/11/2016)	SA	Président du conseil d'administration	BP MÉDITERRANÉE
BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE (depuis le 23/11/2016)	SA	Vice-président délégué	
S.C. ELIA	SC	Président	
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur	
NATIXIS INTEREPARGNE	SA	Administrateur	
BPCE IARD	SA	Invité	
COPELIA - Groupe ALLIOS	Société Holding	Administrateur	
CHÂTEAU SAINT JULIEN D'AILLE	SARL	Directeur d'exploitation	
FONDATION D'ENTREPRISE BANQUE POPULAIRE (depuis le 14/06/2016)	Fondation	Administrateur et trésorier	

GARCIN Pierre			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
MURACEF (fin en décembre 2016)	SAM	Directeur général	BPCE
SURASSUR (fin le 12/12/2016)	SA	Président du conseil d'administration	
REACOMEX (fin le 12/12/2016)	SA	Président du conseil d'administration	
BPCE ASSURANCES PRODUCTION SERVICES	SAS	Membre du comité de surveillance	
SOPASSURE	SA	Administrateur	
BPCE VIE (fin le 07/11/2016)	SA	Administrateur	
HOLASSURE	SAS	Président	
CNP ASSURANCES	SA	Censeur	
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur	
BPCE IARD	SA	Membre du conseil de surveillance	

GRENET Yves			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BANQUE POPULAIRE DU NORD	SA	Administrateur et Vice-président	BPCE
NATIXIS ASSURANCES (fin le 22/12/2016)	SA	Administrateur	

LECLERC Gilles			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
SA OUEST TRANSACTION	SA	Président	
SA MONTGERMONT 1	SA	Président	
SAS CELTEA VOYAGES	SA	Directeur général	
SAS OUEST LOGISTIQUE VOYAGES	SAS	Directeur général	
SAS SOCIÉTARIAT BPO	SAS	Directeur général	
SA INGÉNIERIE DÉVELOPPEMENT	SA	Administrateur	
OPCI FRUCTIFRANCE IMMOBILIER	SPPICAV	Administrateur	
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur	BP OUEST

MARTINIE Dominique			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL (fin le 07/12/2016)	SA	Président du conseil d'administration	
BANQUE POPULAIRE RHÔNE ALPES AUVERGNE (depuis le 07/12/2016)	SA	Président du conseil d'administration	
BCI-BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE (CONGO)	SA	Président du conseil d'administration	
FÉDÉRATION NATIONALE DES BANQUES POPULAIRES	Association	Président du conseil d'administration	
BENAC	SAS	Président	
LABORATOIRES THÉA	SAS	Vice-président	
BPCE	SA	Censeur au conseil de surveillance et président du comité coopératif & RSE	
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur	
BP DÉVELOPPEMENT	SA	Administrateur	
BPCE INTERNATIONAL ET OUTREMER	SA	Administrateur	
CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES BANQUES POPULAIRES		Vice-président	
FONDATION UNIVERSITÉ AUVERGNE (fin le 29/02/2016)	Fondation	Administrateur	
FONDATION INSTITUT FRANÇAIS DE MÉCANIQUE AVANCÉE	Fondation	Administrateur	
EUROPHTA	SAM	Administrateur	

OLIVIER André-Jean			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
COFACE - COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR	SA	Administrateur	
NATIXIS ASSET MANAGEMENT	SA	Administrateur	
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur	NATIXIS
NATIXIS CONSUMER FINANCE	SA	Administrateur	NATIXIS
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	SA	Administrateur	NATIXIS
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur	NATIXIS
NATIXIS FINANCEMENT	SA	Administrateur	NATIXIS
NATIXIS PRIVATE EQUITY	SA	Administrateur	NATIXIS

SARDA Didier			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur	BP SUD

BROUTÈLE Nathalie			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES	SA	Directeur général	
BPCE PRÉVOYANCE (fin le 31/10/2016)	SA	Directeur général	
BPCE ASSURANCES (depuis le 01/11/2016)	SA	Directeur général	
NATIXIS LIFE Luxembourg (fin le 01/11/2016)	SA	Président du conseil d'administration	
BPCE VIE (fin le 27/09/2016)	SA	Président du conseil d'administration	
BPCE RELATIONS ASSURANCES	GIE	Président du conseil d'administration	
ECUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT (du 01/01/2016 au 14/10/2016)	SAS	Président du conseil d'administration	
BPCE ASSURANCES PRODUCTIONS SERVICES - BPCE APS (depuis le 01/11/2016)	SAS	Président du conseil de surveillance	
GROUPEMENT FRANÇAIS DES BANCASSUREURS	Association	Administrateur	
WOMEN IN NATIXIS NETWORK (WINN)	Association	Présidente	
UNIVERSITÉ DE L' ASSURANCE	Association	Membre du bureau	
BANQUE PRIVÉE 1818 (depuis le 08/12/2016)	SA	Administrateur	
BPCE IARD (depuis le 16/11/2016)	SA	Membre du directoire	
GROUPE ADONIS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE - ADIR SAL	SAL	Administrateur	NATIXIS ASSURANCES
INTER MUTUELLE ASSISTANCE-IMA (depuis le 01/11/2016)	SA	Membre du conseil de surveillance	BPCE ASSURANCES

DOUBROVINE Laurent			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES (fin le 30/09/2016)	SA	Directeur général délégué	
BPCE VIE (fin le 30/09/2016)	SA	Directeur général	
BPCE PRÉVOYANCE (fin le 30/09/2016)	SA	Directeur général délégué	
NATIXIS LIFE - Luxembourg (fin le 01/10/2016)	SA	Administrateur	
NAMI AEW EUROPE	SA	Administrateur	NATIXIS
BPCE IARD (fin le 16/11/2016)	SA	Membre du conseil de surveillance	NATIXIS ASSURANCES

LE PAPE Christophe			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
FRUCTIFONCIER	SCI	Président du conseil d'administration	
NATIXIS LIFE (depuis le 2/11/16)	SA	Président du conseil d'administration	
ECUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT (depuis le 15/10/16)	SAS	Président du conseil d'administration	
BPCE VIE (depuis le 1/10/16)	SA	Directeur général	
BPCE RELATION ASSURANCES	GIE	Administrateur unique Directeur général	
BPCE PRÉVOYANCE (depuis le 1/11/16)	SA	Directeur général	
NATIXIS ASSURANCES (depuis le 1/10/16)	SA	Directeur général délégué	
GRUPE ADONIS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE - ADIR SAL	SA	Administrateur	
NAMI INVESTMENT	OPCI	Auditeur libre	
AXELTIS	SA	Administrateur	NATIXIS ASSURANCES

2. PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 MAI 2017

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2016 approuve les comptes sociaux de l'exercice 2016, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 127 164 843,41 €.

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, suivant la proposition du conseil d'administration,

décide d'affecter la somme distribuable constituée :

- du bénéfice de l'exercice 127 164 843,41 €
- du report à nouveau au 31/12/2016 368 329,80 €

soit un total de 127 533 173,21 €

de la façon suivante :

- dividende de 126 092 889,00 €
- réserve légale 1 293 647,43 €
- report à nouveau 146 636,78 €

soit un total réparti de 127 533 173,21 €

L'assemblée générale constate que le dividende net est de 6,50 € (*) pour chacune des 19 398 906 actions formant le capital social.

Le paiement du dividende sera effectué à compter de la présente assemblée générale.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	2013	2014	2015
Dividendes par action	4,18 € (*)	7,60 € (*)	6,02 € (*)
Montant global du dividende distribué	65 793 200 €	119 624 000 €	116 781 414,12 €

(*) Les dividendes sont éligibles à l'abattement en application des dispositions de l'article 158-3 2° du CGI.

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir :

- pris connaissance du compte rendu des opérations réalisées par Natixis Assurances et des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice,
- entendu le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui sont présentés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration lors de sa réunion du 23 mars 2017 de M. Laurent Mignon en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Gérard Bellemon, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

SIXIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration lors de sa réunion du 23 mars 2017 de M. Jean Cheval en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Bruno Duchesne, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

SEPTIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration lors de sa réunion du 23 mars 2017 de Mme Anne Lebel en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Bernard Fleury, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

HUITIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration lors de sa réunion du 23 mars 2017 de M. Norbert Cron en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Dominique Martinie, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

NEUVIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration lors de sa réunion du 23 mars 2017 de M. Jean Raby en qualité d'administrateur, en remplacement de BPCE, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

DIXIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration lors de sa réunion du 23 mars 2017 de M. André-Jean Olivier en qualité d'administrateur, en remplacement de Natixis, démissionnaire, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

ONZIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, décide de mettre les statuts de la société en harmonie avec les dispositions légales.

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les statuts comme suit :

• **« Article 9 - Conditions d'exercice du mandat d'administrateur**

La durée des fonctions des administrateurs est de six années, sous réserve des dispositions prévues aux alinéas suivants. Les administrateurs sont rééligibles.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs en fonction.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges

d'administrateurs entre deux assemblées générales ordinaires, le conseil peut procéder aux nominations requises à titre provisoire sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

L'administrateur ainsi nommé ne demeure en fonctions que pendant le temps qui reste à courir du mandat de son prédécesseur. »

• **« Article 21 - Convocation**

Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration ou par toute personne habilitée à cet effet ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes ou par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé dans les conditions prévues par la loi.

Pendant la période de liquidation, les assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

La convocation est faite quinze (15) jours au moins avant la date de l'assemblée soit par lettre simple ou recommandée, soit par courrier électronique, adressé à chaque actionnaire, soit par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du siège social, ou par tout autre moyen. En cas de convocation par insertion, chaque actionnaire doit également être convoqué par lettre simple ou par courrier électronique ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Lorsqu'une assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées six (6) jours au moins à l'avance, dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation rappellent la date de la première et reproduisent son ordre du jour. »

DOUZIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original pour certifier conformes tous actes, pouvoirs et les copies des présentes qui seront déposées, notamment au greffe du tribunal de commerce de Paris, pour effectuer toutes démarches et formalités relatives au Registre du commerce et des sociétés.

